

VOLUME

1

COMPTES PUBLICS 2020-2021

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2021

VOLUME

1

COMPTES PUBLICS 2020-2021

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2021

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2020-2021 – Volume 1

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2021**

**ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)**

© Gouvernement du Québec, 2021

Son Honneur l'honorable J. Michel Doyon
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2021.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard

Québec, novembre 2021

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2021, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement et les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La contrôlease des finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pageau', with a stylized, cursive script.

Lucie Pageau, CPA, CA

Québec, novembre 2021

Table des matières

Présentation des comptes publics	1
--	---

Section A : Analyse des états financiers consolidés

1. Faits saillants de l'année financière 2020-2021	5
2. Analyse des écarts.....	10
2.1. Comparaison des résultats réels avec ceux prévus.....	10
2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente.....	12
3. Loi sur l'équilibre budgétaire.....	23
4. Analyse des principales tendances	26
5. Résultat de l'analyse des indicateurs	36
6. Informations complémentaires.....	47
Annexe 1 Risques et incertitudes	58

Section B : États financiers consolidés

Déclaration de responsabilité	63
Rapport de l'auditeur indépendant.....	65
État consolidé des résultats et du déficit cumulé.....	69
État consolidé de la situation financière	70
État consolidé de la variation de la dette nette.....	71
État consolidé des flux de trésorerie.....	72
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	74
Annexes aux états financiers consolidés.....	147
Glossaire	171

Présentation des comptes publics

Les Comptes publics 2020-2021 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables adoptées par le Conseil du trésor et les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils sont publiés en deux volumes.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente le résultat des activités et la situation financière du gouvernement du Québec. Les opérations financières englobent celles de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Afin d'accroître l'utilité et la transparence de ces états financiers consolidés, une analyse financière est présentée. Elle expose les faits saillants de l'année financière 2020-2021, incluant l'impact financier des actions mises en œuvre pour gérer la crise sanitaire de la COVID-19, ainsi que la comparaison des résultats réels avec ceux prévus et avec ceux de 2019-2020. Elle présente également le solde budgétaire du gouvernement conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire ainsi que le solde de la réserve de stabilisation. Enfin, l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés et le résultat de l'analyse de 10 indicateurs y sont présentés.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare un rapport de l'auditeur indépendant accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement et dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux sections. La première section expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés à chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième section présente les revenus des fonds spéciaux ainsi que leurs dépenses et leurs investissements approuvés et réalisés.

Remerciements

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds et organismes du gouvernement et d'employés des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la préparation de ces documents.

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Faits saillants de l'année financière 2020-2021¹

Sommaire des résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Budget 2020-2021 ^{(1),(2)}	Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2020 ⁽³⁾ (redressés)	Variation par rapport aux résultats réels 2019-2020	
			M\$	%		M\$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	52 210	51 503	(707)	(1,4)	50 482	1 021	2,0
Taxes à la consommation	22 961	21 377	(1 584)	(6,9)	21 348	29	0,1
Droits et permis	4 643	4 613	(30)	(0,6)	4 535	78	1,7
Revenus divers	10 975	9 884	(1 091)	(9,9)	10 962	(1 078)	(9,8)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 814	4 491	(323)	(6,7)	4 419	72	1,6
Revenus autonomes	95 603	91 868	(3 735)	(3,9)	91 746	122	0,1
Transferts du gouvernement fédéral	25 692	30 716	5 024	19,6	25 228	5 488	21,8
Total des revenus	121 295	122 584	1 289	1,1	116 974	5 610	4,8
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	46 562	53 339	6 777	14,6	43 931	9 408	21,4
Éducation et culture	26 989	26 543	(446)	(1,7)	25 473	1 070	4,2
Économie et environnement	16 683	18 453	1 770	10,6	17 753	700	3,9
Soutien aux personnes et aux familles	11 413	11 063	(350)	(3,1)	10 916	147	1,3
Gouverne et justice	8 653	9 723	1 070	12,4	9 142	581	6,4
Sous-total	110 300	119 121	8 821	8,0	107 215	11 906	11,1
Service de la dette	8 266	7 689	(577)	(7,0)	7 676	13	0,2
Total des dépenses	118 566	126 810	8 244	7,0	114 891	11 919	10,4
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL	2 729	(4 226)	(6 955)	—	2 083	(6 309)	—

(1) Selon les données présentées dans le budget 2020-2021 du ministère des Finances, déposé le 10 mars 2020.

(2) Aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires, certains facteurs constituant des éléments de risque et d'incertitude ne dépendent pas directement du gouvernement, mais peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus. Ces éléments sont présentés à l'[annexe 1](#), « Risques et incertitudes ».

(3) Certaines données de l'année 2019-2020 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2021.

¹ L'information présentée dans l'analyse financière correspond aux portefeuilles et aux responsabilités établies dans le Budget de dépenses 2020-2021. Entre la publication du Budget de dépenses 2020-2021 et celle du Budget de dépenses 2021-2022, le portefeuille Éducation et Enseignement supérieur a été scindé pour devenir le portefeuille Éducation et le portefeuille Enseignement supérieur.

1. Faits saillants de l'année financière 2020-2021 (suite)

Solde budgétaire

Dans le budget 2020-2021 du 10 mars 2020 (ci-après « le budget »), le gouvernement prévoyait un surplus annuel de 2 729 millions de dollars pour l'année financière 2020-2021. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire¹, et ce, en tenant compte de l'affectation au Fonds des générations de 2 729 millions de dollars de revenus, l'équilibre budgétaire était prévu.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Le 13 mars, le gouvernement du Québec a déclaré l'urgence sanitaire et a mis rapidement en place des mesures de contrôle de la propagation de cette maladie. L'équilibre budgétaire prévu le 10 mars 2020 ne tenait pas compte de l'incidence de cette pandémie. En juin 2020, dans le *Portrait de la situation économique et financière*, la prévision du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation a été revue pour présenter un solde déficitaire de 14 940 millions de dollars. Après utilisation de la réserve de stabilisation, l'équilibre budgétaire était maintenu. En novembre 2020, le solde budgétaire a été révisé à nouveau. En effet, *Le point sur la situation économique et financière du Québec* prévoyait un solde budgétaire déficitaire de 2 991 millions de dollars, solde qui, avant utilisation de la réserve de stabilisation, était déficitaire de 15 000 millions de dollars.

Les états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2021 présentent un déficit annuel de 4 226 millions de dollars. En tenant compte des versements de 3 313 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire représentant le résultat des opérations pour l'année financière terminée le 31 mars 2021 est déficitaire de 7 539 millions de dollars. Par ailleurs, le solde budgétaire tient également compte de l'incidence de la modification de l'application de la norme sur les paiements de transfert pour une somme s'élevant à 3 221 millions de dollars. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement a atteint l'équilibre budgétaire en utilisant 10 760 millions de dollars de la réserve de stabilisation.

¹ RLRQ, chapitre E-12.00001

1. Faits saillants de l'année financière 2020-2021 (suite)

Actions pour gérer la crise sanitaire de la COVID-19

Les initiatives pour gérer la crise et relancer l'économie annoncées par le gouvernement ont eu des incidences importantes sur ses dépenses consolidées en 2020-2021. D'une part, le gouvernement a mis en place des mesures pour renforcer notre système de santé afin de faire face à la crise sanitaire; les dépenses à cet effet ont été principalement engagées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les organismes de ce réseau. D'autre part, des initiatives pour appuyer les travailleurs, les particuliers et les entreprises ainsi que pour atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie ont été mises en place. Le gouvernement fédéral a contribué au financement de ces mesures par des transferts additionnels s'élevant à 4,5 milliards de dollars.

La pandémie de la COVID-19 a également eu d'autres incidences sur les résultats financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2021. Celles-ci découlent notamment des mesures de confinement, dont les fermetures temporaires d'établissements, et se traduisent principalement par une diminution de certains revenus autonomes du gouvernement et par une augmentation de certaines catégories de dépenses. Il est cependant difficile de chiffrer précisément dans quelle mesure la pandémie a eu une incidence sur ces revenus et dépenses. Pour cette raison, les tableaux qui suivent ne peuvent être interprétés comme étant l'incidence totale de la pandémie de la COVID-19 sur les résultats consolidés du gouvernement au 31 mars 2021.

Dépenses du secteur de la santé et des services sociaux reliées à la pandémie Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Catégories de dépenses

Rémunération ⁽²⁾	3 535
Fonctionnement ⁽³⁾	1 904
Transfert ⁽⁴⁾	945
Équipements de protection individuelle ⁽⁵⁾	1 949
TOTAL	8 333

(1) Il s'agit des dépenses additionnelles reliées à la pandémie, compilées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux (la liste des organismes est présentée à l'[annexe 3](#) des états financiers consolidés) ainsi que celles réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par le Fonds de l'assurance médicaments. Ces dépenses excluent l'impact du délestage d'activités non prioritaires, délestage qui a eu une incidence à la baisse sur les dépenses de santé de 2020-2021.

(2) La rémunération comprend notamment les salaires du personnel à temps plein et des cadres, incluant les primes, les heures supplémentaires, les avantages sociaux et les charges sociales. Ces coûts ne comprennent pas la rémunération relative aux demandes de paiement des professionnels de la santé adressées à la Régie de l'assurance maladie du Québec relativement à des modalités de facturation spécifiques à la COVID-19.

(3) Les dépenses de fonctionnement comprennent les autres charges directes reliées à la COVID-19, notamment le coût du matériel et des fournitures, les frais de transport et les coûts de formation du personnel.

(4) Les dépenses de transfert comprennent notamment les sommes versées aux résidences pour personnes âgées et aux CHSLD privés, le soutien aux organismes communautaires et les services hospitaliers d'urgence.

(5) Il s'agit des équipements de protection individuelle et des fournitures médicales en lien avec la gestion de la pandémie, notamment des masques, des gants et des blouses de protection. À cette somme s'ajoute des équipements de protection individuelle reçus du gouvernement du Canada.

1. Faits saillants de l'année financière 2020-2021 (suite)

Impact financier des initiatives pour soutenir les québécois et notre économie Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (en millions de dollars)

	Impacts financiers estimés ⁽¹⁾	Dépenses réelles consolidées
Soutenir les Québécois		
Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)	198	199
Soutenir les services de garde	74	98
Bonifier l'Aide financière aux études et améliorer les services d'aide aux étudiants	290	194
Favoriser la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air	70	66
Renforcer le soutien des élèves et du personnel dans les écoles ainsi que leur sécurité	85	81
Adapter les milieux d'enseignement et favoriser l'enseignement à distance	57	45
Autres initiatives	223	189
Sous-total	997	872
 Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie		
Aide spécifique pour les organismes de transport collectif	1 400	1 390
Soutien aux municipalités	900	900
Aide pour les loyers commerciaux	274	210
Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)	165	122
Initiatives pour le tourisme	166	150
Autres initiatives	170	137
Sous-total	3 075	2 909

1. Faits saillants de l'année financière 2020-2021 (suite)

Impact financier des initiatives pour soutenir les québécois et notre économie Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (suite) (en millions de dollars)

	Impacts financiers estimés ⁽¹⁾	Dépenses réelles consolidées
Relancer l'économie		
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail		
Offrir un soutien particulier aux personnes handicapées	62	60
Mettre en place des initiatives visant la requalification et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre	40 ⁽²⁾	11
Autres initiatives	132	108
Stimuler la croissance économique		
Déployer des initiatives adaptées à certains secteurs stratégiques	39	38
Mener une offensive pour la numérisation des entreprises	20	30
Soutenir le développement des pourvoies	25	25
Renouveler le soutien financier à l'Institut national d'optique	75	75
Prolonger et bonifier le Programme d'innovation en cybersécurité du Québec	27	27
Appuyer le Centre de recherche informatique de Montréal	20	20
Stimuler le développement économique et l'entrepreneuriat inclusif et diversifié	23	23
Autres initiatives	117	88
Encourager la production québécoise et l'achat local		
Accroître l'autonomie alimentaire et appuyer l'industrie séricole	40	40
Autres initiatives	35	35
Sous-total	655	580
TOTAL	4 727	4 361

(1) Il s'agit des impacts financiers estimés dans le *Portrait de la situation économique et financière* de juin 2020, *Le point sur la situation économique et financière du Québec* et le *Plan budgétaire 2021-2022* de mars 2021.

(2) Il s'agit du montant présenté au budget en prenant en considération une réallocation de 50 M\$ de l'initiative « Mettre en place des initiatives visant la requalification et le rehaussement de la main-d'œuvre » vers l'initiative « Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) ».

Modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert

Le gouvernement a modifié l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert afin de comptabiliser ces dépenses selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de transferts. Cette modification comptable, détaillée à la [note 3](#) des états financiers consolidés, a pour effet d'augmenter les dépenses consolidées de 462 millions de dollars au 31 mars 2021. La dette nette et le déficit cumulé du gouvernement ont également été revus à la hausse de 12,5 milliards de dollars en raison de cette modification.

À la suite de cette modification comptable, le rapport de l'auditeur du Vérificateur général du Québec ne comprend plus de réserve.

2. Analyse des écarts

2.1. Comparaison des résultats réels avec ceux prévus

Les prévisions incluses au budget 2020-2021 ont été publiées le 10 mars 2020. En raison de la situation exceptionnelle relative à la pandémie de la COVID-19, le ministre des Finances a rendu public, en juin 2020, un portrait de la situation économique et financière du Québec. Ce portrait a permis de présenter des prévisions révisées pour 2020-2021, incluant l'incidence des actions du gouvernement pour gérer la crise sanitaire et soutenir l'économie du Québec. Ces prévisions ont été revues également en novembre 2020 dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.

Selon les normes adoptées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, l'analyse financière accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement doit comparer ses résultats réels avec ceux prévus à son budget initial. Il appert toutefois que pour l'année financière 2020-2021, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, prendre en considération les révisions de juin 2020 servira davantage les objectifs de la présente analyse.

Sommaire des prévisions et des résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021
(en millions de dollars)

	Budget 2020-2021	Portrait de la situation économique et financière 2020-2021	Variation	Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport au budget 2020-2021	Variation par rapport au Portrait de la situation économique et financière
REVENUS						
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	90 789	82 338	(8 451)	87 377	(3 412)	5 039
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 814	3 316	(1 498)	4 491	(323)	1 175
Revenus autonomes	95 603	85 654	(9 949)	91 868	(3 735)	6 214
Transferts du gouvernement fédéral	25 692	29 781	4 089	30 716	5 024	935
Total des revenus	121 295	115 435	(5 860)	122 584	1 289	7 149
DÉPENSES						
Dépenses excluant le service de la dette	110 300	115 504	5 204	119 121	8 821	3 617
Service de la dette	8 266	8 304	38	7 689	(577)	(615)
Total des dépenses	118 566	123 808	5 242	126 810	8 244	3 002
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance		4 000	4 000	s. o.		(4 000)
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL	2 729	(12 373)	(15 102)	(4 226)	(6 955)	8 147

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Comparaison des résultats réels avec ceux prévus (suite)

Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Dans le *Portrait de la situation économique et financière* de juin 2020, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement ont été révisés à la baisse de 8,5 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2020. Cette prévision de juin s'expliquait par la baisse des assiettes fiscales de l'impôt des particuliers, des impôts des sociétés et de la taxe de ventes en raison de la baisse de l'activité économique provoquée par les mesures de confinement. Or, la baisse de ces assiettes fiscales a été moindre que prévu, notamment en raison de l'effet des interventions gouvernementales visant à soutenir les citoyens et les entreprises.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Dans le *Portrait de la situation économique et financière* de juin 2020, les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont été révisés à la baisse de 1,5 milliard de dollars en raison de la fermeture des installations de Loto-Québec et de la diminution de la consommation d'électricité dans les secteurs commercial et industriel. Toutefois, au 31 mars 2021, les résultats réels d'Investissement Québec ont été supérieurs de 948 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu en juin 2020. La performance du portefeuille d'actions cotées et des autres placements d'Investissement Québec expliquent en grande partie cette hausse.

Transferts du gouvernement fédéral

En juin 2020, les revenus de transferts du gouvernement fédéral ont été révisés à la hausse de 4,1 milliards de dollars en raison notamment de transferts ponctuels annoncés par le gouvernement fédéral pour assurer une relance économique sécuritaire. Les résultats réels au 31 mars 2021 tiennent compte de ces transferts additionnels, en plus de transferts de 303 millions de dollars pour la rentrée scolaire sécuritaire et de 330 millions de dollars constatés en 2020-2021 au regard de l'entente Canada-Québec visant à financer l'accès à Internet haute vitesse pour près de 150 000 foyers québécois.

Dépenses excluant le service de la dette

Les dépenses excluant le service de la dette prévues dans le *Portrait de la situation économique et financière* de juin 2020 incluaient des révisions à la baisse pour tenir compte de l'arrêt de certaines activités, notamment dans le portefeuille Éducation, mais aussi de révisions à la hausse pour considérer l'incidence des initiatives mises en place pour gérer la crise et relancer l'économie. Ces initiatives étaient estimées à 6,3 milliards de dollars en juin 2020.

Au 31 mars 2021, les dépenses excluant le service de la dette ont été supérieures de 3,6 milliards de dollars par rapport à celles prévues dans le *Portrait de la situation économique et financière*. Les mesures de soutien et de relance mises en œuvre dans le contexte de la pandémie expliquent en bonne partie ces variations puisque des mesures additionnelles ont été annoncées après juin 2020. La modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert a également eu pour effet d'augmenter les dépenses de 462 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Comparaison des résultats réels avec ceux prévus (suite)

Service de la dette

Malgré la hausse de la dette prévue dans le *Portrait de la situation économique et financière* de juin 2020, le service de la dette n'a pas été révisé à la hausse à cause de la baisse des taux d'intérêt prévue. Finalement, cette baisse des taux a été plus prononcée qu'anticipée, ce qui a résulté en un service de la dette moindre que prévu.

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente

Revenus consolidés

Impôt sur le revenu et les biens

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020	Variation	
			M\$	%
Impôt sur le revenu des particuliers	34 998	33 814	1 184	3,5
Cotisations pour les services de santé	6 398	6 522	(124)	(1,9)
Impôt des sociétés	8 951	8 607	344	4,0
Impôt foncier scolaire	1 156	1 539	(383)	(24,9)
Total	51 503	50 482	1 021	2,0

L'augmentation de 1 021 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens est attribuable à :

- une hausse de 1 184 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et de l'impôt additionnel en lien avec les mesures de soutien au revenu accordées par le gouvernement en réponse à la pandémie de la COVID-19;
- une diminution de 124 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, découlant notamment de la mise en place d'un crédit de cotisation accordé aux employeurs admissibles à la subvention salariale d'urgence du Canada à l'égard des employés en congé payé;
- une hausse de 344 millions de dollars des revenus de l'impôt des sociétés, attribuable principalement à des encaissements plus élevés que l'année financière précédente influencés par différentes mesures d'aides gouvernementales d'urgence qui ont soutenu les bénéfices des sociétés;
- une baisse de 383 millions de dollars des revenus de l'impôt foncier scolaire, attribuable à la réforme du régime de la taxe scolaire, qui vise la diminution des taux de la taxe scolaire au Québec.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Taxes à la consommation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020	Variation	
			M\$	%
Ventes	17 794	17 536	258	1,5
Carburants	1 916	2 206	(290)	(13,1)
Tabac	971	938	33	3,5
Boissons alcooliques	619	637	(18)	(2,8)
Autres	77	31	46	148,4
Total	21 377	21 348	29	0,1

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont supérieurs de 29 millions de dollars à ceux de l'année financière précédente.

- Les revenus de taxe sur les ventes ont augmenté de 258 millions de dollars, ce qui est attribuable principalement à la baisse des remboursements de la taxe sur les intrants, baisse découlant notamment de la diminution des exportations.
- les revenus provenant de la taxe sur les carburants ont diminué de 290 millions de dollars, en raison notamment d'une baisse importante de la consommation d'essence au cours de la pandémie de la COVID-19.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Droits et permis

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020	Variation	
			M\$	%
Véhicules automobiles	1 413	1 390	23	1,7
Ressources naturelles	1 778	1 392	386	27,7
Émissions de gaz à effet de serre	635	997	(362)	(36,3)
Autres	787	756	31	4,1
Total	4 613	4 535	78	1,7

Les revenus de droits et permis ont augmenté de 78 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente.

- L'augmentation des revenus provenant des ressources naturelles de 386 millions de dollars est attribuable principalement à la hausse des revenus miniers qui a découlé des prix soutenus des métaux sur les marchés en 2020.
- la diminution de 362 millions de dollars des revenus perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec est principalement le résultat d'une baisse du volume des ventes des unités d'émission de gaz à effet de serre.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus divers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020	Variation	
			M\$	%
Ventes de biens et services	4 601	5 306	(705)	(13,3)
Contributions des usagers	1 589	1 838	(249)	(13,5)
Intérêts sur les débiteurs et les prêts	921	884	37	4,2
Revenus de placements de portefeuille	910	805	105	13,0
Amendes, confiscations et recouvrements	696	878	(182)	(20,7)
Donations de tiers	658	730	(72)	(9,9)
Frais de scolarité	399	406	(7)	(1,7)
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	110	115	(5)	(4,3)
Total	9 884	10 962	(1 078)	(9,8)

La diminution de 1 078 millions de dollars des revenus divers s'explique notamment par :

- la baisse de 705 millions de dollars des revenus de vente de biens et services en raison de la pandémie de la COVID-19. Les causes en sont notamment la réduction des revenus provenant des services de garde, l'annulation d'activités culturelles et éducatives dans les établissements scolaires ainsi que la diminution des tarifs de stationnement dans les établissements de santé;
- la diminution de 249 millions de dollars des revenus provenant des usagers des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux en raison principalement de la pandémie.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020	Variation	
			M\$	%
Hydro-Québec	1 776	1 959	(183)	(9,3)
Société des alcools du Québec	1 219	1 226	(7)	(0,6)
Investissement Québec	987	(130)	1 117	s. o
Loto-Québec	433	1 328	(895)	(67,4)
Autres	76	36	40	111,1
Total	4 491	4 419	72	1,6

La hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 72 millions de dollars résulte essentiellement de :

- la hausse de 1 117 millions de dollars des résultats nets d'Investissement Québec, qui s'explique notamment par la performance exceptionnelle de son portefeuille des titres boursiers combinée à celle de ses placements en capital de risque et des fonds d'investissement. Le rendement ajusté sur les capitaux propres s'est élevé à 25,1 %, alors qu'il était de -4,9 % l'année financière précédente.

Cette hausse est partiellement compensée par :

- la diminution de 895 millions de dollars des résultats nets de Loto-Québec, affectés par la fermeture temporaire des casinos, des salons de jeux ainsi que des différents points de vente;
- la baisse de 183 millions de dollars des résultats nets d'Hydro-Québec, causée notamment par une baisse de la consommation d'électricité au Québec.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020	Variation	
			M\$	%
Péréquation	13 252	13 124	128	1,0
Transferts pour la santé	6 800	6 617	183	2,8
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 590	1 542	48	3,1
Autres programmes	9 074	3 945	5 129	130,0
Total	30 716	25 228	5 488	21,8

L'augmentation des transferts du gouvernement fédéral de 5 488 millions de dollars résulte :

- d'une hausse de 183 millions de dollars des revenus de transfert pour la santé, qui s'explique notamment par la croissance du PIB nominal canadien, qui détermine le rythme de croissance de l'enveloppe canadienne du Transfert canadien en matière de santé (TCS);
- d'une augmentation de 5 129 millions de dollars des revenus de transfert pour les autres programmes, en raison notamment :
 - des paiements de transfert de 3,4 milliards de dollars relativement aux nouvelles ententes pour la relance sécuritaire et la rentrée scolaire sécuritaire afin d'appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie,
 - d'un paiement de transfert de 661 millions de dollars effectué en juin 2020 dans le but de compenser une partie des efforts déployés par le Québec pour atténuer l'impact financier de la pandémie de la COVID-19,
 - d'un paiement de transfert de 330 millions de dollars relativement à l'entente Canada-Québec visant à financer l'accès à Internet haute vitesse pour près de 150 000 foyers québécois,
 - des paiements de transfert de 535 millions de dollars liés au programme de la taxe sur l'essence.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées

Mission Santé et services sociaux

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)	Variation	
			M\$	%
Transferts	6 167	5 246	921	17,6
Rémunération	32 843	28 488	4 355	15,3
Fonctionnement	14 237	10 116	4 121	40,7
Créances douteuses et autres provisions	92	81	11	13,6
Total	53 339	43 931	9 408	21,4

Transferts

L'augmentation des dépenses de transferts en santé de 921 millions de dollars découle principalement :

- de la hausse des sommes allouées notamment aux services préhospitaliers d'urgence et aux organismes communautaires pour 493 millions de dollars;
- des dépenses de 141 millions de dollars relatives aux mesures de soutien à l'autonomie des personnes âgées en hébergement privé dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;
- de la bonification du crédit d'impôt pour personnes aidantes et de la hausse du coût du crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées pour un total de 130 millions de dollars.

Rémunération

La hausse des dépenses de rémunération en santé de 4 355 millions de dollars s'explique principalement par des bonifications salariales octroyées aux travailleurs de la santé, dont les préposés aux bénéficiaires, pour reconnaître les efforts additionnels visant à faire face à la crise sanitaire, et par le renouvellement des conventions collectives.

Fonctionnement

L'augmentation des dépenses de fonctionnement en santé de 4 121 millions de dollars découle principalement des équipements de protection individuelle et de la hausse des autres coûts de fonctionnement dans les établissements de santé découlant de la pandémie de la COVID-19.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Mission Éducation et culture

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)	Variation	
			M\$	%
Transferts	6 320	5 647	673	11,9
Rémunération	16 089	15 371	718	4,7
Fonctionnement	4 097	4 391	(294)	(6,7)
Créances douteuses et autres provisions	37	64	(27)	(42,2)
Total	26 543	25 473	1 070	4,2

Transferts

L'augmentation des dépenses de transferts de 673 millions de dollars s'explique par des subventions additionnelles allouées dont :

- 192 millions de dollars pour le Plan de relance économique du milieu culturel et 104 millions de dollars pour la relance en loisir et sport;
- 80 millions de dollars relativement aux crédits d'impôt pour les productions cinématographiques;
- 136 millions de dollars d'augmentation des subventions aux établissements d'enseignement privés et aux universités privées.

Rémunération

La hausse des dépenses de rémunération de 718 millions de dollars découle principalement de l'augmentation de la rémunération de 722 millions de dollars dans les établissements scolaires. Le renouvellement des conventions collectives, les augmentations d'échelon ainsi que l'ajout de ressources en lien avec la pandémie de la COVID-19 en sont les principales causes.

Fonctionnement

La baisse des dépenses de fonctionnement de 294 millions de dollars s'explique principalement par une diminution de 282 millions de dollars de ces dépenses dans les établissements scolaires. Les économies sont notamment dues à l'annulation d'une partie des contrats de transport scolaire, à la baisse des frais de déplacement et des coûts de fournitures et à l'annulation des sorties culturelles en raison de la pandémie de la COVID-19.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Mission Économie et environnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)	Variation	
			M\$	%
Transferts	12 504	10 436	2 068	19,8
Rémunération	1 603	1 591	12	0,8
Fonctionnement	3 807	4 415	(608)	(13,8)
Créances douteuses et autres provisions	539	1 311	(772)	(58,9)
Total	18 453	17 753	700	3,9

Transferts

La hausse des dépenses de transferts de 2 068 millions de dollars s'explique principalement par des subventions additionnelles allouées en raison de la pandémie de la COVID-19, dont 1 390 millions de dollars pour de l'aide spécifique pour les organismes de transport collectif.

Par ailleurs, on constate une augmentation :

- de 669 millions de dollars des transferts pour les programmes d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, et de transport en commun;
- de 135 millions de dollars des transferts relatifs aux crédits d'impôt, essentiellement pour l'investissement en matériel de fabrication et de transformation, pour le développement des affaires électroniques et pour les titres multimédias;
- de 179 millions de dollars des transferts relatifs aux aides financières octroyées à des entreprises dans le cadre du volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale » du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. Ce volet permet aux entreprises touchées par un ordre de fermeture de la santé publique de se voir pardonner jusqu'à 100 % du prêt qui leur a été accordé;
- de 60 millions de dollars des transferts pour le Programme de remboursement pour des coûts de chemins multiressources.

Ces hausses sont partiellement compensées par la non-réurrence des subventions versées en 2019-2020 dans les programmes de transport en commun dont :

- 334 millions de dollars au Programme d'indemnisation des titulaires d'un permis de propriétaire de taxi;
- 171 millions de dollars au Réseau express métropolitain (REM) pour la décontamination et le déplacement de services publics.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Fonctionnement

La baisse des dépenses de fonctionnement de 608 millions de dollars découle principalement d'une perte de 745 millions de dollars réalisée en 2019-2020 dans le placement du gouvernement dans la Société en commandite Airbus Canada à la suite du retrait de Bombardier du programme Airbus A220.

Créances douteuses et autres provisions

La baisse des dépenses de créances douteuses de 772 millions de dollars découle principalement des moins-values durables sur placements et des hausses de différentes provisions relatives aux prêts, aux placements et aux interventions financières garanties en 2019-2020, en raison notamment de la pandémie de la COVID-19.

Mission Soutien aux personnes et aux familles

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)	Variation	
			M\$	%
Transferts	10 086	9 956	130	1,3
Rémunération	604	583	21	3,6
Fonctionnement	332	356	(24)	(6,7)
Créances douteuses et autres provisions	41	21	20	95,2
Total	11 063	10 916	147	1,3

Transferts

La hausse des dépenses de transfert de 130 millions de dollars s'explique principalement par la dépense de 438 millions de dollars liée à la bonification complète de l'Allocation famille annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019.

Cette hausse est compensée en partie par :

- la diminution de 162 millions de dollars du crédit d'impôt pour les frais de garde d'enfant;
- la baisse de 135 millions de dollars du crédit d'impôt pour la prime au travail.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Mission Gouverne et justice

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)	Variation	
			M\$	%
Transferts	3 708	2 070	1 638	79,1
Rémunération	4 641	4 865	(224)	(4,6)
Fonctionnement	1 318	1 346	(28)	(2,1)
Créances douteuses et autres provisions	56	861	(805)	(93,5)
Total	9 723	9 142	581	6,4

Transferts

La hausse des dépenses de transfert de 1 638 millions de dollars découle principalement de l'octroi de subventions additionnelles en lien avec la pandémie de la COVID-19, dont :

- 900 millions de dollars pour l'aide financière prévue pour le Soutien aux municipalités dans le contexte de la pandémie;
- 201 millions de dollars pour la contribution du Québec au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial et pour la bonification du Québec de ce programme d'aide canadien;
- 199 millions de dollars pour le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels.

Par ailleurs, la hausse est également attribuable à l'aide financière de 660 millions de dollars visant à financer l'accès à Internet haute vitesse pour près de 150 000 foyers québécois.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'aide financière non récurrente de 294 millions de dollars accordée, en 2019-2020, relativement aux inondations du printemps 2019.

Créances douteuses et autres provisions

Les dépenses de créances douteuses sont en baisse de 805 millions de dollars par rapport à 2019-2020, en raison principalement d'une baisse importante du taux de provision, baisse découlant notamment de la révision des effets de la pandémie de la COVID-19 sur le risque de crédit des particuliers et des sociétés.

Service de la dette

Malgré l'augmentation du niveau de la dette en 2020-2021, les dépenses du service de la dette n'ont pas subi de variations significatives par rapport à 2019-2020 en raison notamment du fait que les taux d'intérêt ont atteint un creux historique en 2020-2021.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement du Québec. Elle prévoit que ce dernier ne peut encourir aucun déficit budgétaire après utilisation de la réserve de stabilisation.

Le solde budgétaire représentant le résultat des opérations de l'année financière terminée le 31 mars 2021 est déficitaire de 7 539 millions de dollars après la prise en compte de l'affectation d'une somme de 3 313 millions de dollars au Fonds des générations. Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire tient également compte de l'incidence de la modification comptable de l'application de la norme sur les paiements de transfert pour une somme s'élevant à 3 221 millions de dollars. Après l'utilisation d'une partie de la réserve de stabilisation, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi est atteint.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021
(en millions de dollars)

	Budget 2020-2021	Résultats réels au 31 mars 2021
Surplus (déficit) annuel	2 729	(4 226)
Revenus du Fonds des générations	(2 729)	(3 313)
Solde budgétaire représentant le résultat des opérations de l'année	—	(7 539)
Modification de l'application de la norme sur les paiements de transfert ⁽¹⁾		(3 221)
Utilisation de la réserve de stabilisation		10 760
Solde budgétaire	—	—

(1) Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire a été établi en tenant compte des sommes portées au déficit cumulé au 1^{er} avril 2020 se rapportant aux années financières 2015-2016 à 2019-2020 découlant de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Les dispositions de cette loi ne s'appliquaient pas pour les années financières 2009-2010 à 2014-2015.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Réserve de stabilisation

La Loi prévoit l'établissement d'une réserve de stabilisation afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement. Sur le plan comptable, cette réserve n'a aucun impact sur le surplus ou le déficit annuel.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

En 2020-2021, une somme de 10 760 millions de dollars de la réserve de stabilisation a été utilisée conformément aux dispositions de la Loi, ce qui porte le solde de la réserve à 1 221 millions de dollars au 31 mars 2021.

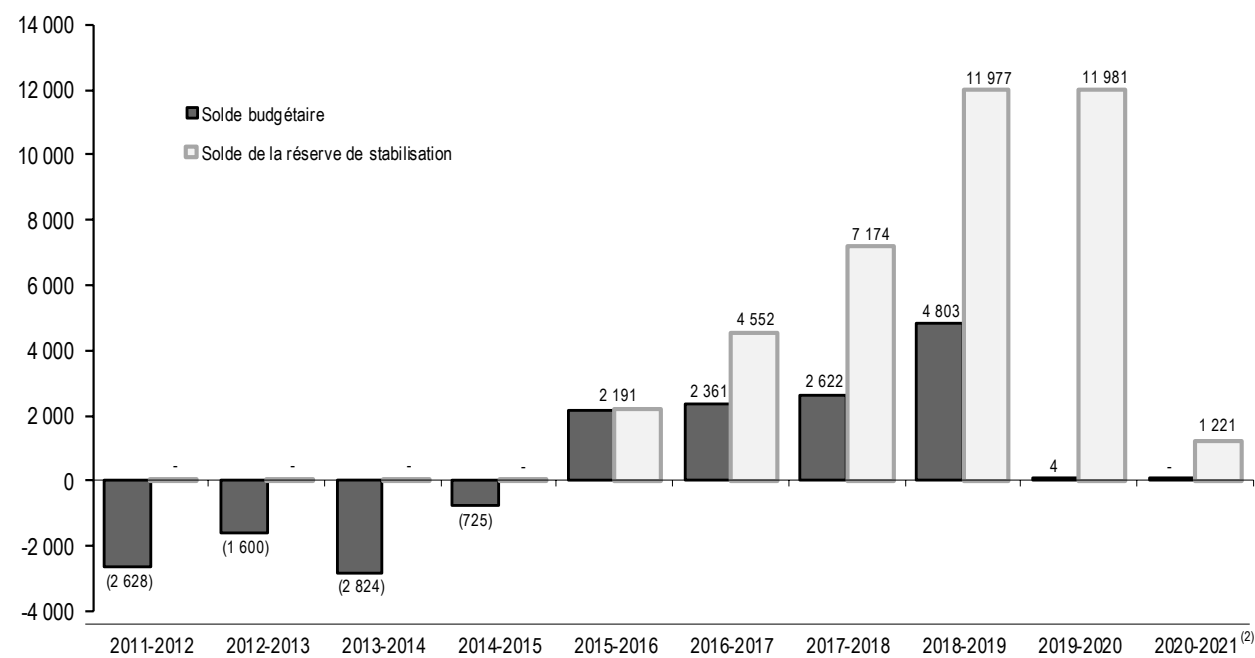
Réserve de stabilisation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021
(en millions de dollars)

	<u>2021</u>
Solde au début	11 981
Utilisation de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire	<u>(10 760)</u>
Solde à la fin	<u>1 221</u>

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Évolution du solde budgétaire et du solde de la réserve de stabilisation⁽¹⁾ (en millions de dollars)



(1) Sur le plan comptable, la réserve de stabilisation n'a aucun impact sur le surplus (déficit) annuel.

(2) Le solde budgétaire de 2020-2021 tient compte de l'utilisation de 10 760 M\$ de la réserve de stabilisation.

En 2011-2012, la crise financière et la récession mondiale qui sévissaient depuis 2008-2009 ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire adoptées le 21 avril 2015 et prohibant tout déficit budgétaire ne s'appliquaient pas pour les années financières 2009-2010 à 2014-2015. Au cours de cette période, le gouvernement a affiché annuellement des déficits budgétaires dans le respect de la Loi.

De 2015-2016 à 2018-2019, le gouvernement a affiché des surplus budgétaires qui ont été affectés à la réserve de stabilisation. Pour l'année financière 2020-2021, la pandémie de la COVID-19, de même que le changement de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert a nécessité l'utilisation de 10 760 millions de dollars de la réserve de stabilisation, ce qui porte cette dernière à 1 221 millions de dollars au 31 mars 2021.

Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement. L'état de l'évolution du solde du Fonds des générations est présenté à la [note 13](#), « Fonds des générations », des états financiers consolidés.

Dans le budget 2020-2021, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 2 729 millions de dollars. Les revenus réels se sont élevés à 3 313 millions de dollars, soit 584 millions de dollars de plus que ce qui était prévu. Le solde du fonds atteint 12 212 millions de dollars au 31 mars 2021.

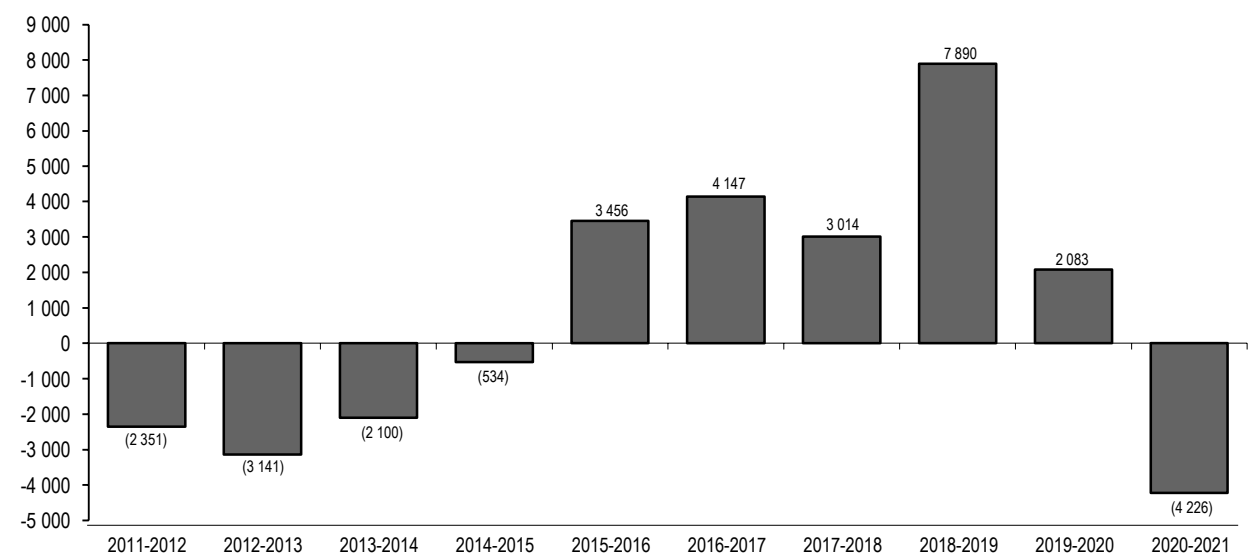
4. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les informations financières provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données présentées mettent en perspective les tendances observées au cours des 10 dernières années pour les principales rubriques suivantes :

- les surplus (déficits) annuels;
- les revenus consolidés par source;
- les dépenses consolidées par mission;
- la valeur comptable nette des immobilisations;
- la dette brute du gouvernement.

Évolution des surplus (déficits) annuels⁽¹⁾ (en millions de dollars)



(1) Les surplus (déficits) annuels ont été redressés à compter de 2011-2012 pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

De 2011-2012 à 2014-2015, les déficits présentés ont diminué graduellement à la suite de la limitation de la croissance des dépenses de programmes, sauf pour l'année 2012-2013 en raison de l'inscription d'une perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. De 2015-2016 à 2018-2019, le gouvernement a engendré des surplus annuels, qui ont atteint 7 890 millions de dollars en 2018-2019.

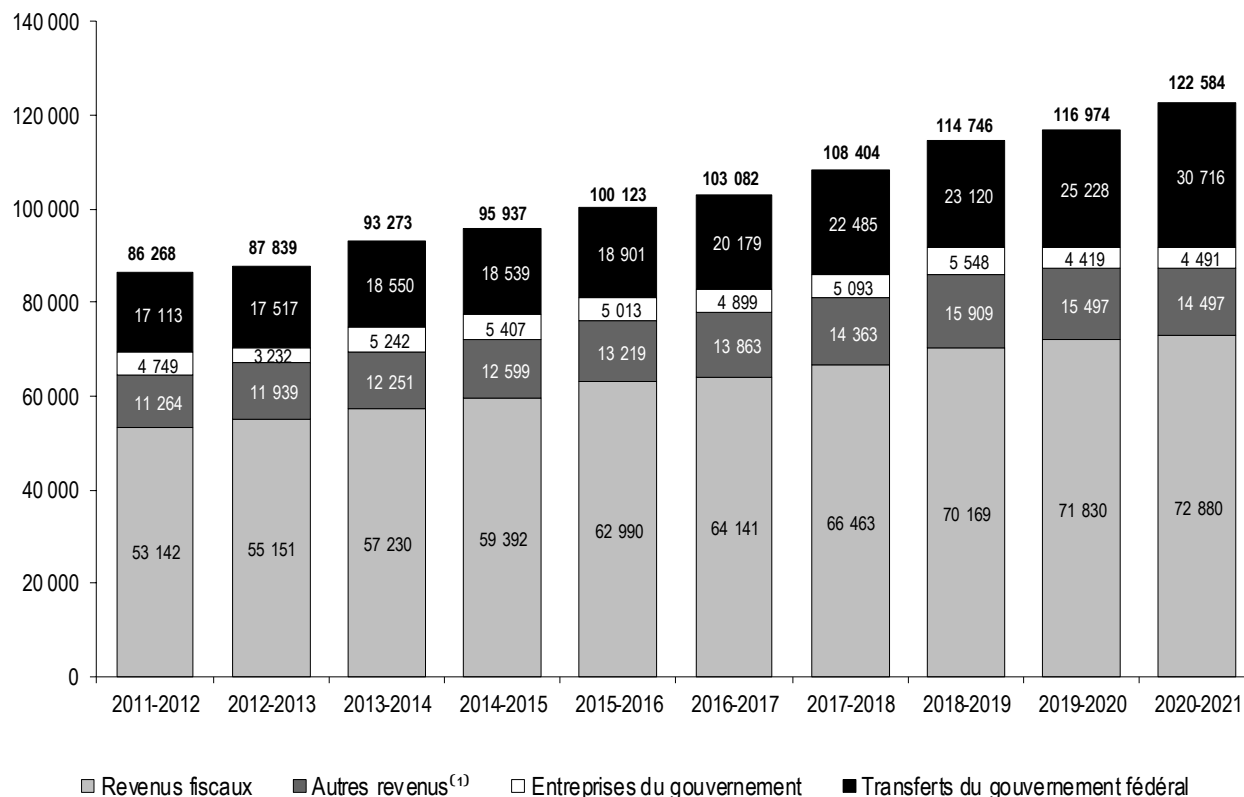
Depuis 2019-2020, des initiatives ciblées dans les budgets ainsi que la pandémie de la COVID-19, qui a entraîné des pertes de revenus et des dépenses additionnelles pour le gouvernement, ont fait partie des facteurs contribuant à la baisse du surplus pour 2019-2020 et au déficit en 2020-2021, ce dernier s'établissant à 4 226 millions de dollars.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCES

(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis ainsi que les revenus divers.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 86,3 milliards de dollars à 122,6 milliards de dollars de 2011-2012 à 2020-2021. La croissance annuelle moyenne a été de 4,0 %, pendant que celle du PIB se situait à 2,8 % pour la même période.

Depuis 2011-2012, les revenus totaux ont été en constante progression.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 37 622 millions de dollars en 2011-2012 à 51 503 millions de dollars en 2020-2021. La croissance annuelle moyenne de ces revenus pendant cette période est de 3,6 %, notamment en raison de la hausse du salaire moyen et du nombre d'emplois au Québec.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2011-2012 et sont passés de 15 520 millions de dollars en 2011-2012 à 21 377 millions de dollars en 2020-2021. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 3,6 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, de l'augmentation de 1 point de pourcentage du taux de la TVQ à compter du 1^{er} janvier 2012, ainsi que de l'harmonisation de la TVQ à la TPS depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les institutions financières.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 17 113 millions de dollars en 2011-2012 à 30 716 millions de dollars en 2020-2021. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 6,7 % pendant cette période. Ils ont augmenté de 2011-2012 à 2013-2014, en raison notamment des versements totalisant 2 200 millions de dollars provenant de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente.

Depuis 2014-2015, ces revenus ont connu une croissance annuelle moyenne de 8,8 %, pour atteindre 30 716 millions de dollars en 2020-2021. Cette croissance est attribuable à une hausse de l'ensemble des types de transferts fédéraux et, plus particulièrement pour 2020-2021, aux transferts du gouvernement fédéral faits afin d'appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie de la COVID-19 et de compenser une partie des efforts déployés par le Québec pour atténuer l'incidence financière de la pandémie.

Entreprises du gouvernement

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec, de la Société des alcools du Québec et d'Investissement Québec, sont passés de 4 749 millions de dollars en 2011-2012 à 4 491 millions de dollars en 2020-2021, ce qui correspond à une décroissance annuelle moyenne de 0,6 % pendant cette période. Ce taux de décroissance est fortement influencé par les baisses de revenus en 2019-2020 et 2020-2021 attribuables à la pandémie de la COVID-19.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante de 2011-2012 à 2020-2021. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

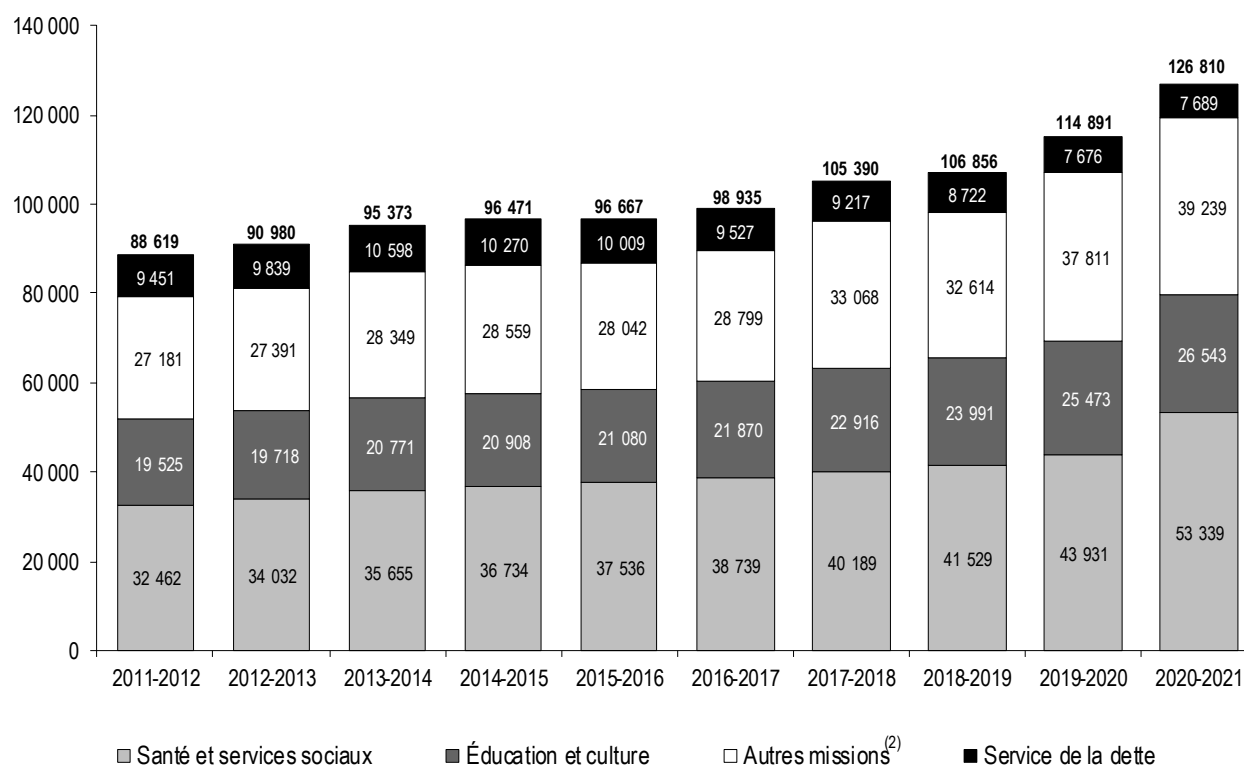
- la vente aux enchères, depuis 2013-2014, de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec;
- la croissance des revenus du Fonds des générations, notamment les revenus sur les placements de portefeuille;
- la croissance des revenus provenant des droits d'immatriculation;
- la croissance des revenus provenant des ressources minières;
- la hausse des revenus de contributions des usagers des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSIONS⁽¹⁾

(en millions de dollars)



(1) Les dépenses par missions ont été redressées à compter de 2011-2012 pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

(2) Les autres missions sont « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a enregistré une augmentation de 38,2 milliards de dollars de 2011-2012 à 2020-2021, passant de 88,6 milliards de dollars à 126,8 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 4,1 %.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2021, les dépenses de santé et d'éducation représentent 63,0 % des dépenses consolidées, soit 42,1 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 20,9 % pour la mission « Éducation et culture ».

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

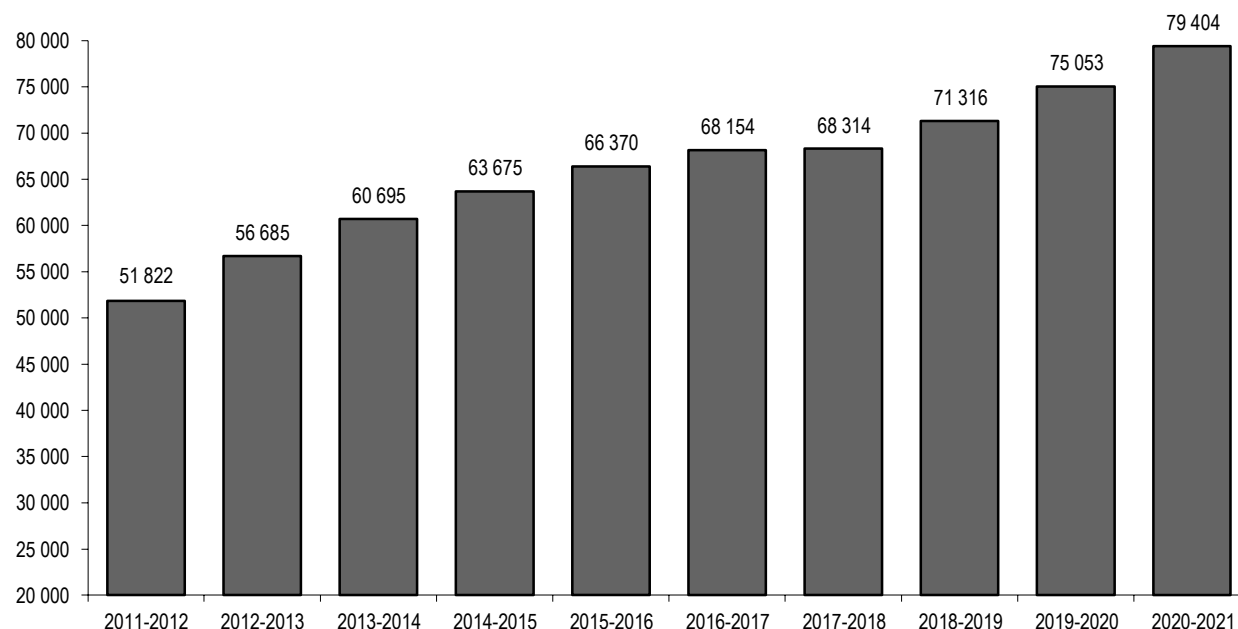
- la croissance des dépenses liées aux sommes investies dans l'amélioration, dans le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et à l'habitation, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- l'accroissement des mesures de protection de l'environnement, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières.

Service de la dette

Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 5,9 % entre 2011-2012 et 2013-2014. Depuis 2014-2015, il a plutôt connu une diminution annuelle moyenne de 4,5 %, et il s'établit à 7 689 millions de dollars en 2020-2021.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations (en millions de dollars)



Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes, composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières et qui représentent 35,6 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2021.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 4,3 milliards de dollars au cours de la dernière année, passant de 75,1 milliards de dollars au 31 mars 2020 à 79,4 milliards de dollars au 31 mars 2021. Cela démontre que les investissements en immobilisations sont plus importants que l'amortissement associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute du gouvernement

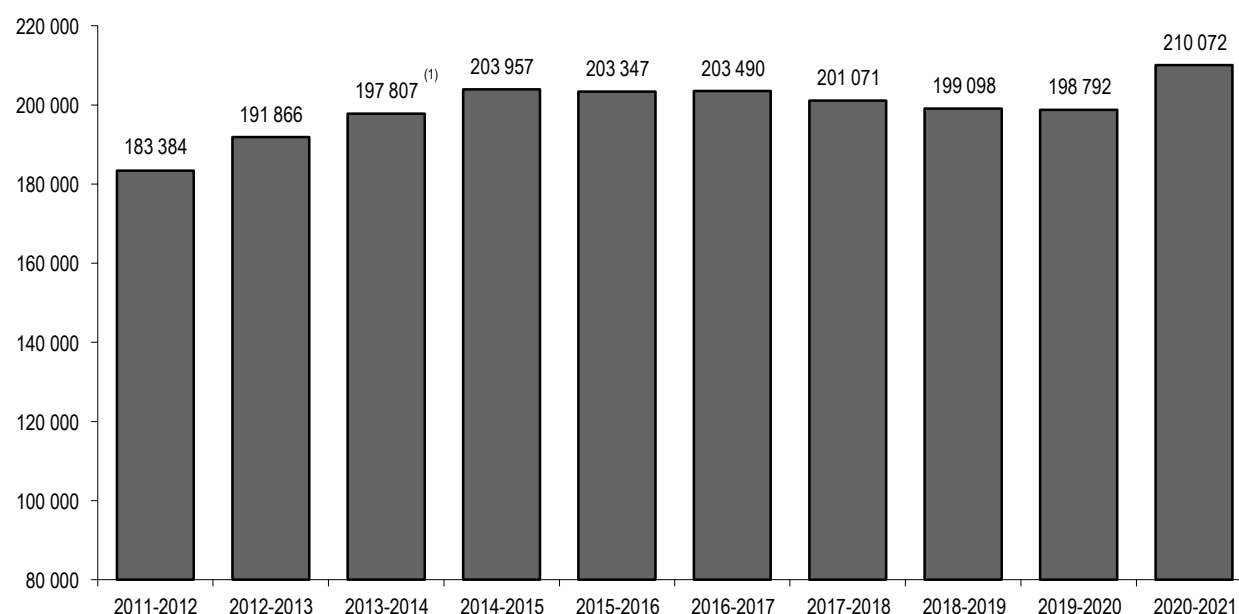
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 mars 2021

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2021	Résultats réels au 31 mars 2020
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	218 468	200 963
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	12 368	14 716
Moins		
Fonds des générations	(12 212)	(8 899)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	218 624	206 780
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(8 552)	(7 988)
Dette brute	210 072	198 792
En % du PIB nominal	47,6%	43,2%

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2011 au 31 mars 2021

La dette brute au 31 mars 2011 s'établissait à 173,4 milliards de dollars. Elle s'élève à 210,1 milliards de dollars au 31 mars 2021. Ainsi, pour les années financières 2011-2012 à 2020-2021, la dette brute du gouvernement a augmenté de 36,7 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

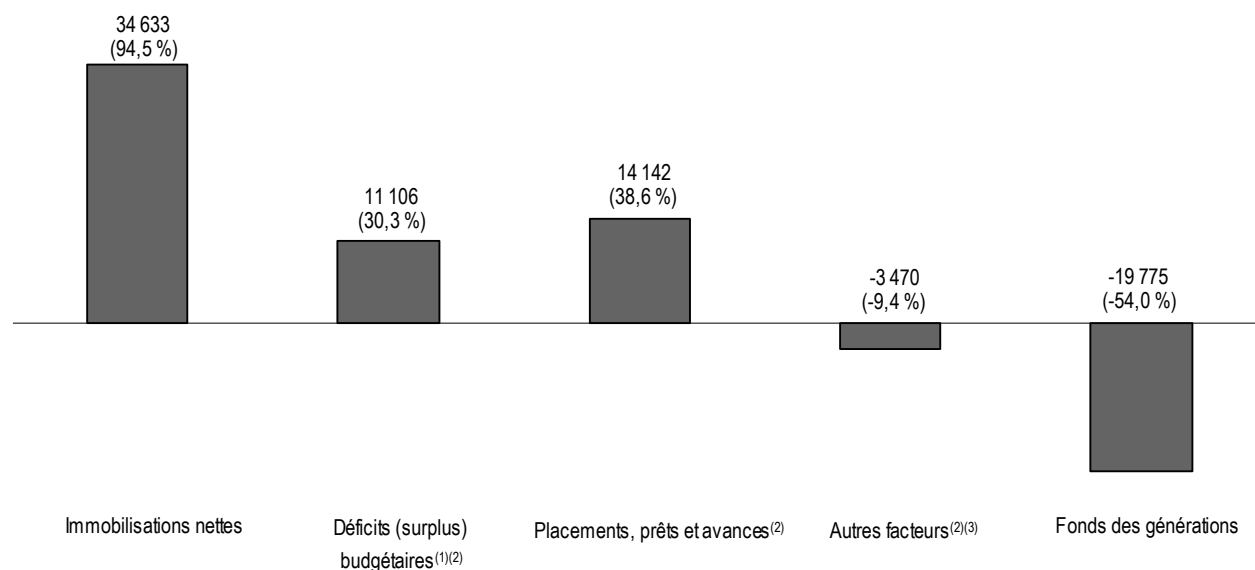
- des investissements de 34,6 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des placements, prêts et avances de 14,2 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement;
- des déficits budgétaires de 11,1 milliards de dollars.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette brute de 19,7 milliards de dollars;
- la variation des autres facteurs, qui ont fait diminuer de 3,5 milliards de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2011 au 31 mars 2021

(en millions de dollars)



(1) Pour les fins d'établissement des facteurs de croissance de la dette brute, les déficits (surplus) budgétaires ont été établis à partir des déficits (surplus) annuels redressés établis à la page 26, diminués des revenus du Fonds des générations.

(2) Les déficits (surplus) budgétaires, les placements, prêts et avances ainsi que les autres facteurs ont été redressés à compter de 2011-2012 pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

(3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

Les surplus ou besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Plus précisément, c'est le niveau de liquidités dont le gouvernement dispose ou dont il a besoin au cours d'une année financière après avoir effectué toutes ses activités.

Les surplus ou besoins financiers nets regroupent les incidences financières de la totalité des entités du périmètre comptable du gouvernement, qu'il s'agisse des opérations budgétaires (état consolidé des résultats) ou des opérations non budgétaires (état consolidé de la situation financière).

Le principal objectif lié à l'établissement des surplus ou besoins financiers nets est d'alimenter le plus justement possible le ministère des Finances pour qu'il prenne les décisions en ce qui a trait aux changements à apporter aux emprunts du gouvernement.

Généralement, l'incidence des surplus ou besoins financiers nets sur la dette brute varie dans le même sens, c'est-à-dire qu'une augmentation des besoins financiers nets nécessite le recours à des emprunts et, conséquemment, augmente la dette brute. Un surplus financier net conduit plutôt à un remboursement d'emprunts qui fait diminuer la dette brute.

Opérations de financement

Les opérations de financement font état des emprunts contractés (remboursés) et de la trésorerie générée (utilisée) durant l'année financière pour effectuer toutes les activités du gouvernement.

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2021	2020 (redressés)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(6 559)	2 751
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements ⁽¹⁾	(4 397)	1 833
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(8 367)	(7 545)
Surplus (besoins) financiers nets⁽²⁾	(19 323)	(2 961)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement ⁽¹⁾	18 396	6 768
Variation des flux de trésorerie au cours de l'année financière	927	(3 807)
Opérations de financement	19 323	2 961

(1) Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements incluaient les rachats de titres par anticipation de 4 000 M\$ (3 000 M\$ au 31 mars 2020) et les retraits du Fonds des générations pour le remboursement de emprunts de 0 M\$ (2 000 M\$ au 31 mars 2020). Aux fins des surplus (besoins) financiers nets et des opérations de financement, ces opérations sont présentées dans les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement.

(2) Les surplus (besoins) financiers nets incluent les besoins financiers liés aux versements des revenus consacrés au Fonds des générations totalisant 3 313 M\$ en 2020-2021 (2 606 M\$ en 2019-2020).

5. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Ces indicateurs sont établis à partir des informations financières publiées aux états financiers consolidés du gouvernement. Ces derniers ont été redressés pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec présente 10 indicateurs inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées. Ces indicateurs visent à mesurer la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité d'un gouvernement :

- la durabilité fait référence à la mesure dans laquelle le gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie;
- la flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures;
- la vulnérabilité est la mesure dans laquelle le gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Évolution des indicateurs au cours des cinq dernières années

(en pourcentage)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Durabilité					
1. Actifs / Passifs	53,8	55,8	56,7	59,4	61,9
2. Dette brute / Revenus totaux	197,4	185,5	173,5	169,9	171,4
3. Dépenses par missions / Dépenses consolidées					
3a. Dépenses mission Santé et services sociaux /					
Dépenses consolidées	39,2	38,1	38,9	38,2	42,1
3b. Dépenses mission Éducation et culture /					
Dépenses consolidées	22,1	21,7	22,4	22,2	20,9
3c. Dépenses mission Service de la dette /					
Dépenses consolidées	9,6	8,8	8,2	6,7	6,1
3d. Dépenses autres missions /					
Dépenses consolidées	29,1	31,4	30,5	32,9	30,9
4. Dette brute / PIB	51,0	48,0	45,1	43,2	47,6
5. Dette représentant déficits cumulés / PIB	30,7	28,4	25,5	23,4	24,6
6. Dépenses consolidées / PIB	22,4	23,0	22,2	23,3	27,0
Flexibilité					
7. Service de la dette / Revenus totaux	9,2	8,5	7,6	6,6	6,3
8. VCN immobilisations / Coût immobilisations	56,8	56,1	56,0	56,0	56,4
9. Revenus autonomes / PIB	20,8	20,5	20,8	19,9	20,8
Vulnérabilité					
10. Transferts du gouvernement fédéral / Revenus totaux	19,6	20,7	20,1	21,6	25,1

Dans la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au PIB nominal en date du 23 septembre 2021.

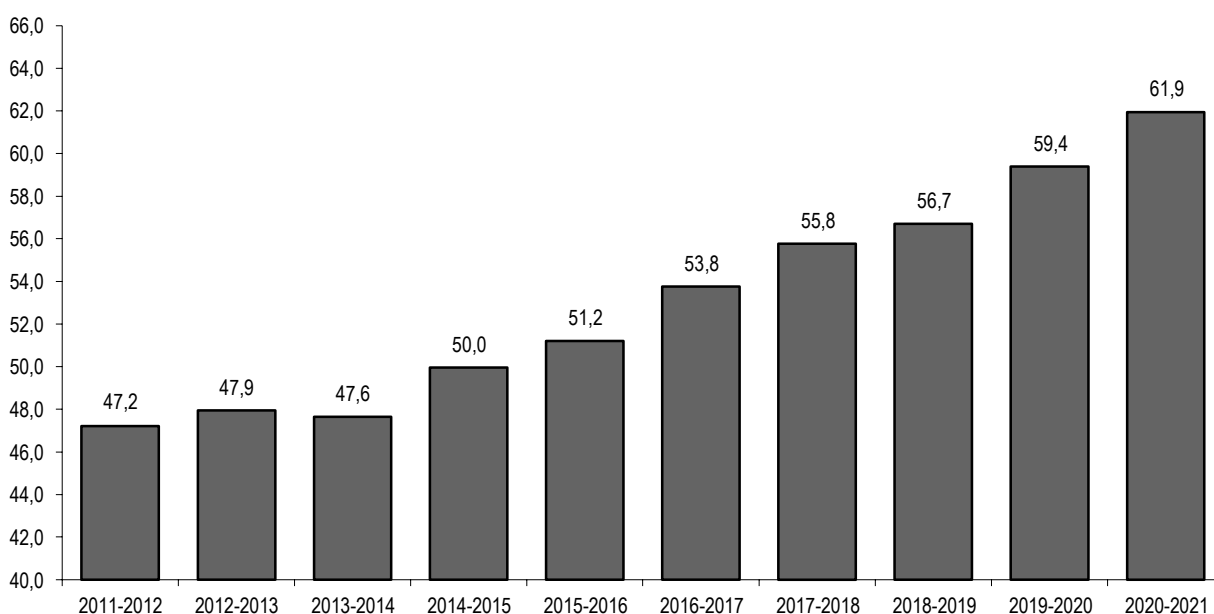
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des passifs. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers⁽¹⁾

(en pourcentage du total des passifs)



(1) Les actifs financiers et les passifs ont été redressés à compter de 2011-2012 pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 47,2 % en 2011-2012. Il s'établit à 61,9 % au 31 mars 2021. Compte tenu du déficit cumulé, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, au cours des dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

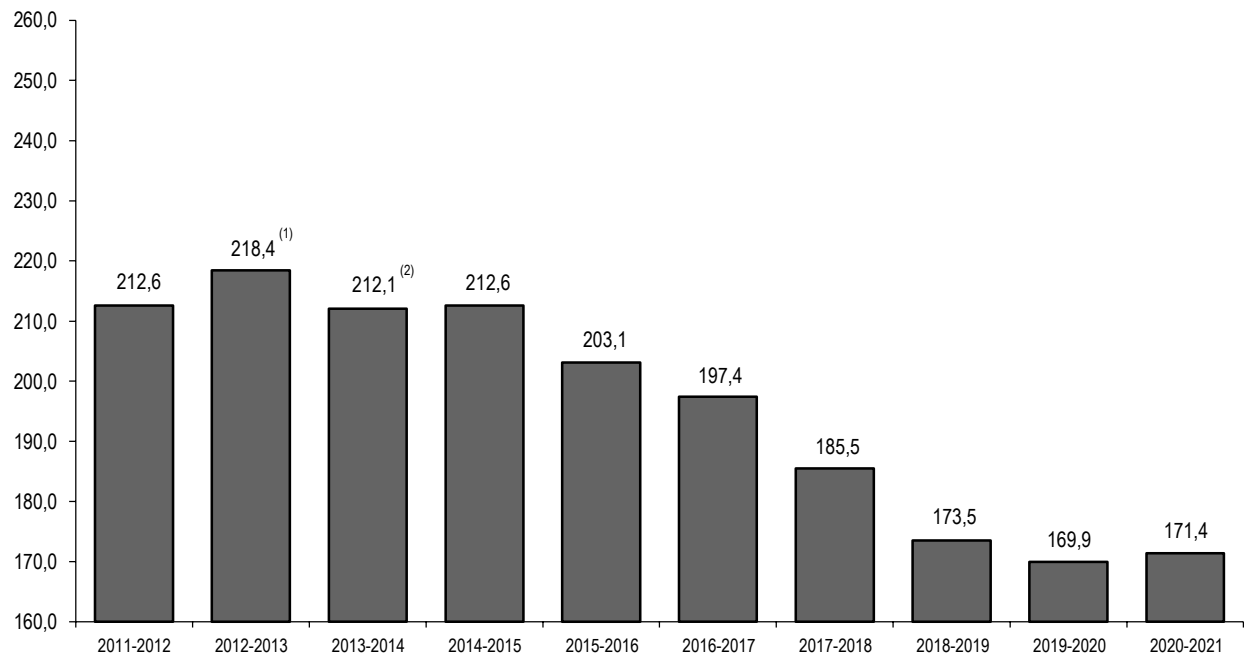
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) La hausse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établirait à 213,9 %.

(2) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

De 2011-2012 à 2012-2013, la dette brute en pourcentage des revenus totaux a augmenté, atteignant 218,4 %. De 2012-2013 à 2019-2020, le ratio a été en diminution, passant de 218,4 % à 169,9 %. Il s'établit à 171,4 % au 31 mars 2021, en légère augmentation par rapport à l'année financière précédente.

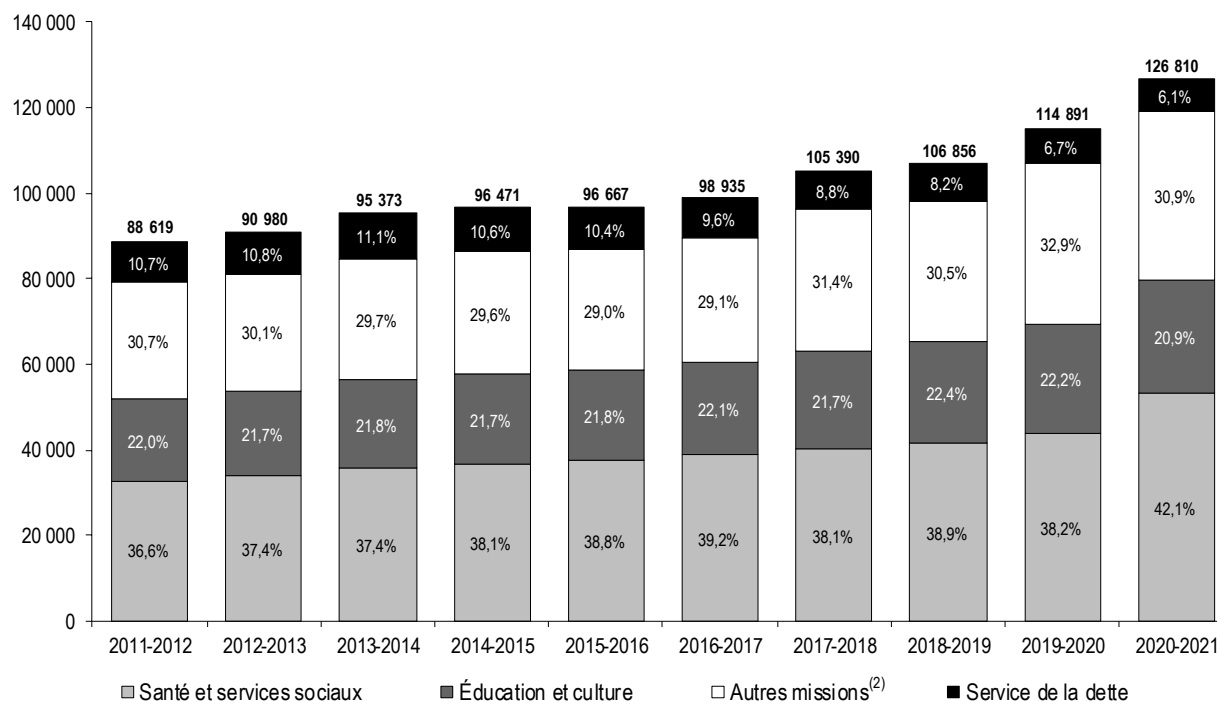
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par mission par rapport aux dépenses consolidées

Cet indicateur illustre l'évolution de la répartition des dépenses consolidées du gouvernement entre les missions.

Dépenses par mission⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage des dépenses consolidées)



(1) Les dépenses par missions ont été redressées à compter de 2011-2012 pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

(2) Les autres missions sont « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2011-2012 à 2020-2021, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » ont affiché une progression annuelle moyenne de 5,7 %, comparativement à 4,1 % pour les dépenses consolidées. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission, qui sont passées de 36,6 % à 42,1 % au cours des 10 dernières années. Cela traduit notamment la hausse des besoins attribuable au vieillissement de la population. En 2020-2021, l'incidence de la pandémie a eu un effet important sur la progression de la part des dépenses de la mission « Santé et services sociaux » par rapport à 2019-2020, soit une augmentation de 3,9%.

L'indicateur montre aussi que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » est passée de 22,0 % à 20,9 %. Quant aux dépenses des autres missions, leur part dans les dépenses consolidées est passée de 30,7 % en 2011-2012 à 30,9 % en 2020-2021.

La part des dépenses consacrées au service de la dette est passée de 10,7 % en 2011-2012 à 6,1 % en 2020-2021. Le service de la dette a connu une croissance annuelle moyenne de 5,9 % entre 2011-2012 et 2013-2014. Depuis 2014-2015, il a plutôt connu une diminution annuelle moyenne de 4,5 %.

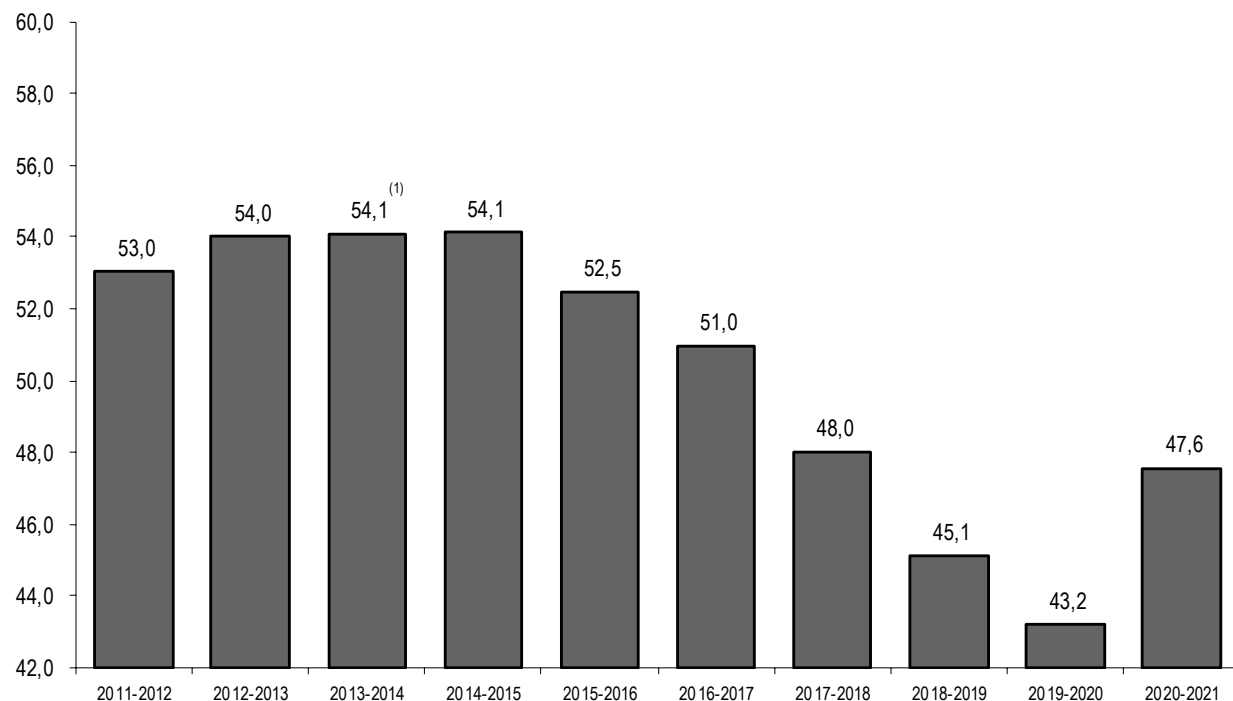
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de celui-ci, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage du PIB)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors du périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

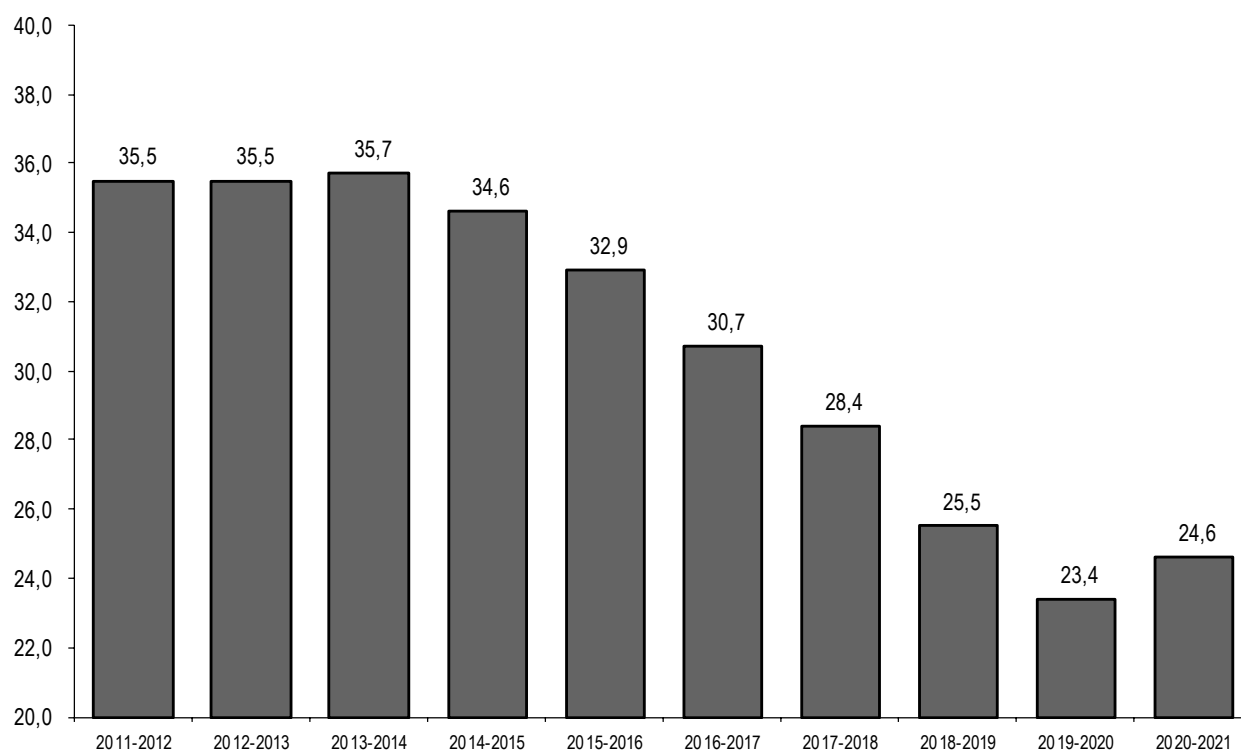
En 2011-2012, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 53,0 %. De 2014-2015 à 2019-2020, le ratio a été en diminution, passant de 54,1 % à 43,2 %. Il a ensuite augmenté pour atteindre 47,6 % au 31 mars 2021. L'augmentation du ratio de 4,4 % en 2020-2021 par rapport à 2019-2020 s'explique par une hausse de la dette pour faire face à la pandémie et par un recul du PIB occasionné par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur met en relation la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés⁽¹⁾ (en pourcentage du PIB)



Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

(1) La dette représentant les déficits cumulés a été redressée à compter de 2011-2012 pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

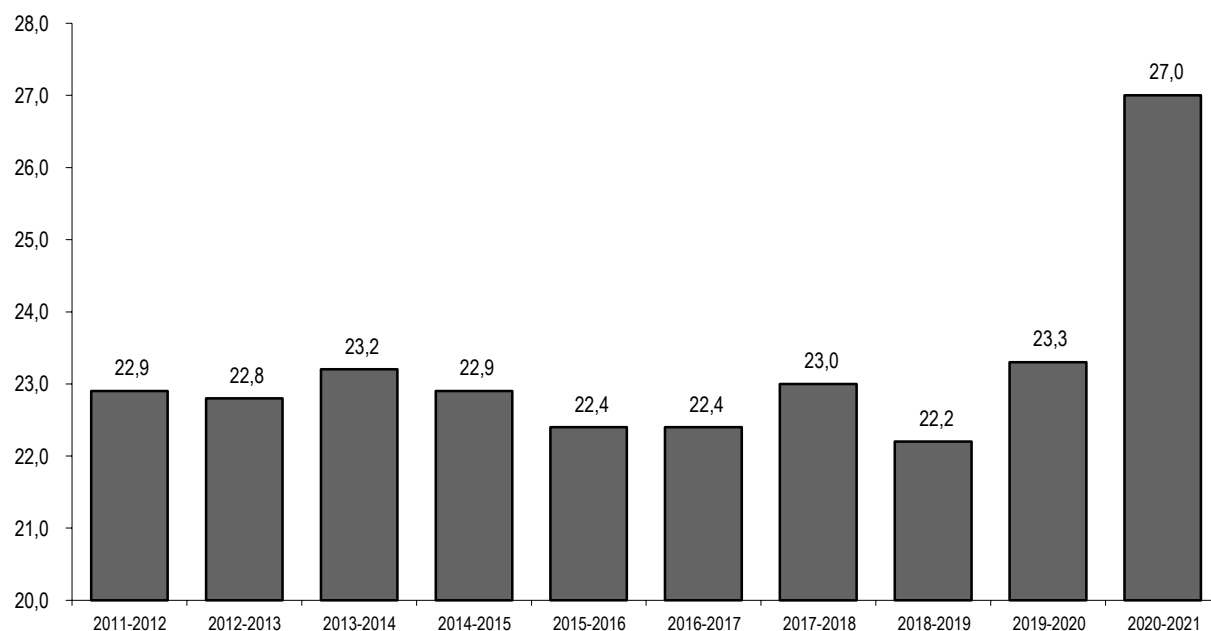
De 2011-2012 à 2012-2013, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'établissait à 35,5 %. De 2013-2014 à 2019-2020, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a constamment diminué, passant de 35,7 % à 23,4 %. Il a augmenté pour atteindre 24,6 % au 31 mars 2021. L'augmentation du ratio de 1,2 % en 2020-2021 par rapport à 2019-2020 s'explique par le déficit de l'année financière et par un recul du PIB occasionné par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. Une baisse de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins rapidement que l'économie. L'indicateur illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)⁽¹⁾ (en pourcentage du PIB)



(1) Les dépenses par missions ont été redressées à compter de 2011-2012 pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

De 2011-2012 à 2012-2013, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, faisant passer leur importance dans l'économie de 22,9 % à 22,8 %. En 2013-2014, la croissance élevée des dépenses a augmenté le ratio à 23,2 %. Le ratio a diminué progressivement jusqu'à 22,2 % en 2018-2019. En 2019-2020, le ratio a augmenté à 23,3 % en raison de la croissance élevée des dépenses qui s'explique notamment par certains coûts ponctuels, dont ceux relatifs à la pandémie de la COVID-19, à la révision des conditions de travail du personnel de la fonction publique et à la perte relative au placement du gouvernement dans la société en commandite Airbus Canada. En 2020-2021, le ratio a augmenté à 27,0 % en raison de la croissance élevée des dépenses, qui s'explique notamment par d'importants coûts ponctuels relatifs à la pandémie de la COVID-19, et en raison de la baisse du PIB occasionnée par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques.

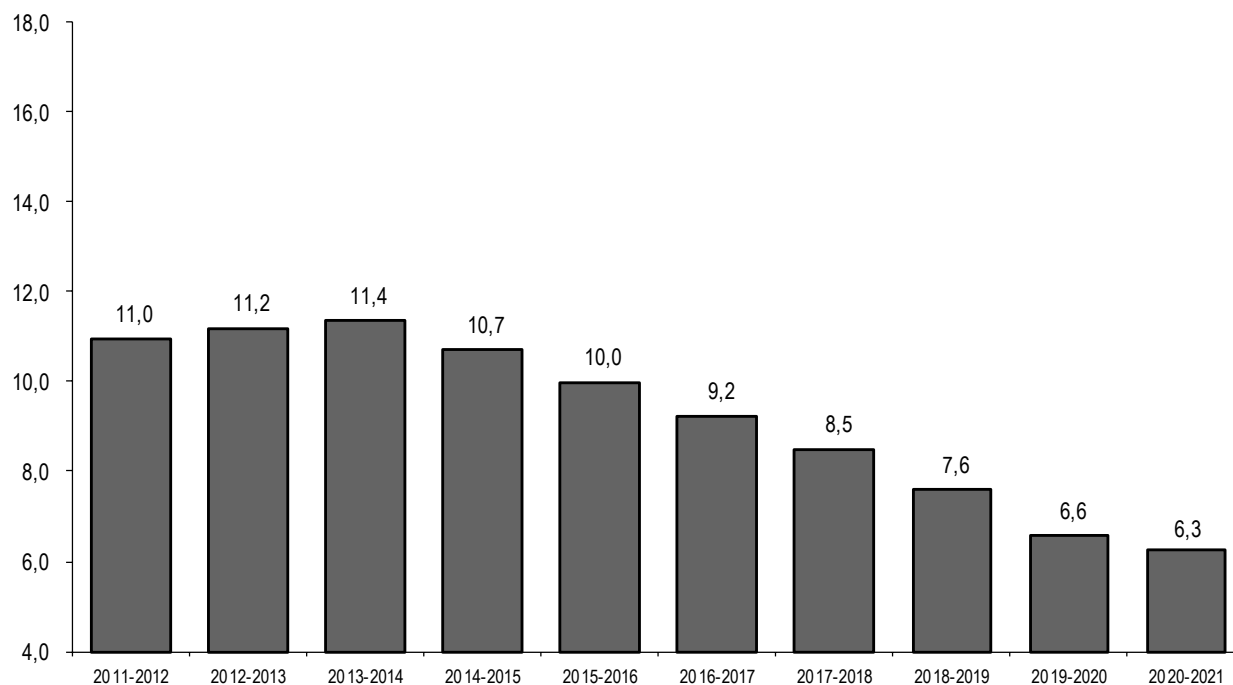
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des autres missions.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



Dans l'ensemble, la part des revenus consacrée au service de la dette a diminué depuis 2011-2012, passant de 11,0 % à 6,3 % en 2020-2021. Cette part est en diminution constante depuis 7 ans.

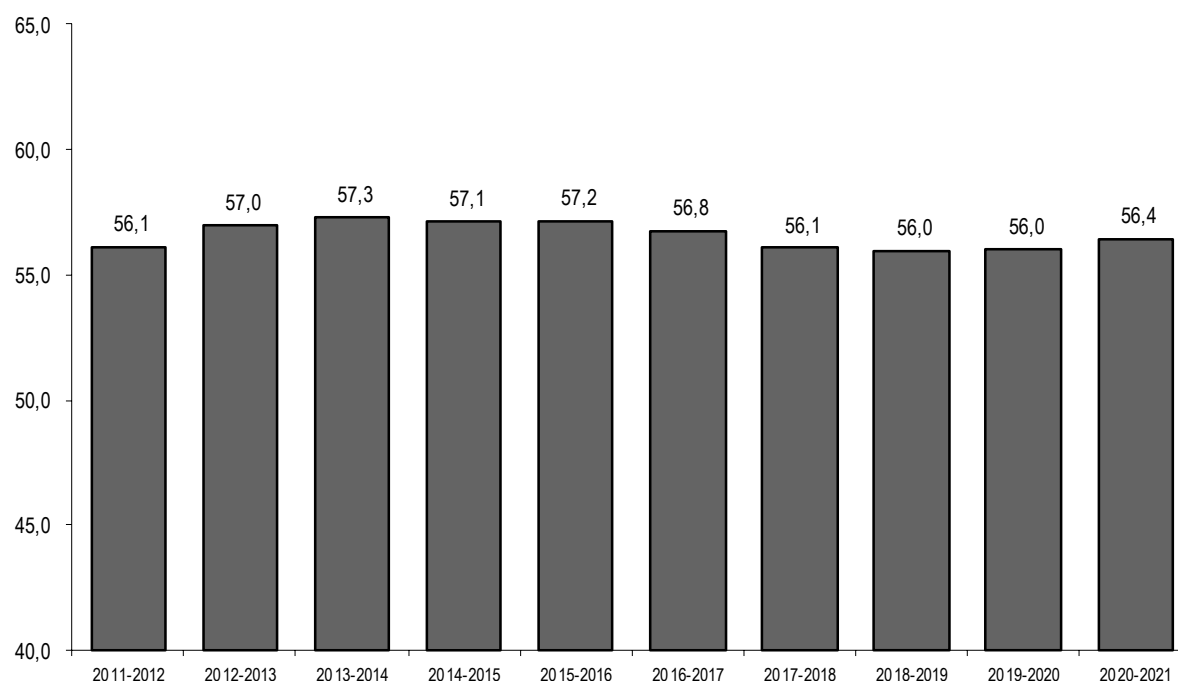
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle l'estimation de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses biens et services dans l'avenir. Une hausse de ce ratio indique que, en moyenne, l'âge des immobilisations est moins élevé, et donc que leur durée de vie utile restante est plus grande. Les immobilisations peuvent alors être utilisées plus longtemps avant de devoir être remplacées.

Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)



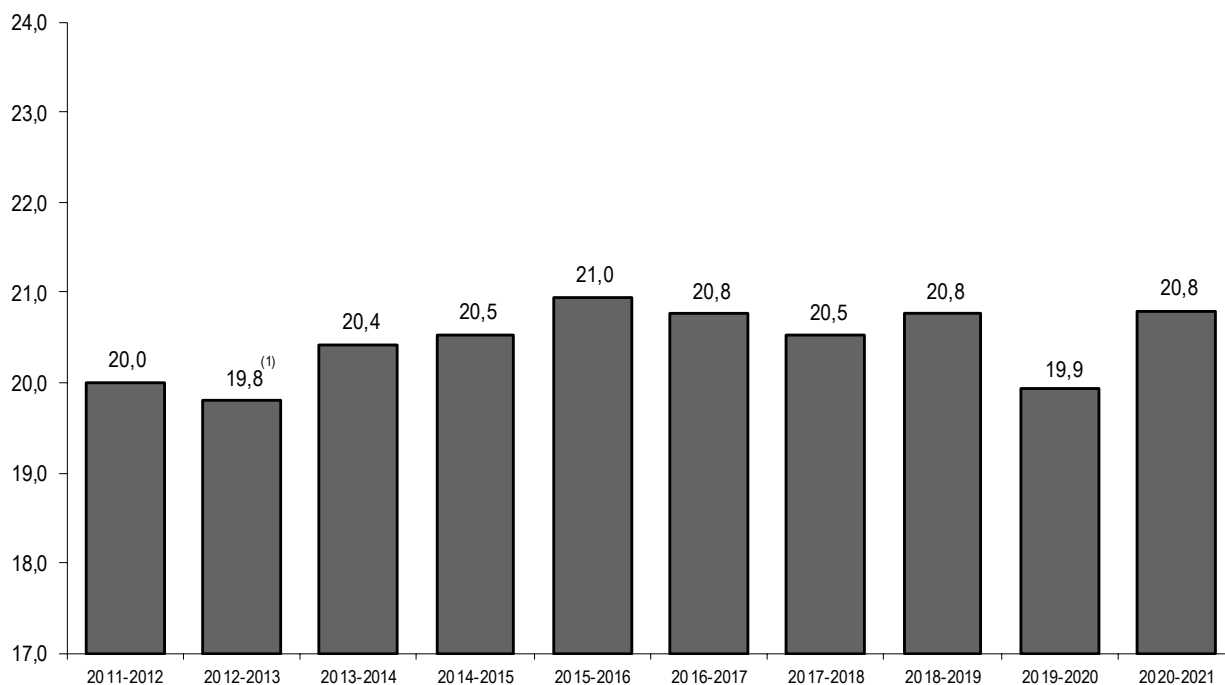
L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté au cours des dernières années, passant de 56,1 % au 31 mars 2012 à 56,4 % au 31 mars 2021. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations ont été plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement à la disposition des contribuables.

Revenus autonomes (en pourcentage du PIB)



(1) La baisse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 20,3 %.

De 2011-2012 à 2015-2016, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB a augmenté, passant de 20,0 % à 21,0 %. Cette hausse a contribué à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016. En 2016-2017 et en 2017-2018, le ratio a diminué, principalement en raison des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en œuvre par le gouvernement et de la croissance de l'économie. En 2018-2019, le ratio a atteint 20,8 %, en hausse par rapport à l'année précédente, en raison essentiellement des revenus sur les placements de portefeuille du Fonds des générations qui résultent des retraits totalisant 8 milliards de dollars effectués en 2018-2019 ainsi que d'un gain exceptionnel aux revenus d'Hydro-Québec lié à la cession partielle de la filiale TM4. En 2019-2020, le ratio a diminué pour s'établir à 19,9 %, reflétant notamment la non-récurrence des gains exceptionnels d'Hydro-Québec de l'année précédente et l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire sur les revenus. En 2020-2021, le ratio a augmenté à 20,8 % en raison principalement de la baisse du PIB occasionnée par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques.

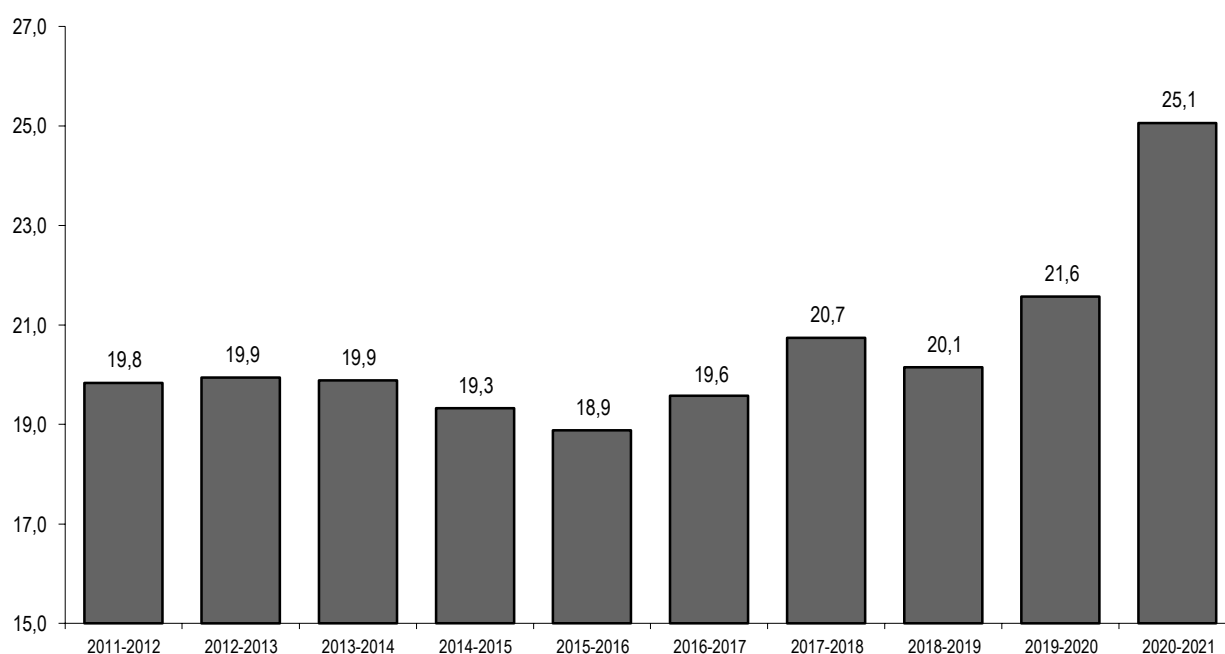
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral

(en pourcentage des revenus totaux)



La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux se situait à 19,8 % en 2011-2012. Elle a légèrement fléchi en 2014-2015 pour atteindre 19,3 %, en raison de la fin des versements de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS. Depuis le creux atteint en 2015-2016, soit 18,9 %, le ratio a augmenté au cours des deux années suivantes pour atteindre 20,7 % en 2017-2018, en raison notamment de la hausse des revenus de péréquation et d'une augmentation des transferts pour la santé. La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est demeurée relativement stable en 2018-2019 à 20,1 % et a atteint 21,6 % en 2019-2020 en raison d'une augmentation des revenus de péréquation découlant notamment d'un accroissement observé dans les écarts de capacité fiscale à la moyenne des 10 provinces. En 2020-2021, le ratio a augmenté à 25,1 % en raison d'une augmentation des transferts du gouvernement fédéral afin d'appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie de la COVID-19 et de compenser une partie des efforts déployés par le Québec pour atténuer l'impact financier de la pandémie.

6. Informations complémentaires

Statistiques financières

Ces tableaux présentent certaines informations financières publiées dans les états financiers consolidés du gouvernement les plus récents.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses ⁽¹⁾	Surplus (déficit) ⁽¹⁾⁽²⁾	Actifs financiers ⁽¹⁾	Passifs ⁽¹⁾	Dette nette ⁽¹⁾⁽³⁾	Actifs non financiers ⁽⁴⁾	Déficit cumulé ⁽¹⁾⁽⁵⁾
2020-2021	122 584	126 810	(4 226)	95 396	(285 641)	(190 245)	81 517	(108 728)
2019-2020	116 974	114 891	2 083	81 444	(265 261)	(183 817)	76 107	(107 710)
2018-2019	114 746	106 856	7 890	75 096	(259 631)	(184 535)	72 110	(112 425)
2017-2018	108 404	105 390	3 014	81 050	(269 180)	(188 130)	69 073	(119 057)
2016-2017	103 082	98 935	4 147	73 526	(264 967)	(191 441)	68 906	(122 535)
2015-2016	100 123	96 667	3 456	66 597	(261 093)	(194 496)	67 095	(127 401)
2014-2015	95 937	96 471	(534)	65 943	(260 913)	(194 970)	64 419	(130 551)
2013-2014	93 273	95 373	(2 100)	57 311	(249 176)	(191 865)	61 405	(130 460)
2012-2013	87 839	90 980	(3 141)	58 886	(242 558)	(183 672)	57 392	(126 280)
2011-2012	86 268 ⁽⁶⁾	88 619 ⁽⁶⁾	(2 351)	57 297	(232 545)	(175 248)	52 480	(122 768)

- (1) Les informations financières ont été redressées à compter de 2011-2012 pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.
- (2) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 (page 50).
- (3) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.
- (4) Le détail de la variation annuelle des actifs non financiers est présenté dans le tableau 1.1 (page 48).
- (5) Le détail de la variation annuelle du déficit cumulé attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 (page 49).
- (6) Les revenus et les dépenses ont été retraités pour tenir compte de la présentation des transferts financés par le régime fiscal à la suite de l'application de la norme comptable sur les recettes fiscales au 1^{er} avril 2012.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 – Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'année financière		Total de la variation de l'année financière
	Valeur comptable nette des immobilisations	Autres actifs non financiers	
2020-2021	4 351	1 059	5 410
2019-2020	3 737	260	3 997
2018-2019	3 002	35	3 037
2017-2018	160	7	167
2016-2017	1 784	27	1 811
2015-2016	2 695	(19)	2 676
2014-2015	2 980	34	3 014
2013-2014	4 010	3	4 013
2012-2013	4 863	49	4 912
2011-2012	5 071	22	5 093

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle du déficit cumulé attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres	Redressements du déficit cumulé		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2020-2021	3 208	—	(12 504)	(9 296)	Ministères et organismes : (12 504 M\$) pour la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert afin de comptabiliser les dépenses de transfert selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de transferts.
2019-2020	2 632	—	—	2 632	
2018-2019	(1 303)	45	—	(1 258)	Entreprises du gouvernement : 10 M\$ à la suite de l'adoption par Hydro-Québec des nouvelles directives publiées par le Financial Accounting Standards Board (FASB) sur les contrats de location et 35 M\$ résultant des modifications comptables apportées par les autres entreprises du gouvernement pour se conformer aux nouvelles exigences des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou IFRS) à l'égard des instruments financiers
2017-2018	464	—	—	464	
2016-2017	719	—	—	719	
2015-2016	(306)	(107)	—	(413)	Entreprises du gouvernement : (107 M\$) pour finaliser les ajustements apportés en 2014-2015 pour se conformer aux IFRS.
2014-2015	550	(2 252)	294	(1 408)	Ministères et organismes : 294 M\$ pour l'ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières; Entreprises du gouvernement : (2 252 M\$) pour se conformer aux IFRS.
2013-2014	(80)	(11)	—	(91)	Entreprises du gouvernement : (11 M\$) pour se conformer à la norme IFRS IAS 19 – Avantages du personnel.
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	Ministères et organismes : (988 M\$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable sur les paiements de transfert pour les organismes autres que budgétaires et (110 M\$) pour tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	Entreprises du gouvernement : (56 M\$) pour se conformer aux IFRS.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) redressés	Fonds des générations	Sous-total	Modifications comptables et autres ⁽¹⁾	Utilisation de la réserve de stabilisation	Solde budgétaire ⁽²⁾	Affectation à la réserve de stabilisation
2020-2021	(4 226)	(3 313)	(7 539)	(3 221)	10 760	-	
2019-2020	2 083	(2 606)	(523)	527		4	(4)
2018-2019	7 890	(3 477)	4 413	390		4 803	(4 803)
2017-2018	3 014	(2 293)	721	1 901		2 622	(2 622)
2016-2017	4 147	(2 001)	2 146	215		2 361	(2 361)
2015-2016	3 456	(1 453)	2 003	188		2 191	(2 191)
2014-2015	(534)	(1 279)	(1 813)	1 088		(725)	
2013-2014	(2 100)	(1 121)	(3 221)	397		(2 824)	
2012-2013	(3 141)	(961)	(4 102)	2 502 ⁽³⁾		(1 600)	
2011-2012	(2 351)	(840)	(3 191)	563		(2 628)	

(1) Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, des ajustements sont nécessaires aux surplus et aux déficits annuels redressés afin d'établir le solde budgétaire. Parmi ces ajustements, les modifications comptables qui ont pour incidence de porter des sommes directement au déficit cumulé doivent être considérées dans l'année financière où elles sont effectuées. Ainsi, des ajustements ont notamment été apportés pour tenir compte du fait que la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert doit être uniquement prise en compte dans l'établissement du solde budgétaire de 2020-2021.

(2) Le solde budgétaire présente l'atteinte de l'équilibre budgétaire conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi, lequel prévoit que le gouvernement ne peut encourir de déficit budgétaire. Cet article ne s'applique pas aux années 2009-2010 à 2014-2015.

(3) La Loi prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.4 – Réserve de stabilisation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectation à la réserve	Utilisation pour le maintien de l'équilibre budgétaire	Versement au Fonds des générations	Solde à la fin
2020-2021	11 981		(10 760)		1 221
2019-2020	11 977	4			11 981
2018-2019	7 174	4 803			11 977
2017-2018	4 552	2 622			7 174
2016-2017	2 191	2 361			4 552
2015-2016	-	2 191			2 191
2014-2015	-				-
2013-2014	-				-
2012-2013	-				-
2011-2012	-				-

Informations par secteurs de reddition de comptes

AU 31 MARS 2021

Les résultats consolidés incluent les données financières de nombreux ministères, organismes, fonds et entreprises du gouvernement. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

6. Informations complémentaires (suite)

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2021

Sommaire des résultats consolidés par secteurs

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾			
	Fonds général ⁽²⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽³⁾	Entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	Fonds spéciaux ⁽⁵⁾
REVENUS				
Impôt sur le revenu et les biens	41 551	7 376		1 304
Taxes à la consommation	20 932	13		2 164
Droits et permis	277			2 369
Revenus divers	1 783			2 585
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			4 491	
Affectation des revenus des entreprises	2 620		(3 445)	228
Total des revenus autonomes	67 163	7 389	1 046	8 650
Transferts du gouvernement du Québec				7 977
Transferts du gouvernement fédéral	27 904			731
Total des revenus	95 067	7 389	1 046	17 358
DÉPENSES				
Santé et services sociaux	51 432	947		313
Éducation et culture	26 059	661		109
Économie et environnement	10 254	1 607		9 281
Soutien aux personnes et aux familles	6 993	4 037		3 227
Gouverne et justice	7 351	137		2 370
Sous-total	102 089	7 389	—	15 300
Service de la dette	5 437			1 804
Total des dépenses	107 526	7 389	—	17 104
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL	(12 459)	—	1 046	254

6. Informations complémentaires (suite)

Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾	Fonds des générations ⁽⁷⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁸⁾	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁹⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁹⁾	Ajustements de consolidation ⁽¹⁰⁾	Résultats consolidés
				1 160	112	51 503
	500	28			(2 260)	21 377
	1 408	511			48	4 613
149	808	5 849	2 358	1 398	(5 046)	9 884
						4 491
	597					—
149	3 313	6 388	2 358	2 558	(7 146)	91 868
		14 722	33 445	16 697	(72 841)	—
1 022		1 293	269	233	(736) ⁽¹¹⁾	30 716
1 171	3 313	22 403	36 072	19 488	(80 723)	122 584
199		13 592	35 618		(48 762)	53 339
93		792		18 749	(19 920)	26 543
804		4 101			(7 594)	18 453
15		195			(3 404)	11 063
60		2 980			(3 175)	9 723
1 171	—	21 660	35 618	18 749	(82 855)	119 121
		532	554	403	(1 041)	7 689
1 171	—	22 192	36 172	19 152	(83 896)	126 810
—	3 313	211	(100)	336	3 173	(4 226)

6. Informations complémentaires (suite)

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2021

- (1) Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.
- (2) Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives, ainsi que des dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes, comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3); ces crédits étant, au sens de la Loi, soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (3) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de comptes particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.
- (4) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement, en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.
- (5) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes versées au fonds consolidé du revenu doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.
- (6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.
- (7) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (8) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.
- (9) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics et instances régionales.

Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des centres de services scolaires et commissions scolaires, de celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que de celui de l'Université du Québec et ses constituantes.

Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et sont dotés d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.
- (10) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.
- (11) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transfert dont les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites par le gouvernement fédéral, conformément aux contrats ou ententes conclus entre les deux parties. Ces sommes sont perçues par le fonds général et comptabilisées dans les comptes à fin déterminée. Par la suite, ces sommes sont versées aux bénéficiaires lorsque ces derniers sont admissibles. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transfert fédéraux liés à des sommes versées par le fonds général à des organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

6. Informations complémentaires (suite)

Informations par portefeuilles ministériels

AU 31 MARS 2021

Pour accomplir ses missions, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés directement par des entités gouvernementales, dont des ministères et des organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités sous la responsabilité d'un ministre ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par son portefeuille.

L'information présentée correspond aux portefeuilles et aux responsabilités établies dans le Budget de dépenses 2020-2021. Entre la publication du Budget de dépenses 2020-2021 et celle du Budget de dépenses 2021-2022, le portefeuille Éducation et Enseignement supérieur a été scindé pour devenir le portefeuille Éducation et le portefeuille Enseignement supérieur.

6. Informations complémentaires (suite)

Informations par portefeuilles ministériels (suite)

AU 31 MARS 2021

Dépenses par supercatégories

(en millions de dollars)

	Transfert	Rémunération	Fonctionnement
Éducation et Enseignement supérieur	4 950	16 342	3 932
Santé et Services sociaux	6 306	33 681	14 646
Autres portefeuilles			
Affaires municipales et Habitation	3 542	149	189
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	956	187	78
Assemblée nationale		101	44
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	(12)	1 238	1 412
Conseil exécutif	1 004	114	37
Culture et Communications	1 195	176	234
Économie et Innovation	2 848	67	145
Énergie et Ressources naturelles	525	137	160
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	831	178	145
Famille	6 629	93	81
Finances	1 974	1 099	465
Forêts, Faune et Parcs	351	284	545
Immigration	160	148	86
Justice	212	665	332
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	11	73	19
Relations internationales et Francophonie	27	67	26
Sécurité publique	300	1 404	575
Tourisme	288	54	97
Transports	3 413	646	2 547
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 342	469	206
Autres portefeuilles	28 596	7 349	7 423
Sous-total	39 852	57 372	26 001
Éliminations inter-portefeuille ⁽¹⁾	(1 067)	(1 592)	(2 210)
Dépenses consolidées	38 785	55 780	23 791

(1) Ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

6. Informations complémentaires (suite)

Créances douteuses et autres provisions	Sous-total	Service de la dette	2021	2020
34	25 258	405	25 663	25 037
92	54 725	590	55 315	45 641
109	3 989	71	4 060	3 459
2	1 223	2	1 225	1 209
	145		145	138
	2 638	146	2 784	3 010
	1 155		1 155	536
3	1 608	17	1 625	1 285
419	3 479	86	3 565	4 559
1	823	2	825	844
	1 154		1 154	1 139
	6 803		6 803	6 419
39	3 577	7 399	10 976	10 610
	1 180	2	1 182	1 035
	394		394	359
11	1 220		1 220	1 173
	103		103	100
	120		120	124
	2 279	2	2 281	2 567
1	440	15	455	387
7	6 613	762	7 375	6 505
47	5 064	1	5 065	5 205
639	44 007	8 505	52 512	50 663
765	123 990	9 500	133 490	121 341
—	(4 869)	(1 811)	(6 680)	(6 450)
765	119 121	7 689	126 810	114 891

Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 800 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population. À cela s'ajoute le taux de réalisation des investissements publics en immobilisations, qui influence les dépenses au titre de l'amortissement des immobilisations;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui varient en fonction de certaines hypothèses difficilement prévisibles, comme les conditions météorologiques. Par exemple, une variation de 1°C de la température hivernale comparativement à la température normale a un impact de près de 100 millions de dollars sur le bénéfice net d'Hydro-Québec;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles qu'une pandémie, des catastrophes naturelles ou des arrêts de travail;
- la variation des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui ont un impact sur le service de la dette;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet.

Les états financiers consolidés font également état, aux notes complémentaires, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Risques et incertitudes (suite)

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses, autres que le service de la dette, par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une prévision de revenus trop élevée ou trop faible, ce qui pourrait conduire à des décisions inadaptées en matière de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou les effets d'un ralentissement de l'économie. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le Contrôleur des finances est responsable de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il est également responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés qui sont préparés conformément aux conventions comptables mentionnées dans les notes complémentaires et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le Contrôleur des finances ainsi que les entités formant le périmètre comptable du gouvernement maintiennent des systèmes de gestion financière et des contrôles internes qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont notamment conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées selon les règlements adoptés et comptabilisées adéquatement afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Le Contrôleur des finances obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toutes les informations nécessaires pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et met en place des procédés afin de s'assurer que ces informations sont fiables. Il soumet les états financiers consolidés du gouvernement au Vérificateur général du Québec pour leur audit, lequel expose la nature et l'étendue de ses travaux et exprime son opinion dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale.

Les états financiers consolidés font partie des comptes publics et sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Côté'.

Pierre Côté

La contrôlease des finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucie Pageau'.

Lucie Pageau, CPA, CA

Québec, le 22 octobre 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec (le « gouvernement »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du gouvernement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le volume 1 des Comptes publics 2020-2021, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le volume 1 des Comptes publics 2020-2021 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation. La direction considère que le gouvernement a la capacité de poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement;
- j'apprécie le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gouvernement à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et les annexes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du gouvernement pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

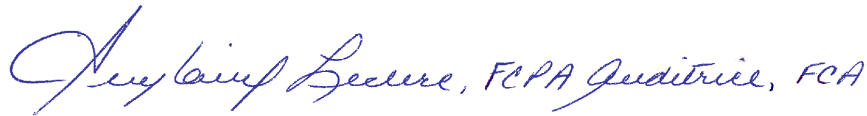
Je fournis également à la direction une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et lui communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2021 ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et l'évolution de sa situation financière consolidée pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement énoncées dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la convention comptable relative à la constatation de certaines dépenses de transferts (subventions), expliqué à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in blue ink, reading "Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 22 octobre 2021

État consolidé des résultats et du déficit cumulé

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

		2021		2020
	Notes	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels (redressés – note 3)
REVENUS	4			
Impôt sur le revenu et les biens		52 210	51 503	50 482
Taxes à la consommation		22 961	21 377	21 348
Droits et permis		4 643	4 613	4 535
Revenus divers		10 975	9 884	10 962
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	11	4 814	4 491	4 419
Revenus autonomes		95 603	91 868	91 746
Transferts du gouvernement fédéral		25 692	30 716	25 228
Total des revenus		121 295	122 584	116 974
DÉPENSES	5			
Santé et services sociaux		46 562	53 339	43 931
Éducation et culture		26 989	26 543	25 473
Économie et environnement		16 683	18 453	17 753
Soutien aux personnes et aux familles		11 413	11 063	10 916
Gouverne et justice		8 653	9 723	9 142
Sous-total		110 300	119 121	107 215
Service de la dette		8 266	7 689	7 676
Total des dépenses		118 566	126 810	114 891
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL		2 729	(4 226)	2 083
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT REDRESSÉ	6	(95 915)	(107 710)	(112 425)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	6	—	3 208	2 632
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	6	(93 186)	(108 728)	(107 710)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2020-2021 du ministère des Finances, déposé le 10 mars 2020.

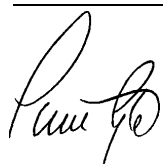
État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	Notes	2021	2020 (redressés – note 3)
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	12 244	13 190
Placements temporaires	8	5 018	1 813
Débiteurs	9	21 489	19 047
Placements de portefeuille	10	5 510	5 416
Participations dans les entreprises du gouvernement	11	32 886	27 974
Prêts	12	5 167	4 297
Fonds des générations	13	12 212	8 899
Autres actifs financiers	14	870	808
Total des actifs financiers		95 396	81 444
PASSIFS			
Créditeurs et frais à payer	15	36 926	31 920
Revenus reportés	16	8 005	7 605
Passif environnemental	17	2 838	2 988
Autres passifs	18	6 913	6 898
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	19	12 368	14 716
Dettes	20, 21	218 591	201 134
Total des passifs		285 641	265 261
DETTE NETTE		(190 245)	(183 817)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	22	79 404	75 053
Autres actifs non financiers	23	2 113	1 054
Total des actifs non financiers		81 517	76 107
DÉFICIT CUMULÉ	6	(108 728)	(107 710)
Obligations contractuelles et droits contractuels	24		
Éventualités	25		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Pierre Côté
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA, CA
Contrôleuse des finances

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

		2021	2020
	Notes	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels
			Résultats réels (redressés – note 3)
DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE		(171 658)	(171 313)
Modification comptable avec redressement des années antérieures	3	—	(12 504)
DETTE NETTE AU DÉBUT REDRESSÉE		(171 658)	(183 817)
(Déficit) surplus annuel		2 729	(4 226)
Variation due aux immobilisations	22		
Acquisitions et travaux en cours		(8 070)	(8 840)
Amortissement		4 374	4 399
Dispositions, réductions de valeur et autres			90
Total de la variation due aux immobilisations		(3 696)	(4 351)
Variation due aux autres actifs non financiers			(1 059)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	11		3 208
(Augmentation) diminution nette de la dette nette		(967)	(6 428)
DETTE NETTE À LA FIN		(172 625)	(183 817)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2020-2021 du ministère des Finances, déposé le 10 mars 2020.

État consolidé des flux de trésorerie
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021
 (en millions de dollars)

	Notes	2021	2020 (redressés – note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT⁽¹⁾			
(Déficit) surplus annuel		(4 226)	2 083
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie	26	3 645	5 999
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	26	1 217	1 632
Prestations versées pour les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs		(7 195)	(6 963)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de fonctionnement		(6 559)	2 751
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS⁽¹⁾			
Placements temporaires effectués		(9 306)	(5 781)
Placements temporaires encaissés		2 024	3 794
Placements de portefeuille effectués		(1 116)	(1 575)
Placements de portefeuille encaissés		735	493
Prêts effectués		(1 409)	(954)
Prêts encaissés		459	440
Entreprises du gouvernement			
Opérations portant sur l'avoir		(30)	(9)
Prêts et avances effectués		(999)	(294)
Prêts et avances encaissés		419	20
Dividendes encaissés		3 362	4 883
Placements effectués au Fonds des générations		(2 536)	(2 184)
Retraits du Fonds des générations pour le remboursement de dettes			2 000
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de placements		(8 397)	833
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS⁽¹⁾			
Immobilisations acquises		(8 426)	(7 594)
Immobilisations disposées		59	49
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		(8 367)	(7 545)

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
			(redressés – note 3)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT⁽¹⁾			
Dettes contractées		39 514	24 446
Dettes remboursées		(17 391)	(15 377)
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs			
Remboursements aux déposants		165	100
Dépôts aux fonds		(15)	(1 517)
Cotisations déposées nettes des prestations versées		123	116
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		22 396	7 768
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(927)	3 807
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		13 190	9 341
Trésorerie et équivalents de trésorerie découlant d'opérations de restructuration avec des entreprises du gouvernement		(19)	42
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		12 244	13 190

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

- (1) Les opérations sans effet sur les flux de trésorerie sont exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie et détaillées à la [note 26](#) – Informations sur les flux de trésorerie.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Sommaire des principales conventions comptables

Référentiel comptable

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du trésor. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables.

Périmètre comptable et partenariats

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, soit les entités pour lesquelles il a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de sorte que les activités de celles-ci lui procureront des avantages attendus ou l'exposeront à un risque de perte.

L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement sur lesquelles ce dernier exerce un contrôle sont énumérées aux [annexes 1 à 4](#). Les états financiers consolidés du gouvernement incluent également les opérations financières des partenariats sur lesquels le gouvernement exerce un contrôle partagé. Ces partenariats, conclus avec des partenaires du secteur privé ou avec d'autres gouvernements, sont présentés à l'[annexe 5](#).

Les biens détenus et les activités fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement au nom de bénéficiaires désignés et mentionnés dans l'[annexe 6](#) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement.

Méthodes de consolidation

Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses (ci-après désignés « les comptes ») des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement et des partenariats commerciaux, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations financières des partenariats non commerciaux font l'objet d'une consolidation ligne par ligne, proportionnellement à la quote-part du gouvernement dans chacun des comptes sous contrôle partagé. Préalablement à la consolidation, les comptes de chacune de ces entités sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement. Enfin, les opérations et les soldes interentités ainsi que les gains et les pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement et dans les partenariats commerciaux représentent un actif financier pour le gouvernement et, compte tenu de leur orientation commerciale, de leur autonomie de gestion et de leur autosuffisance financière, elles sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Méthodes de consolidation (suite)

Selon cette méthode qui ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables avec celles du gouvernement, les participations sont comptabilisées au coût. Annuellement, le coût est ajusté en fonction de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats, la contrepartie étant portée aux revenus, et de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, la contrepartie étant alors portée au déficit cumulé. La valeur des participations est réduite des dividendes déclarés et ajustée du montant de l'élimination des gains et pertes interentités non réalisés se rattachant aux actifs et aux passifs qui demeurent dans le périmètre comptable du gouvernement.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des transactions. À la fin de l'année financière, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la variation des taux de change sont constatés dans les résultats annuels du gouvernement, à l'exception de ceux non réalisés provenant de la conversion des éléments à long terme, lesquels sont reportés et amortis linéairement sur la durée de vie restante des éléments d'actif ou de passif concernés.

Incertitude relative à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté ou communiqué dans les états financiers et un autre montant raisonnablement possible. Certaines incertitudes sont qualifiées d'importantes, notamment lorsque la fourchette des montants raisonnablement possible est grande et que cette situation est à même d'influer sur les décisions des utilisateurs des états financiers. L'incidence du dénouement des incertitudes peut se faire sentir à court terme ou à plus long terme.

Le gouvernement a déterminé qu'il existait une incertitude relative à la mesure importante à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir la provision pour éventualités ([note 25](#)) relative aux poursuites et litiges. Les participations dans les entreprises du gouvernement ([note 11](#)), le passif environnemental ([note 17](#)) et les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ([note 19](#)) présentent une incertitude relative à la mesure importante à long terme en raison des hypothèses utilisées pour établir leur valeur.

D'autres incertitudes relatives à la mesure sont attribuables aux estimations réalisées dans le cadre des activités normales de fonctionnement du gouvernement. Les nouveaux événements qui se produisent, l'expérience acquise ou les renseignements dont dispose le gouvernement peuvent entraîner des révisions à court terme des provisions pour créances douteuses sur les débiteurs ([note 9](#)), des revenus fiscaux et des sommes correspondantes à recevoir et à payer ([notes 9 et 15](#)), des moins-values durables sur les placements de portefeuille ([note 10](#)) et sur les dépôts à participation détenus par le Fonds des générations dans un fond particulier de la Caisse de dépôt et de placements du Québec ([note 13](#)), des provisions pour moins-value sur les prêts ([note 12](#)), des revenus de transferts provenant du gouvernement fédéral qui sont reportés ([note 16](#)), des passifs découlant d'ententes de transfert et des provisions pour pertes sur les interventions financières ([note 18](#)).

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure (suite)

Par ailleurs, on estime la durée de vie utile des immobilisations en fonction de la période pendant laquelle elles sont censées servir au gouvernement ainsi que la durée de certains contrats présentés dans les obligations et les droits contractuels.

Les estimations et les hypothèses utilisées par le gouvernement pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement.

Il est raisonnablement possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications. Les révisions d'estimations comptables sont constatées au cours de la période de révision des estimations si elles ne concernent que cette période. Si elles concernent plusieurs périodes, elles sont constatées au cours de la période de révision et les suivantes. Des informations additionnelles sur la nature et les circonstances donnant lieu à l'incertitude relative à la mesure sont présentées dans les notes complémentaires appropriées.

Considérations particulières liées à la pandémie de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation a perturbé l'économie, tant locale que mondiale, et a nécessité la mise en place de diverses mesures en santé publique ainsi qu'un soutien financier aux personnes et aux entreprises.

La résilience de l'économie du Québec durant la crise sanitaire combinée aux mesures de soutien gouvernementales permet d'assurer une relance plus rapide que prévu de l'activité économique. Ainsi, au 31 mars 2021, on observe une certaine reprise dans le marché.

Afin d'établir les provisions pour pertes associées aux prêts et aux garanties d'emprunt et établir la valeur des placements, le gouvernement a notamment pris en considération l'environnement économique découlant de l'incidence de la pandémie de la COVID-19. Puisque la durée et les effets de cette pandémie sont inconnus, les résultats réels des prochaines années financières pourraient différer de ceux estimés par le gouvernement. Les ajustements aux différentes méthodes d'évaluation sont présentés dans les notes complémentaires appropriées.

Par ailleurs, la juste valeur des placements détenus dans les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, présentée dans les différentes notes complémentaires aux états financiers consolidés, a été établie par cette dernière en tenant compte des meilleures informations disponibles dans les circonstances. Les incertitudes quant à la durée, à la gravité et à l'ampleur de la pandémie, ainsi que l'efficacité des mesures gouvernementales et l'ensemble des conséquences économiques qui en découleront pourraient entraîner des répercussions futures sur ces justes valeurs puisque celles-ci dépendront de l'évolution de la situation dans les différents secteurs de l'économie, une évolution qui demeure incertaine et qui ne peut être prédite à l'heure actuelle.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Principales conventions comptables par composantes

Pour faciliter la compréhension des états financiers consolidés, les principales conventions comptables par composantes sont détaillées dans la note de référence des composantes suivantes :

NOTES	COMPOSANTES
Note 4	Revenus
Note 5	Dépenses
Note 6	Déficit cumulé
Note 7	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 8	Placements temporaires
Note 9	Débiteurs
Note 10	Placements de portefeuille
Note 11	Participations dans les entreprises du gouvernement
Note 12	Prêts
Note 13	Fonds des générations
Note 14	Autres actifs financiers
Note 15	Créditeurs et frais à payer
Note 16	Revenus reportés
Note 17	Passif environnemental
Note 18	Autres passifs
Note 19	Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs
Note 21	Dettes
Note 22	Immobilisations
Note 23	Autres actifs non financiers
Note 24	Obligations contractuelles et droits contractuels
Note 25	Éventualités

2. Conformité aux autorisations législatives

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement pour pouvoir prélever des sommes sur le fonds consolidé du revenu. Le Parlement accorde cette autorisation en adoptant annuellement des lois sur les crédits ou en adoptant des dispositions dans d'autres lois, ce qui autorise les ministères et les organismes budgétaires à effectuer des dépenses, des acquisitions d'immobilisations, des prêts et des placements et à assumer d'autres coûts à même le fonds général. Pour les fonds spéciaux, les prévisions annuelles de dépenses et d'investissements sont approuvées par le Parlement dans le cadre de l'adoption de lois sur les crédits ou de lois particulières, notamment lors de la constitution d'un fonds spécial.

Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'administration financière, le volume 2 des comptes publics rend compte de l'utilisation annuelle des autorisations législatives en matière d'investissements et de dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels et des fonds spéciaux.

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2021, des excédents sur les dépenses et les autres coûts totalisant 40 592 millions de dollars sur les crédits votés par le Parlement et des excédents des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées respectivement de 733 millions de dollars et de 6 212 millions de dollars ont été constatés, en raison principalement de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

3. Modification comptable et reclassement des données financières comparatives

Modification comptable

Dépenses de transfert

Le gouvernement du Québec contribue au financement d'infrastructures publiques qui appartiennent à des tiers. Dans la majorité des cas, le financement s'effectue par l'octroi de transferts versés selon un échéancier qui correspond généralement au rythme de remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires pour réaliser les projets.

Pour ces projets, le gouvernement a modifié l'application de la norme SP 3410, Paiements de transfert, afin de comptabiliser les dépenses de transfert selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de transferts. Auparavant, il les comptabilisait au rythme des versements autorisés par le Parlement et le solde des travaux financés était présenté dans les obligations contractuelles. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des dépenses de transfert dans les états financiers consolidés du gouvernement. Par ailleurs, à compter de l'année financière 2021-2022, les autorisations parlementaires sont accordées selon une estimation du rythme de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires.

La modification d'application de la norme comptable a été effectuée sur la base des informations détenues par le gouvernement concernant l'avancement des travaux admissibles réalisés par les bénéficiaires. Conformément à ce qui a été annoncé au budget de mars 2021, le gouvernement mettra progressivement en œuvre une collecte d'informations additionnelles auprès des bénéficiaires sur l'avancement des travaux admissibles pour préciser son estimation.

3. Modification comptable et reclassement des données financières comparatives (suite)

Modification comptable (suite)

L'effet de cette modification a été comptabilisé rétroactivement avec redressement des années antérieures et a eu pour effet de faire varier les composantes suivantes des années financières terminées les 31 mars 2021 et 31 mars 2020 :

	2021	2020
État consolidé des résultats et du déficit cumulé		
(en millions de dollars)		
Augmentation (diminution) des dépenses		
Santé et services sociaux	5	(18)
Éducation et culture	36	98
Économie et environnement	486	460
Soutien aux personnes et aux familles	(6)	(10)
Gouverne et justice	(59)	(3)
Augmentation des dépenses	462	527
Augmentation du déficit annuel	462	
Diminution du surplus annuel		527
Augmentation du déficit cumulé au début	12 504	11 977
Augmentation du déficit cumulé à la fin	12 966	12 504

État consolidé de la situation financière

(en millions de dollars)

Diminution des prêts	7 090	6 560
Augmentation des créiteurs et frais à payer		91
Augmentation des autres passifs	5 876	5 853
Augmentation de la dette nette et du déficit cumulé à la fin	12 966	12 504

État consolidé de la dette nette

(en millions de dollars)

Augmentation de la dette nette au début	12 504	11 977
Augmentation du déficit annuel	462	
Diminution du surplus annuel		527
Augmentation de la dette nette à la fin	12 966	12 504

3. Modification comptable et reclassement des données financières comparatives (suite)

	2021	2020
État consolidé des flux de trésorerie		
(en millions de dollars)		
Activités de fonctionnement		
Augmentation du déficit annuel	(462)	
Diminution du surplus annuel		(527)
Diminution des éléments sans effet sur les flux de trésorerie	(619)	(669)
(Diminution) augmentation de la variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	(69)	514
Diminution des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 150)	(682)
Activités de placements		
Diminution des prêts effectués	1 181	1 143
Diminution des prêts encaissés	(31)	(461)
Augmentation des flux de trésorerie liés aux activités de placements	1 150	682
Incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	—	—

Note 24 – Obligations contractuelles et droits contractuels

(en millions de dollars)

Obligations contractuelles par catégories de dépenses

Diminution des transferts – capital	(12 966)
-------------------------------------	-----------------

Reclassement des données financières comparatives

Certaines données financières 2019-2020 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 2020-2021.

4. Revenus

Principales conventions comptables

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens et taxes à la consommation)

Dès le moment où les mesures fiscales ont été autorisées par le Parlement, les revenus fiscaux sont constatés de la façon suivante :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore effectués sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.
- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont constatés au moment de leur encaissement. Les encaissements sont principalement composés des acomptes provisionnels calculés par les sociétés à partir d'une estimation de leur bénéfice imposable. Ces revenus sont ajustés pour considérer les sommes relatives aux avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les sommes à recevoir ou à rembourser découlant de l'écart entre le revenu imposable estimé et celui réellement gagné par les sociétés pendant l'année financière ne sont pas constatées, car elles ne peuvent être estimées avec précision.
- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont constatés sur la période au cours de laquelle cet impôt est levé.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés au moment de délivrer les avis de cotisation ou à la suite des activités de contrôle fiscal ou de la production de déclarations par les contribuables.

Droits et permis

Les revenus de droits et de permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu est remboursable sur demande et qu'il est lié à des biens et services clairement identifiables devant être rendus au titulaire du droit ou du permis par le gouvernement, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

4. Revenus (suite)

Principales conventions comptables (suite)

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements de portefeuille sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements sont constatés dans l'année de la donation lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une affectation particulière. Dans le cas contraire, ils sont constatés aux revenus en fonction des conditions de l'affectation. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

Transferts provenant des gouvernements

Les transferts provenant du gouvernement fédéral et des autres gouvernements sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés.

Incertitude relative à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les revenus sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 9](#)), celle sur les participations dans les entreprises du gouvernement ([note 11](#)), celle sur les créditeurs et les frais à payer ([note 15](#)) et celle sur les revenus reportés ([note 16](#)).

4. Revenus (suite)

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2021		2020
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes			
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		34 998	33 814
Cotisations pour les services de santé		6 398	6 522
Impôt des sociétés		8 951	8 607
Impôt foncier scolaire		1 156	1 539
	52 210	51 503	50 482
Taxes à la consommation			
Ventes ⁽²⁾		17 794	17 536
Carburants		1 916	2 206
Tabac		971	938
Boissons alcooliques		619	637
Autres ⁽³⁾		77	31
	22 961	21 377	21 348
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 413	1 390
Ressources naturelles		1 778	1 392
Émissions de gaz à effet de serre		635	997
Autres		787	756
	4 643	4 613	4 535
Revenus divers			
Ventes de biens et services		4 601	5 306
Contributions des usagers		1 589	1 838
Intérêts sur les débiteurs et les prêts		921	884
Revenus de placements de portefeuille		910	805
Amendes, confiscations et recouvrements		696	878
Donations de tiers		658	730
Frais de scolarité		399	406
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral		110	115
	10 975	9 884	10 962
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Hydro-Québec		1 776	1 959
Société des alcools du Québec		1 219	1 226
Investissement Québec		987	(130)
Loto-Québec		433	1 328
Autres		76	36
	4 814	4 491	4 419
Total des revenus autonomes	95 603	91 868	91 746
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		13 252	13 124
Transferts pour la santé		6 800	6 617
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 590	1 542
Autres programmes		9 074	3 945
Total des transferts du gouvernement fédéral	25 692	30 716	25 228
Total des revenus	121 295	122 584	116 974

(1) Selon les données présentées dans le budget 2020-2021 du ministère des Finances, déposé le 10 mars 2020.

(2) Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 702 M\$ (1 787 M\$ en 2019-2020), constitue un dégrèvement puisqu'il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Il est présenté en réduction des revenus de taxes à la consommation provenant des ventes.

(3) Le revenu incluait une somme de 76 M\$ (29 M\$ en 2019-2020) provenant des revenus liés à la composante québécoise du droit d'accise sur le cannabis.

4. Revenus (suite)

Impôt sur le revenu et les biens – Informations supplémentaires sur les crédits d'impôt remboursables

Selon la législation fiscale en vigueur, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Cependant, les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que ces crédits soient présentés dans les dépenses lorsqu'ils représentent des transferts financés par le régime fiscal, c'est-à-dire lorsqu'ils procurent à un contribuable un avantage financier autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Les crédits d'impôt remboursables de 7 349 millions de dollars (6 975 millions de dollars en 2019-2020) ont été reclassés dans les dépenses de transfert de sorte que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens s'élèvent à 51 503 millions de dollars (50 482 millions de dollars en 2019-2020).

Impôt sur le revenu et les biens – Reclassement des crédits d'impôt remboursables (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2021			2020
	Revenus fiscaux nets des crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	29 897	5 101	34 998	33 814
Cotisations pour les services de santé	6 398		6 398	6 522
Impôt des sociétés	6 702	2 249	8 951	8 607
Impôt foncier scolaire	1 156		1 156	1 539
	44 153	7 350	51 503	50 482

4. Revenus (suite)

Informations supplémentaires – Dépenses de transfert financées par le régime fiscal, par missions gouvernementales (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars						
2021						2020
DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES						
Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens						
Impôt sur le revenu des particuliers						
Crédits d'impôt remboursables						
Allocation famille			3 264		3 264	2 825
Maintien à domicile des aînés	630				630	596
Frais de garde d'enfants			535		535	697
Prime au travail			176		176	311
Personnes aidantes	155				155	59
Soutien aux aînés	105				105	101
Incitatif québécois à l'épargne-études		102			102	134
Frais médicaux	45				45	60
Bouclier fiscal			30		30	48
RénoVert		10			10	80
Autres	12	18	17	2	49	62
947	120	27	4 005	2	5 101	4 973
Impôt des sociétés						
Crédits d'impôt remboursables						
Recherche scientifique et développement expérimental		484			484	466
Affaires électroniques		482			482	446
Production cinématographique	442				442	362
Titres multimédias		298			298	270
Investissements		166			166	95
Déclaration des pourboires				96	96	101
Stage en milieu de travail	37		32		69	67
Ressources		42			42	68
Autres	62	108			170	127
—	541	1 580	32	96	2 249	2 002
947	661	1 607	4 037	98	7 350	6 975

5. Dépenses

Principales conventions comptables

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert sont constatées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus.

Incertitude relative à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les dépenses sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 9](#)) ainsi que dans celles sur les placements de portefeuille ([note 10](#)), les prêts ([note 12](#)), le passif environnemental ([note 17](#)), les autres passifs ([note 18](#)), les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ([note 19](#)) et les éventualités ([note 25](#)).

5. Dépenses (suite)

Dépenses par supercatégories et catégories (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2021		2020
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels (redressés – note 3)
Dépenses excluant le service de la dette			
Transferts			
Rémunération		3 297	3 075
Fonctionnement		733	730
Capital		3 666	3 162
Intérêt		385	379
Support		30 704	26 009
		38 785	33 355
Rémunération		55 780	50 898
Fonctionnement ⁽²⁾		23 791	20 624
Créances douteuses et autres provisions ⁽³⁾		765	2 338
Total des dépenses excluant le service de la dette	110 300	119 121	107 215
Service de la dette⁽³⁾			
Intérêts sur les dettes		7 896	8 168
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		1 133	1 140
(Pertes) revenus sur les équivalents de trésorerie et sur les placements temporaires		(41)	259
		6 804	6 769
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		7 128	6 963
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		6 120	5 928
Revenus de placement des fonds des autres avantages sociaux futurs		123	128
		885	907
Total du service de la dette	8 266	7 689	7 676
Total des dépenses	118 566	126 810	114 891

(1) Selon les données présentées dans le budget 2020-2021 du ministère des Finances, déposé le 10 mars 2020.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 4 399 M\$ (4 198 M\$ en 2019-2020) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) Les dépenses incluaient des pertes nettes de change de 7 M\$ (des gains nets de change de 55 M\$ en 2019-2020), soit des pertes de change de 12 M\$ (des gains de change de 57 M\$ en 2019-2020) dans la supercatégorie « Service de la dette » et des gains de change de 5 M\$ (des pertes de change de 2 M\$ en 2019-2020) dans la supercatégorie « Créances douteuses et autres provisions ».

6. Déficit cumulé

Principales conventions comptables

Les entreprises du gouvernement comptabilisent certains gains ou pertes non réalisés sur les instruments financiers et les gains ou pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs dans les autres éléments du résultat étendu, et ce, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces autres éléments sont exclus des résultats annuels du gouvernement et sont comptabilisés directement dans le déficit cumulé. Lorsque ces gains ou pertes sur les instruments financiers se réaliseront, ils seront reclassés dans les revenus provenant des entreprises du gouvernement et constatés dans les résultats annuels du gouvernement. Les gains et pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs ne seront jamais reclassés dans les résultats annuels du gouvernement.

Détail du déficit cumulé

(en millions de dollars)

	Notes	2021	2020 (redressés – note 3)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI		(95 206)	(100 448)
Modification comptable avec redressement des années antérieures	3	(12 504)	(11 977)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT REDRESSÉ		(107 710)	(112 425)
(Déficit) surplus annuel		(4 226)	2 083
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	11	3 208	2 632
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		(108 728)	(107 710)

Cumul des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars					
		2021			2020
	Note	Gains actuariels sur les avantages sociaux futurs	Gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers	Autres	Total
Solde au début		1 329	241	82	1 652
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	11	3 427	(176)	(43)	3 208
		4 756	65	39	4 860
Éléments reclassés dans les autres éléments des capitaux propres		4			4
		4 760	65	39	4 864
Solde à la fin	11	4 760	65	39	1 652

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principale convention comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements dont l'échéance initiale est généralement inférieure ou égale à trois mois.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
Trésorerie	3 844	3 064
Équivalents de trésorerie	8 400	10 126
	12 244	13 190

Titres détenus et taux moyen pondéré par catégories d'équivalents de trésorerie

		Au 31 mars	
	Taux moyen pondéré	2021	2020
	(en pourcentage)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Acceptations bancaires	0,18	5 023	4 760
Billets	0,20	1 444	847
Certificats de dépôt	0,22	1 036	1 932
Dépôts à terme	1,15	284	70
Obligations	0,22	381	2 455
Autres	0,53	232	62
	0,23	8 400	10 126

8. Placements temporaires

Principale convention comptable

Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ils sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Titres détenus et taux moyen pondéré par catégories

	Taux moyen pondéré (en pourcentage)	Au 31 mars	
		2021 (en millions de dollars)	2020 (en millions de dollars)
Acceptations bancaires	0,20	6	7
Billets	0,22	610	259
Certificats de dépôt	0,69	31	29
Dépôts à terme	2,29	11	80
Obligations	0,27	4 356	1 431
Autres	0,22	4	7
	0,20 ⁽¹⁾	5 018 ⁽²⁾	1 813 ⁽²⁾

(1) Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars et tient compte de contrats d'échange de taux d'intérêt.

(2) Aux 31 mars 2021 et 2020, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

9. Débiteurs

Principales conventions comptables

Les créances sont comptabilisées initialement au coût, à l'exception de l'impôt et des taxes à recevoir qui sont comptabilisés à leur valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Les créances sont subséquemment ramenées à leur valeur de recouvrement nette, au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les revenus d'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé et des taxes à la consommation non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt et taxes à recevoir sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt à recevoir sur la base des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière.

Incertitude relative à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à recevoir

L'impôt et les taxes à recevoir qui découlent d'avis de cotisation délivrés à la suite d'activités de contrôle fiscal et ceux faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à percevoir relativement à ces avis s'appuie sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires. Les ajustements découlant des nouvelles informations obtenues à la suite de vérifications ou de décisions judiciaires sont comptabilisés dans l'année financière où ces informations sont connues.

Estimation de la provision pour créances douteuses

La valeur de la provision pour créances douteuses relative à l'impôt et aux taxes à recevoir est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population. La valeur de recouvrement potentielle des créances de l'échantillon est établie en considérant principalement la situation financière des contribuables, laquelle tient notamment compte de l'environnement économique découlant de l'incidence de la pandémie de la COVID-19.

9. Débiteurs (suite)

Détail des débiteurs (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
Impôt et taxes à recevoir		
Impôt sur le revenu et les biens	9 612	8 704
Taxes à la consommation	4 732	4 906
Droits et permis	594	563
Revenus divers	5 637	5 133
	20 575	19 306
Provision pour créances douteuses	(2 648)	(2 791)
	17 927	16 515
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	423	338
Transferts du gouvernement fédéral	3 139	2 194
	21 489	19 047

10. Placements de portefeuille

Principales conventions comptables

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Lorsque les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire s'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense. Subséquemment, des revenus de placements sont constatés et ajoutés à la valeur comptable du placement de portefeuille jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux dépenses. S'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un placement radié est constaté dans les revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les placements de portefeuille en actions et mises de fonds sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer la valeur recouvrable des placements. Les facteurs dont le gouvernement tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable sur ses placements comprennent leur durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût. Pour les placements privés, le gouvernement estime la valeur de recouvrement à l'aide de jugement d'experts et d'approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

L'incidence de la pandémie de la COVID-19 sur l'activité économique peut notamment se traduire par une augmentation des coûts d'emprunts des entreprises, un accès restreint aux liquidités ainsi qu'un niveau d'incertitude plus élevé quant à leurs bénéfices et flux monétaires futurs. Le gouvernement a estimé l'incidence de la crise sur la valeur de ses placements à l'aide de toutes les informations disponibles pour porter des jugements. Notamment, des facteurs de risque additionnels ont été inclus dans les méthodes d'évaluation habituelles. Ces facteurs, déterminés selon le secteur d'industrie et le niveau de risque de l'entreprise, sont ajustés pour tenir compte de la baisse du risque moyen du portefeuille lié à la pandémie depuis le 31 mars 2020.

Les dépôts à participation ainsi que les obligations et billets n'ont pas subi de baisse de valeur durable puisque leur juste valeur est supérieure à leur coût.

10. Placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille par catégories d'entités et par nature de titres détenus (en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2021			2020	
	Actions et mises de fonds ^{(1),(2)}	Dépôts à participation ⁽³⁾	Obligations et billets	Total	Total
Gouvernements et administrations locales					
Gouvernements fédéral et provinciaux			548	548	581
Municipalités et organismes municipaux			536	536	439
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1 084</u>	<u>1 084</u>	<u>1 020</u>
Entreprises	2 469		180	2 649	2 797 ⁽²⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif		1 718	1	1 719	1 559
Autres	22		36	58	40
	<u>2 491</u>	<u>1 718</u>	<u>217</u>	<u>4 426</u>	<u>4 396</u>
	<u>2 491</u> ⁽⁴⁾	<u>1 718</u>	<u>1 301</u>	<u>5 510</u>	<u>5 416</u> ⁽⁴⁾

(1) Le cours des titres négociables sur un marché officiel était de 465 M\$ (156 M\$ au 31 mars 2020) et leur valeur comptable était de 203 M\$ (137 M\$ au 31 mars 2020).

(2) Le gouvernement détient des placements de portefeuille assortis de modalités de remboursement dont les conditions sont telles que ces placements s'apparentent à des prêts. Une provision pour moins-value de 96 M\$ (216 M\$ au 31 mars 2020) a été comptabilisée sur ces placements.

(3) Le gouvernement détient des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(4) La valeur des placements de portefeuille a été réduite de 138 M\$ (137 M\$ au 31 mars 2020), somme représentant l'incidence des conditions avantageuses importantes dont certains de ces placements sont assortis.

11. Participations dans les entreprises du gouvernement

Principales conventions comptables

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sur la base de la quote-part du gouvernement dans chacune de ces entreprises.

Les renseignements financiers des entreprises du gouvernement sont établis selon les normes IFRS à l'exception de ceux d'Hydro-Québec qui sont établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Des ajustements sont apportés aux informations financières d'Hydro-Québec afin de les rendre conformes aux IFRS, lesquels ajustements portent essentiellement sur les avantages sociaux futurs, les instruments financiers et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Incertitude relative à la mesure importante

Chaque entreprise du gouvernement est sujette à des incertitudes relatives à la mesure inhérentes à leurs propres activités. Les principales incertitudes relatives à la mesure se rapportent aux revenus, aux autres passifs, notamment aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, aux immobilisations ainsi qu'aux instruments financiers.

11. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars									
	2021								2020	
	Hydro-Québec				Investis- sement Québec	Loto- Québec	Société des alcools du Québec	Autres	Total	Total
	(PCGR des États-Unis)	(Normes IFRS)								
	Ajustements pour les 31 décembre 2020	Ajustements pour les périodes de trois mois	Ajustements – normes IFRS ⁽¹⁾	31 mars 2021						
ÉTAT DES RÉSULTATS										
Revenus	13 594	76	18	13 688	2 075	1 395	3 650	636	21 444	21 302
Dépenses	11 291	(40)	787	12 038	1 083	937	2 431	560	17 049	16 914
Surplus annuel	2 303	116	(769)	1 650	992	458	1 219	76	4 395	4 388
Ajustements de consolidation				126	(5)	(25)			96	31
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				1 776	987	433	1 219	76	4 491	4 419
Autres éléments du résultat étendu	(702)	75	3 878	3 251	(61)	21	(1)	(2)	3 208	2 632
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE										
Immobilisations	67 953	98	1 006	69 057	222	710	204	207	70 400	69 473
Autres actifs	12 942	2 239	341	15 522	10 851	269	1 068	175	27 885	27 843
Total de l'actif	80 895	2 337	1 347	84 579	11 073	979	1 272	382	98 285	97 316
Dettes et avances	48 413	2 865	173	51 451	6 131	448	308	62	58 400	58 055
Autres passifs	11 160	(2 438)	(2 174)	6 548 ⁽²⁾	510	340	926	182	8 506	12 072
Total du passif	59 573	427	(2 001)	57 999	6 641	788	1 234	244	66 906	70 127
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 110)	269	7 580	4 739	29	105	(7)	(2)	4 864	1 652
Autres éléments des capitaux propres	24 432	1 641	(4 232)	21 841	4 403	86	45	140	26 515	25 537
Total des capitaux propres	21 322	1 910	3 348	26 580	4 432	191	38	138	31 379	27 189
Ajustements de consolidation				24	28			(3)	49	(93)
Valeur de consolidation modifiée				26 604	4 460	191	38	135	31 428	27 096
Prêts					1 243	192		23	1 458	878
Participation dans les entreprises du gouvernement				26 604	5 703	383	38	158	32 886	27 974
Dividendes déclarés et autres contributions	1 727				—	457	1 219	67	3 470	4 797
Principales obligations contractuelles	56 552				1 618	59	—	—	58 229	55 351
Principaux passifs éventuels	4 000 ⁽³⁾				372	—	4	—	4 376	362

(1) Les ajustements pour rendre conformes les renseignements financiers d'Hydro-Québec aux normes IFRS ont eu pour incidence d'augmenter de 3 109 M\$ la participation du gouvernement dans cette entreprise, soit une diminution de 769 M\$ des revenus provenant des entreprises du gouvernement et une augmentation de 3 878 M\$ des autres éléments du résultat étendu. Le cumul des ajustements aux normes IFRS a eu pour effet d'augmenter la participation du gouvernement de 3 348 M\$ (239 M\$ au 31 mars 2020).

(2) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2020). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 166 M\$ (160 M\$ au 31 mars 2020).

(3) Cette somme est relative à une poursuite en dommages-intérêts de la part d'Innus Nation inc. Hydro-Québec fait également l'objet de poursuites conjointes avec le gouvernement du Québec, lesquelles sont présentées dans la note sur les éventualités (note 25).

11. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Opérations interentités et avec des tiers hors périmètre comptable

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2021			2020		
	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total
ÉTAT DES RÉSULTATS						
Revenus	824	20 620	21 444	678	20 624	21 302
Dépenses	1 372	15 677	17 049	1 396	15 518	16 914
Surplus annuel	<u>(548)</u>	<u>4 943</u>	<u>4 395</u>	<u>(718)</u>	<u>5 106</u>	<u>4 388</u>
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE						
Immobilisations		70 400	70 400		69 473	69 473
Autres actifs	5 445	22 440	27 885	5 654	22 189	27 843
Total de l'actif	<u>5 445</u>	<u>92 840</u>	<u>98 285</u>	<u>5 654</u>	<u>91 662</u>	<u>97 316</u>
Dettes et avances	1 473	56 927	58 400	882	57 173	58 055
Autres passifs	751	7 755	8 506	632	11 440	12 072
Total du passif	<u>2 224</u>	<u>64 682</u>	<u>66 906</u>	<u>1 514</u>	<u>68 613</u>	<u>70 127</u>
Prêts accordés aux entreprises du gouvernement	<u>1 458</u>			<u>878</u>		
Dividendes déclarés et autres contributions	<u>3 470</u>			<u>4 797</u>		

11. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier de remboursement des dettes et avances contractées auprès de tiers et auprès du gouvernement⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et suivantes	Total
Hydro-Québec							
Tiers hors périmètre	5 466	2 017	1 069	1 430	421	41 048	51 451
Gouvernement							—
	5 466	2 017	1 069	1 430	421	41 048	51 451
Investissement Québec							
Tiers hors périmètre	1 687	1 259	1 049	439	603	2	5 039
Gouvernement	560	249	235	196	17	18	1 275
	2 247	1 508	1 284	635	620	20	6 314
Loto-Québec							
Tiers hors périmètre	249	4	2			2	257
Gouvernement	10	11	34	11	10	115	191
	259	15	36	11	10	117	448
Société des alcools du Québec							
Tiers hors périmètre	49	44	39	34	29	113	308
Gouvernement							—
	49	44	39	34	29	113	308
Autres							
Tiers hors périmètre	5	4	4	5	4	17	39
Gouvernement	23						23
	28	4	4	5	4	17	62
Total des dettes et avances							
Tiers hors périmètre	7 456	3 328	2 163	1 908	1 057	41 182	57 094
Gouvernement	593	260	269	207	27	133	1 489
	8 049	3 588	2 432	2 115	1 084	41 315	58 583

(1) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec et Investissement Québec. La valeur nette des emprunts garantis s'élevait à 48 665 M\$ (48 623 M\$ au 31 mars 2020) pour Hydro-Québec et à 4 827 M\$ (5 122 M\$ au 31 mars 2020) pour Investissement Québec.

12. Prêts

Principales conventions comptables

Les prêts sont comptabilisés au coût.

Lorsque les prêts sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire s'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense. Subséquemment, des revenus d'intérêts sont constatés et ajoutés à la valeur comptable du prêt jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un lien direct peut être établi entre les subventions accordées par le gouvernement et le remboursement d'un prêt, ce dernier est comptabilisé à titre de dépense de transfert.

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est comptabilisée en réduction des prêts dans le but de refléter leur valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses. Toute radiation de la valeur comptable d'un prêt est comptabilisée dans les dépenses et, s'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un prêt radié est constaté en revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les prêts sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour établir les provisions pour moins-values et la valeur de recouvrement nette des prêts. L'estimation de la provision pour moins-value est régulièrement revue et ajustée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les taux de pertes historiques, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur.

Les répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur l'activité économique sont importantes et il est difficile d'en prévoir les incidences sur le risque de crédit des entreprises. Afin d'estimer la provision pour moins-value sur les prêts aux entreprises au 31 mars 2021, le gouvernement a intégré des facteurs de risque additionnels dans ses méthodes d'évaluation habituelles. Ces facteurs, estimés en fonction des informations disponibles et en considérant l'incidence de la crise sur les portefeuilles de crédit selon le secteur d'activité et le niveau de risque de l'emprunteur, sont ajustés pour tenir compte de la baisse du risque moyen du portefeuille de crédit lié à la pandémie depuis le 31 mars 2020.

12. Prêts (suite)

Prêts accordés et taux moyen pondéré par catégories d'emprunteurs

		Au 31 mars					
		2021			2020		
					(redressés – note 3)		
Taux moyen pondéré	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette	
(en pourcentage)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)			
Administrations locales							
Municipalités	2,65	701	(44)	657	628	(9)	619
Organismes municipaux	2,55	1 511 ⁽¹⁾	(64)	1 447	1 422 ⁽¹⁾	(37)	1 385
	2,58	2 212	(108)	2 104	2 050	(46)	2 004
Entreprises ^{(2),(3)}							
	2,18	3 233 ⁽¹⁾	(831)	2 402 ⁽⁴⁾	2 717 ⁽¹⁾	(1 092)	1 625 ⁽⁴⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	2,71	190 ⁽¹⁾		190	209 ⁽¹⁾	(4)	205
Étudiants	2,99	620	(231)	389	637	(243)	394
Autres		82		82	69		69
		4 125	(1 062)	3 063	3 632	(1 339)	2 293
	2,42	6 337	(1 170)	5 167	5 682	(1 385)	4 297

- (1) Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement octroie des prêts à des tiers hors périmètre comptable et reçoit des actifs en garantie. Le coût des prêts accordés par le Fonds du développement économique était de 3 134 M\$ (2 643 M\$ au 31 mars 2020). Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal des prêts pour lesquels le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives :

	Au 31 mars			
	2021		2020	
	Coût	Proportion du solde nominal	Coût	Proportion du solde nominal
Prêts – taux fixe	1 542	29 %	1 326	16 %
Prêts – taux variable	477	39 %	361	24 %
Prêts – sans intérêts	1 115	38 %	956	33 %

Quant aux prêts accordés par les autres entités du périmètre comptable, dont le coût était de 3 202 M\$ (3 039 M\$ au 31 mars 2020), les garanties reçues étaient de 197 M\$ (183 M\$ au 31 mars 2020).

- (2) Les prêts aux entreprises incluent des prêts de 74 M\$ US (27 M\$ US au 31 mars 2020) pour un équivalent de 93 M\$ CA (37 M\$ CA au 31 mars 2020) et des prêts de 60 M€ (53 M€ au 31 mars 2020) pour un équivalent de 88 M\$ CA (82 M\$ CA au 31 mars 2020).
- (3) Des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances sont inclus dans les prêts aux entreprises. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente davantage à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur nulle.
- (4) La valeur des prêts a été réduite de 113 M\$ (103 M\$ au 31 mars 2020), somme représentant l'incidence des conditions avantageuses importantes dont certains de ces prêts sont assortis.

12. Prêts (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2022	300	387	37	58	43	825
2023	155	241	5	48		449
2024	129	317	5	48		499
2025	135	291	17	48		491
2026	146	264	6	48		464
	865	1 500	70	250	43	2 728
2027-2031	604	711	42	139		1 496
2032-2036	226	100	36			362
2037-2041	134	167	17			318
2042-2046	46	7				53
2047 et suivantes	37	2				39
	1 912	2 487	165	389	43	4 996
Échéance indéterminée	192	28	25		39	284
	2 104	2 515	190	389	82	5 280
Réduction de la valeur liée aux prêts assortis de conditions avantageuses importantes		(113)				(113)
	2 104	2 402	190	389	82	5 167

13. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Principales conventions comptables

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont comptabilisés au coût.

Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux dépenses. Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités, établie selon la méthode du coût moyen, est imputé aux résultats.

Incertitude relative à la mesure

La valeur des dépôts à participation dans des fonds particuliers de la Caisse est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer la valeur recouvrable des placements qui ne se transigent pas sur un marché actif. Celle-ci peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour estimer cette valeur et celle réellement recouvrée. Parmi les hypothèses utilisées figurent le jugement d'experts et les approches fondées sur des modèles d'évaluation qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux secteurs d'activité concernés.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	2 275	1 051
Revenus à recevoir sur les placements de portefeuille	28	23
Dépôts à participation ⁽¹⁾	9 833	7 757
	12 136	8 831
Débiteurs	76	68
Solde du fonds	12 212	8 899

- (1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse. Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 8 669 534 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 11 307 M\$ (7 077 487 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 8 633 M\$ au 31 mars 2020).

13. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2021		2020
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	8 926	8 899	8 293
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	866	834	803
Revenus miniers	283	574	286
Revenus divers			
Biens non réclamés	15	39	21
Revenus sur les placements de portefeuille	462	769	464
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	388	382	317
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec ⁽²⁾	215	215	215
Total des revenus autonomes	2 729	3 313	2 606
Solde avant le remboursement de dettes	11 655	12 212	10 899
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes			(2 000)
Solde à la fin	11 655	12 212	8 899

(1) Selon les données présentées dans le budget 2020-2021 du ministère des Finances, déposé le 10 mars 2020.

(2) En vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, chapitre H-5), une somme de 215 M\$ est prise à même les dividendes d'Hydro-Québec et sera versée annuellement au Fonds des générations jusqu'en 2043.

14. Autres actifs financiers

Principale convention comptable

Frais reportés liés aux dettes

La convention comptable sur les frais reportés liés aux dettes est présentée dans la note sur les dettes ([note 21](#)).

Détail des autres actifs financiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
Stocks et autres actifs destinés à la vente	39	46
Participations dans les partenariats commerciaux	79	28
Frais reportés liés aux dettes	752	734
	870	808

15. Crédoiteurs et frais à payer

Principales conventions comptables

Impôt et taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser sont comptabilisés en fonction des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les remboursements de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes à la consommation qui ne sont pas encore effectués à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre de crédoiteurs et frais à payer, sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Incertitude relative à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser qui découlent d'avis de cotisation faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à rembourser relativement à ces litiges s'appuie principalement sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires.

15. Crédoiteurs et frais à payer (suite)

Créditeurs et frais à payer (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020 (redressés – note 3)
Rémunération	13 436	10 648
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	3 969	4 444
Taxes à la consommation	2 268	2 579
Fournisseurs	5 976	4 346
Transferts	6 230	5 591
Intérêts courus sur les dettes	3 050	2 929
Avances des fonds en fidéicomis	1 158	1 137
Comptes d'accords de perception fiscale	839	246
	36 926	31 920

16. Revenus reportés

Principales conventions comptables

Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés. Plus précisément :

- les revenus de transferts provenant des gouvernements sont reportés lorsque les stipulations relatives à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou relatives aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque ces stipulations sont générales, les actions ou les communications du gouvernement qui précisent ces stipulations avant la date des états financiers peuvent également créer un passif. Lorsque les revenus de transferts sont reportés, ils sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés;
- les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements et qui font l'objet d'une affectation particulière sont reportés et constatés aux revenus lorsque les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour permettre l'acquisition de celles-ci, les revenus sont reportés et constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations;
- les revenus de droits et de permis remboursables sur demande qui sont liés à des biens et services clairement identifiables devant être rendus par le gouvernement au titulaire du droit ou du permis sont reportés et constatés dans les revenus sur la période de référence de ce droit ou permis;
- les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et constatés sur la période pour laquelle cet impôt est levé.

16. Revenus reportés (suite)

Incertitude relative à la mesure

Les revenus de transferts provenant du gouvernement fédéral qui sont reportés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et ceux réellement effectués.

Revenus reportés par sources ou par nature

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
Transferts du gouvernement fédéral	4 176	3 944
Donations de tiers ⁽¹⁾	1 930	1 834
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	102	108
Droits d'immatriculation et permis de conduire	893	796
Impôt foncier scolaire	268	376
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	171	163
Autres	465	384
	8 005	7 605

(1) Les donations de tiers proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Revenus reportés – Stipulations des transferts du gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations	2 216	2 148
Pour d'autres fins		
Financement des infrastructures municipales et locales	1 067	1 393
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	3	3
Financement de projets de recherche et autres	890	400
	1 960	1 796
	4 176	3 944

16. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés – Affectation et variations des donations de tiers

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2021				
	Solde au début	Nouvelles donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde au 31 mars 2020
Pour l'acquisition d'immobilisations	1 166	134	96	1 204	1 166
Pour d'autres fins	668	564	506	726	668
	<u>1 834</u>	<u>698</u>	<u>602</u>	<u>1 930</u>	<u>1 834</u>

17. Passif environnemental

Principales conventions comptables

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que les sites soient réhabilités et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie, et dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée. Les sites pour lesquels le gouvernement ne prévoit pas procéder à la réhabilitation sont ceux qui ne représentent pas un danger pour la santé et la sécurité de la population ou ceux dont il est peu probable que la contamination ait une incidence environnementale significative. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés.

Incertitude relative à la mesure importante

Le passif environnemental est sujet à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de différents moyens pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé. Il est également sujet à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation qui peuvent faire varier les coûts et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise.

Pour estimer le passif, les principales hypothèses utilisées se rapportent aux superficies contaminées, aux coûts de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'aux choix des technologies disponibles pour éliminer la contamination ou la contrôler. Des modifications apportées à ces hypothèses et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

17. Passif environnemental (suite)

Passif environnemental (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
Passif environnemental	2 838	2 988

Le passif environnemental comptabilisé pour les 1 767 sites répertoriés (1 803 sites au 31 mars 2020) tient compte d'une majoration des coûts de 675 millions de dollars, ce qui représente un taux moyen de majoration des coûts de 31 % (736 millions de dollars et 33 % au 31 mars 2020).

Actifs éventuels relatifs au passif environnemental

Une partie des coûts se rapportant à la réhabilitation de sites contaminés par des tiers et pouvant de façon probable relever de la responsabilité du gouvernement est recouvrable. Ces recouvrements se présentent principalement sous la forme de garanties financières qui assurent la disponibilité de sommes pour exécuter les travaux en cas de non-respect des engagements des tiers. Les recouvrements probables qui constituent un actif éventuel pour le gouvernement totalisaient 14 millions de dollars.

18. Autres passifs

Principales conventions comptables

Passif découlant d'ententes de transfert

Les passifs découlant d'ententes de transfert sont constatés dans l'année financière au cours de laquelle les transferts sont dûment autorisés et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

18. Autres passifs (suite)

Principales conventions comptables (suite)

L'évaluation annuelle des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de pertes. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse au cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les garanties autorisées en vigueur qui ne font pas l'objet d'une provision constituent un passif éventuel pour le gouvernement.

Incertitude relative à la mesure

Estimation des passifs découlant d'ententes de transfert

Les passifs découlant d'ententes de transfert sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par les bénéficiaires et la valeur de ceux réellement effectués.

Estimation de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des hypothèses utilisées pour évaluer la probabilité que l'emprunteur manque à l'une de ses obligations et contraigne le gouvernement à rembourser l'intervention financière garantie. Les interventions financières sont regroupées en différentes classes de risques et un taux moyen à appliquer est établi à chacune de ces classes. Le taux de provision est basé sur l'expérience passée, la nature des interventions et l'historique des pertes. Lorsque les provisions sont prises individuellement, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur sont les principaux éléments pris en compte.

La pandémie de la COVID-19 a des répercussions importantes sur l'activité économique et sur le risque de crédit des entreprises. Afin d'estimer la provision pour pertes sur les garanties d'emprunts qui leur sont accordées au 31 mars 2021, le gouvernement a intégré des facteurs de risque dans ses méthodes d'évaluation habituelles. Ces facteurs sont estimés en fonction des informations disponibles et en considérant l'incidence de la crise sur les portefeuilles de garanties en vigueur, selon le secteur d'activité et le niveau du risque de l'emprunteur, et sont ajustés pour tenir compte de la baisse du risque moyen du portefeuille de garantie lié à la pandémie depuis le 31 mars 2020.

Les méthodologies utilisées pour estimer les provisions pour garanties d'emprunts accordées aux organismes à but non lucratif et aux coopératives, aux producteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches ainsi qu'aux étudiants n'ont pas fait l'objet de facteurs d'ajustements significatifs puisque le gouvernement estime que leur risque de crédit est réduit en raison des programmes mis en place par les institutions financières et les différents paliers de gouvernements pour leur venir en aide.

18. Autres passifs (suite)

Autres passifs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
		(redressés – note 3)
Passifs découlant d'ententes de transfert	6 155	6 232
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	758	666
	6 913	6 898

Échéancier des passifs découlant d'ententes de transfert

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Total
2022	648
2023	579
2024	529
2025	460
2026	412
	2 628
2027 et suivantes	3 527
	6 155 ⁽¹⁾

- (1) Dans le cadre de ses programmes de transfert, le gouvernement subventionne les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes. Pour les cinq prochaines années financières, ils sont estimés à 1 590 M\$ et les remboursements prévus sont de 386 M\$ en 2022, 355 M\$ en 2023, 320 M\$ en 2024, 280 M\$ en 2025 et 249 M\$ en 2026.

18. Autres passifs (suite)

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties par catégories de tiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars							
	2021				2020			
	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties
Entreprises	1 184	955 ⁽¹⁾	(107)	848	1 067	971 ⁽¹⁾	(124)	847
Organismes sans but lucratif et coopératives	2 383	2 380 ⁽²⁾	(301)	2 079	2 302	2 300 ⁽²⁾	(203)	2 097
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	7 027	6 121 ⁽³⁾	(57)	6 064	6 521	5 861 ⁽³⁾	(56)	5 805
Étudiants								
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ⁽⁴⁾	1 952	1 952 ⁽⁵⁾		1 952	1 483	1 483 ⁽⁵⁾		1 483
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts sont à la charge de l'emprunteur	2 245	2 245 ^{(5),(6)}	(293)	1 952	2 500	2 500 ^{(5),(6)}	(283)	2 217
		13 653	(758)	12 895		13 115	(666)	12 449

(1) Des garanties de 942 M\$ (953 M\$ au 31 mars 2020) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus des garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs. Au 31 mars 2021, le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives pour 75 % du solde nominal de son portefeuille de garanties (99 % du solde nominal au 31 mars 2020).

(2) Des garanties de 2 351 M\$ (2 270 M\$ au 31 mars 2020) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles. Ces garanties totalisaient 2 240 M\$ (2 141 M\$ au 31 mars 2020).

De plus, le gouvernement a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à lui verser des sommes, afin de la dédommager pour les pertes subies à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur, lorsqu'un projet est en difficulté. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts est à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles. Ces garanties totalisaient 97 M\$ (115 M\$ au 31 mars 2020).

(3) Des garanties de 5 978 M\$ (5 744 M\$ au 31 mars 2020) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(4) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 90 M\$.

(5) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(6) Pour soutenir les particuliers pendant la crise de la COVID-19, le gouvernement assumera le remboursement des intérêts sur les prêts étudiants pour une période de douze mois à compter du 1^{er} avril 2021. Les intérêts qui seront assumés par le gouvernement au cours de cette période sont estimés à 72 M\$.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Principales conventions comptables

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants. Les obligations du Régime de rentes de survivants sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Les gains et les pertes actuariels déterminés lors de la réévaluation des obligations découlent d'écarts d'expérience par rapport aux prévisions et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année financière suivant leur prise en compte dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Pour le Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

Les intérêts annuels sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui qui est prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné par une provision pour moins-value afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à obtenir de cet excédent. La variation annuelle de la provision est imputée aux dépenses.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. La période d'amortissement est la DMERCA des participants des régimes ou du programme concerné.

Le rendement annuel d'un fonds est obtenu par l'application du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations de chaque régime de retraite ou programme d'avantages sociaux futurs au solde moyen du fonds concerné.

Incertitude relative à la mesure importante

Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. Les incidences d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des principaux régimes de retraite sont présentées à la suite du tableau des principales hypothèses économiques utilisées.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant (pertes) gains actuariels non amortis	(Pertes) gains actuariels non amortis	2021	2020
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	116 681	(3 820)	112 861	109 310
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(97 425)	3 276	(94 149)	(88 404)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(6 353)	198	(6 155)	(5 942)
	12 903	(346)	12 557	14 964
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 479	(34)	1 445	1 450
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 776)	142	(1 634)	(1 698)
	(297)	108	(189)	(248)
	12 606	(238)	12 368	14 716

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement.

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant au versement des prestations.

Les obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations sont présentés à l'[annexe 8](#), intitulée « Opérations fiduciaires du gouvernement ». Des informations additionnelles sont présentées dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement (suite)

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, laquelle est établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. En général, les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), et sont indexées pour la partie acquise avant cette date.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeurs aux régimes concernés.

Financement et paiement des prestations

Le gouvernement a mis en place le FARR afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Afin d'assurer le paiement des prestations acquises conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime. Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, ou en l'absence d'un fonds de régime, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

¹ Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

	Catégories de régime			Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) (en années) ⁽²⁾
	À coûts partagés ⁽¹⁾	À solde du coût	Présence d'un fonds particulier	
Régimes				
RREGOP ⁽³⁾				15
– service régulier ⁽⁴⁾	✓ 50,0 % ⁽⁵⁾			
– service transféré du RRE et du RRF		✓		
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓	
RRPE				10
– service régulier – autres que les prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015 ⁽⁴⁾	✓ 50,0 % ⁽⁵⁾			
– service régulier – prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015		✓ ⁽⁶⁾		
– service transféré du RRE et du RRF		✓		
– RRAS		✓		
RRE ⁽³⁾		✓		15
RRCE ⁽³⁾		✓		15
RRF ⁽³⁾		✓		15
RRUQ		✓	✓	11
RRMSQ				15
– service régulier depuis le 1 ^{er} janvier 2007	✓ 55,0 % ⁽⁷⁾		✓ ⁽⁸⁾	
– service régulier avant le 1 ^{er} janvier 2007		✓		
RRAPSC	✓ 54,0 % ⁽⁹⁾			15
RRCJQ		✓		11
RREFQ		✓	✓	3
RRMAN		✓		6

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) La DMERCA est utilisée pour établir la période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime.

(3) Une DMERCA commune est établie pour ce groupe de régimes dont la continuité est assurée par le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

(4) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(5) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} juillet 1982.

(6) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement assume dorénavant la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En contrepartie, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), laquelle a été inscrite dans le FARR.

(7) La quote-part du gouvernement est de 61 % pour les prestations acquises entre les 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} janvier 2021 et de 66,7 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2020.

(8) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(9) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant (pertes) gains actuariels non amortis	(Pertes) gains actuariels non amortis	2021	2020
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	69 469	(2 288)	67 181	64 007
– service transféré	2 463	(98)	2 365	2 432
RRPE				
– service régulier	17 764	(120)	17 644	17 178
– service transféré	1 007	(71)	936	977
– RRAS	2 103	(87)	2 016	1 891
RRE	8 866	(656)	8 210	8 530
RRCE	1 020	(136)	884	924
RRF	2 835	(144)	2 691	2 830
RRUQ	4 309	143	4 452	4 278
RRMSQ	4 959	(309)	4 650	4 510
RRAPSC	608	(23)	585	553
RRCJQ	845	(18)	827	788
RREFQ	201	(11)	190	184
RRMAN	232	(2)	230	228
	116 681	(3 820)	112 861	109 310
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(97 425)	3 276	(94 149)	(88 404)
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	(4 894)	123	(4 771)	(4 519)
Fonds du RRMSQ	(950)	50	(900)	(864)
Autres fonds de régime	(925)	25	(900)	(892)
Provision pour moins-value – RRUQ	338		338	261
Provision pour moins-value – Autres fonds	78		78	72
	(6 353)	198	(6 155)	(5 942)
	12 903	(346)	12 557	14 964

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2021	2020
Obligations au début	113 750	110 835
Coût des prestations acquises	2 803	2 677
Intérêts sur les obligations	7 045	6 875
Compensations ⁽¹⁾	122	120
Prestations versées	(7 035)	(6 814)
Transferts de régimes	16	41
Modifications de régimes ⁽²⁾	5	6
(Gains) pertes actuariels	(33)	10
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾	8	
Obligations à la fin	116 681	113 750

- (1) Le gouvernement verse dans les fonds des cotisations des participants du RREGOP et du RRPE un montant de compensation annuelle afin de financer ces régimes et de limiter la hausse des cotisations versées par les participants. Pour le RRPE, le montant de la compensation annuelle versée jusqu'en 2022, établi sur la base des services rendus au cours de l'année financière, doit permettre de compenser la perte assumée par le fonds pour le transfert de participants en provenance du RREGOP et est limité à un montant maximum de 100 M\$.
- (2) Des modifications, entrant respectivement en vigueur les 1^{er} janvier 2021 et 1^{er} janvier 2020, ont été apportées aux dispositions du RRUQ et ont eu pour résultat d'augmenter de 5 M\$ (6 M\$ au 31 mars 2020) la valeur de ses obligations.
- (3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 décembre 2020 (dépôt en 2020-2021)	31 décembre 2019 (dépôt en 2020-2021)	31 décembre 2018 (dépôt en 2019-2020)	31 décembre 2017 (dépôt en 2018-2019)
RRUQ	RRAS	RREGOP	RREGOP
	RRAPSC	– crédits de rente liés à des	– service régulier
	RRCJQ	transferts de régimes	– service transféré
	RREFQ	– rachats d'années de service	du RRF et du RRE
	RRMAN	RRCE	RRPE
		RRMSQ	– service régulier ⁽¹⁾
			– service transféré
			du RRF et du RRE
			RRE
			RRF

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

(1) Le service régulier du RRPE se divise en deux catégories, comme présenté au tableau « Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement ».

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses économiques utilisées

(en pourcentage)

	Régimes administrés par Retraite Québec		RRUQ	
	2021-2030	2031 et suivantes	2021-2030	2031 et suivantes
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	4,20	4,20
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35	6,20	6,20
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	0,50	0,50	0,50

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des principaux régimes de retraite⁽¹⁾

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2021	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Économiques			
– Taux de rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(650)	- 0,6
	– Baisse de 0,05 %	660	+ 0,7
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 570)	- 1,6
	– Baisse de 0,25 %	1 610	+ 1,6
– Taux de progression des salaires, net d'inflation	– Hausse de 0,25 %	560	+ 0,6
	– Baisse de 0,25 %	(540)	- 0,5
Démographique			
– Espérance de vie ⁽²⁾	– Hausse de 0,5 an	780	+ 0,8
	– Baisse de 0,5 an	(790)	- 0,8

(1) Les principaux régimes de retraite sont le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le Régime de retraite des enseignants (RRE) et le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ).

(2) L'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 26,3 années pour un homme et de 29,5 années pour une femme selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2021				2020
	FARR	Fonds du RRUQ	Fonds du RRMSQ	Autres fonds de régime	Total
Valeur de marché redressée au début	90 722	4 561	907	916	97 106
Revenus de placement prévus	5 761 ⁽¹⁾	277	57	27	6 122
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu					—
Cotisations versées ⁽²⁾		158		304	462
Prestations versées		(190)	(25)	(334)	(549)
Gains (pertes) actuariels	942	88	11	4	1 045
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾				8	8
Valeur de marché redressée à la fin⁽⁴⁾	97 425	4 894	950	925	104 194

(1) Le taux de rendement attendu du FARR est de 6,35 % (6,35 % en 2019-2020); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 16,50 % (-2,92 % en 2019-2020).

(2) Ce poste incluait 208 M\$ (204 M\$ en 2019-2020) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(4) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 106 543 M\$ (91 400 M\$ au 31 mars 2020). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRUQ, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes étaient respectivement de 99 514 M\$, de 5 107 M\$, de 973 M\$ et de 949 M\$ (de 85 421 M\$, de 4 243 M\$, de 857 M\$ et de 879 M\$ au 31 mars 2020).

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (actifs réels tels que les actifs immobiliers et les infrastructures) et des actions.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2021	2020
Titres à revenu fixe	33,00	33,00
Actifs réels	21,75	20,00
Actions	45,25	47,00
	100,00	100,00

Charge relative aux prestations de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2021	2020
Coût des prestations acquises	2 803	2 677
Compensations ⁽¹⁾	122	120
Cotisations des participants et des employeurs	(208)	(204)
	2 717	2 593
Modifications de régimes ⁽¹⁾	5	6
Amortissement des pertes actuarielles	587	749
Variation des provisions pour moins-value	83	78
	3 392	3 426

(1) Des informations sur les compensations et les modifications de régimes sont présentées dans les notes sous le tableau « Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite ».

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2021	2020
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	7 045	6 875
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(6 120)	(5 928)
	925	947

(1) Ces revenus ont été réduits de 2 M\$ (augmentés de 99 M\$ en 2019-2020) en raison de l'amortissement des pertes actuarielles (des gains actuariels en 2019-2020) liés au FARR et aux fonds particuliers des régimes.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, en règle générale, la totalité des coûts.

Congés de maladie accumulés

Certains employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) ainsi que les enseignants du réseau des centres de services scolaires et des commissions scolaires peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement.

Pour les employés non cadres, le nombre de journées de congé de maladie non utilisées pouvant être cumulées dans une réserve est limité à 20 jours. Cette réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi et ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. Les journées de congé de maladie accumulées avant l'entrée en vigueur des ententes limitant la réserve à 20 jours, déduction faite des journées initialement transférées dans cette réserve, pourront continuer à être utilisées dans le cadre d'un départ en préretraite jusqu'à la date d'échéance prescrite dans l'entente, laquelle varie entre le 31 mars 2022 et le 31 mars 2024. Le solde des journées non utilisées à cette date d'échéance sera monnayé à 70 %.

Pour les employés non syndiqués participant au RRPE et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), principalement les cadres, les journées accumulées dans la réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de situations prévues dans les différentes ententes de conditions de travail ou dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. Les enseignants reçoivent en argent la valeur totale des journées accumulées.

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut déposer des sommes à la Caisse, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant (pertes) gains actuariels non amortis	(Pertes) gains actuariels non amortis ⁽¹⁾	2021	2020
Obligations relatives aux prestations acquises				
Congés de maladie accumulés	739	(7)	732	759
Régime de rentes de survivants	448	(8)	440	431
Programmes de l'Université du Québec	292	(19)	273	260
	1 479	(34)	1 445	1 450
Fonds des autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(1 311)	129	(1 182)	(1 250)
Fonds du Régime de rentes de survivants	(465)	13	(452)	(448)
	(1 776)	142	(1 634)	(1 698)
	(297)	108	(189)	(248)

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 14 à 15 ans pour les congés de maladie accumulés, alors qu'elle est de 18 ans pour le Régime de rentes de survivants et de 13 ans pour les programmes de l'Université du Québec.

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2021			2020
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total
Obligations au début	768	438	278	1 484
Coût des prestations acquises	41	20	19	80
Intérêts sur les obligations	46	27	10	83
Prestations versées	(117)	(37)	(21)	(175)
Pertes (gains) actuariels	1		6	7
Obligations à la fin	739	448	292	1 479

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 décembre 2019 (dépôt en 2020-2021)	31 mars 2019 (dépôt en 2018-2019)	31 décembre 2018 (dépôt en 2018-2019)
Programmes de l'Université du Québec	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées (en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	—
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35	3,50
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	—	0,50

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2021			2020
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	1 373	453	1 826	1 858
Revenus de placement prévus ⁽¹⁾	84	28	112	116
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		15	15	17
Remboursement aux déposants ⁽²⁾	(165)		(165)	(100)
Prestations versées		(37)	(37)	(37)
Gains (pertes) actuariels	19	6	25	(28)
Valeur de marché redressée à la fin⁽³⁾	1 311	465	1 776	1 826

(1) Le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,35 % (6,35 % en 2019-2020); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 17,11 % et de 17,24 % (respectivement de -2,31 % et de -2,87 % en 2019-2020).

(2) Conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le paiement de toute prestation affectant le passif de l'obligation relative aux congés de maladie accumulés peut être remboursé aux déposants à même le Fonds des congés de maladie accumulés.

(3) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants étaient respectivement de 1 347 M\$ et de 477 M\$ (respectivement de 1 297 M\$ et de 427 M\$ au 31 mars 2020).

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2021			2020
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total
Coût des prestations acquises	41	20	19	80
Amortissement des pertes (gains) actuariels	3	(1)	5	7
	44	19	24	87
				81

19. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2021				2020
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	46	27	10	83	88
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(97)	(26)		(123)	(128)
	(51)	1	10	(40)	(40)

(1) Ces revenus sont augmentés d'un amortissement de 13 M\$ (13 M\$ en 2019-2020) de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés et sont réduits d'un amortissement de 2 M\$ (1 M\$ en 2019-2020) de pertes actuarielles relatives au Fonds du Régime de rentes de survivants.

20. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats, qui ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037. Dans sa gestion du risque de change, le gouvernement fait également l'acquisition d'actifs libellés en devises étrangères à l'intérieur de ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts.

20. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de change (suite)

Aux 31 mars 2021 et 2020, la structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change et des actifs libellés en devises étrangères détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, était de 100 % en dollars canadiens. Ce pourcentage est calculé sur la dette brute¹ du gouvernement. Une variation de 1 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur la dette brute¹ de même que sur le service de la dette.

Le service de la dette tient compte de pertes de change de 12 millions de dollars (de gains de change de 57 millions de dollars en 2019-2020).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 83 % à taux d'intérêt fixe et de 17 % à taux d'intérêt variable (88 % à taux d'intérêt fixe et 12 % à taux d'intérêt variable au 31 mars 2020). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute¹ du gouvernement. La dette à taux fixe est celle qui, au cours de la prochaine année financière, ne viendra pas à échéance et ne subira pas de modification de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement transige ses instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que la limite fixée avec le contrepartiste soit respectée. En vertu de certaines conventions-cadres, les dépassements de limite font l'objet d'un soutien au crédit qui peut être comblé avec des titres financiers à court terme ou de l'argent.

¹ Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

20. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit (suite)

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Aux 31 mars 2021 et 2020, 100 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2021, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 28 millions de dollars. Au 31 mars 2020, les marges de crédit n'étaient pas utilisées.

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 400 millions de dollars américains obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2021, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 13 182 millions de dollars canadiens (13 226 millions de dollars canadiens au 31 mars 2020).

21. Dettes

Principales conventions comptables

Dettes

Les dettes sont comptabilisées selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Des instruments financiers dérivés, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts en devises étrangères et à la gestion de la trésorerie qui en découle. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les titres détenus par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

21. Dettes (suite)

Dettes par catégories et taux moyen pondéré

Au 31 mars						
2021			2020			
Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)	Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)	
Dettes contractées sur les marchés financiers						
En dollars canadiens						
Emprunts temporaires ^{(2),(3)}	3 887	3 887		3 930	3 930	
Bons du Trésor	3 898	3 898 ⁽²⁾		3 884	3 884	
Produits d'épargne ⁽⁴⁾	12 081	12 081		11 287	11 287	
Obligations et billets ^{(2),(4)}	172 262	172 262		156 742	156 742	
Emprunts hypothécaires	44	44		40	40	
Sommes à payer aux (à recevoir de) contrepartistes ⁽⁵⁾	(699)	(699)		2 927	2 927	
Sous-total 3,22 %	191 473	191 473	3,44 %	178 810	178 810	
Instruments financiers dérivés	50 348	50 348		42 506	42 506	
	241 821	241 821		221 316	221 316	
En dollars américains						
Emprunts temporaires ⁽³⁾				1 252	1 776	
Obligations et billets ⁽²⁾	22 600	28 419		20 598	29 223	
Sommes à payer aux (à recevoir de) contrepartistes ⁽⁵⁾	364	458		406	576	
Sous-total 3,15 %	22 964	28 877	3,44 %	22 256	31 575	
Instruments financiers dérivés	(21 480)	(27 011)		(20 245)	(28 722)	
	1 484	1 866		2 011	2 853	
En euros						
Obligations et billets	13 128	19 376	1,25 %	9 267	14 442	
Instruments financiers dérivés	(12 092)	(17 847)		(8 249)	(12 856)	
	1 036	1 529		1 018	1 586	
En dollars australiens						
Obligations et billets	1 870	1 790	3,89 %	1 874	1 626	
Instruments financiers dérivés	(1 867)	(1 787)		(1 871)	(1 623)	
	3	3		3	3	
En livres sterling						
Obligations et billets	1 049	1 818	1,19 %	1 048	1 845	
Instruments financiers dérivés	(1 050)	(1 820)		(1 050)	(1 848)	
	(1)	(2)		(2)	(3)	
En francs suisses						
Obligations et billets	1 024	1 366	1,41 %	1 024	1 506	
Instruments financiers dérivés	(1 025)	(1 367)		(1 025)	(1 507)	
	(1)	(1)		(1)	(1)	
En yens						
Obligations et billets	21 000	239	2,42 %	21 000	276	
Instruments financiers dérivés	(21 000)	(239)		(21 000)	(276)	
	—	—		—	—	
En couronnes suédoises						
Obligations et billets	1 700	245	1,17 %	1 700	242	
Instruments financiers dérivés	(1 698)	(245)		(1 698)	(241)	
	2	—		2	1	
Total à reporter		245 216			225 755	

21. Dettes (suite)

Dettes par catégories et taux moyen pondéré (suite)

	Au 31 mars					
	2021			2020		
	Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)	Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)
Dettes contractées sur les marchés financiers						
Total reporté			245 216			225 755
En dollars néo-zélandais						
Obligations et billets	3,35 %	181	159	3,35 %	181	152
Instruments financiers dérivés		(181)	(159)		(181)	(152)
		—	—		—	—
En dollars de Hong Kong						
Obligations et billets	1,95 %	540	87	1,95 %	540	99
Instruments financiers dérivés		(540)	(87)		(540)	(99)
		—	—		—	—
Sous-total			245 216			225 755
Dettes découlant d'ententes et de contrats						
En dollars canadiens						
Ententes de partenariats public-privé		3 876	3 876		3 928	3 928
Contrats de location-acquisition		324	324		299	299
Sous-total	4,74 %	4 200	4 200	4,74 %	4 227	4 227
Total	3,00 % ⁽⁶⁾		249 416	3,35 % ⁽⁶⁾		229 982
Moins						
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts⁽⁷⁾						
En dollars canadiens		27 345	27 345		24 318	24 318
En dollars américains		1 680	2 112		2 203	3 126
En euros		1 010	1 491		1 011	1 575
			30 948			29 019
Total des dettes avant gains de change reportés			218 468			200 963
Gains de change reportés			123			171
Total des dettes			218 591			201 134

- (1) Les taux moyens pondérés par devises des dettes sont déterminés en fonction des taux d'intérêt effectifs des dettes en vigueur au 31 mars, en excluant les instruments financiers dérivés.
- (2) Le gouvernement détenait 16 499 M\$ de ses titres (14 243 M\$ au 31 mars 2020), soit 11 877 M\$ (11 400 M\$ au 31 mars 2020) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 2 917 M\$ (771 M\$ au 31 mars 2020) dans ses placements temporaires, 771 M\$ (723 M\$ au 31 mars 2020) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement, 457 M\$ (535 M\$ au 31 mars 2020) dans ses placements de portefeuille et 477 M\$ (814 M\$ au 31 mars 2020) dans ses équivalents de trésorerie.
- (3) Les emprunts temporaires sont composés principalement d'emprunts bancaires et de billets à court terme. Au 31 mars 2020, les billets à court terme en dollars américains incluaient des papiers commerciaux.
- (4) Ces catégories incluaient des titres émis d'une valeur comptable de 2 858 M\$ (2 847 M\$ au 31 mars 2020) dont le produit de l'émission est affecté à des projets spécifiques qui comportent des avantages sur le plan environnemental. Au 31 mars 2021, aucun actif n'était affecté à des projets spécifiques (des actifs affectés d'une valeur comptable de 401 M\$ étaient inclus dans les équivalents de trésorerie au 31 mars 2020).
- (5) Il s'agit de sommes reçues (versées) à titre de garantie pour le soutien au crédit dans le cadre d'ententes relatives à la gestion du risque de crédit. Des informations additionnelles sont présentées à la [note 20](#) – Gestion du risque et instruments financiers dérivés.
- (6) Ce taux moyen pondéré est déterminé en fonction du taux d'intérêt effectif des dettes en vigueur au 31 mars, en tenant compte des instruments financiers dérivés.
- (7) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement pour rembourser ses dettes. Ces fonds sont rattachés à 89 800 M\$ de dettes (79 692 M\$ au 31 mars 2020).

21. Dettes (suite)

Évolution du solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2021	2020
	Équivalent en dollars canadiens	
Solde au début	28 659	25 632
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	3 167	3 495
Revenus nets de placement	1 133	1 140
	32 959	30 267
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	(1 902)	(1 608)
Solde à la fin	31 057	28 659

Solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts – Information détaillée

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
	Équivalent en dollars canadiens	
Placements		
Bons du Trésor	5 516	6 897
Certificats de dépôt		27
Obligations et billets ⁽¹⁾	25 304	21 787
Instruments financiers dérivés	(1)	132
	30 819	28 843
Intérêts courus et autres éléments d'actifs	129	176
Solde des fonds avant pertes (gains) de change reportés	30 948	29 019
Pertes (gains) de change reportés	109	(360)
Solde des fonds	31 057	28 659

(1) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Le gouvernement a donné en garantie des titres de placement, inclus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, dont la valeur comptable était de 180 M\$ (63 M\$ au 31 mars 2020).

21. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes par devises

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens								Dettes découlant d'ententes et de contrats	
	Dettes contractées sur les marchés financiers								En dollars canadiens	Total
	En dollars canadiens ⁽¹⁾	En dollars américains	En euros	En dollars australiens	En livres sterling	En francs suisses	Autres devises	Sous- total		
2022	20 123 ⁽²⁾	(238)						19 885	116	20 001
2023	13 293	24						13 317	103	13 420
2024	15 051	(1 355)	(21)		(1)			13 674	107	13 781
2025	17 875	(21)	(7)	1	(1)	(1)		17 846	112	17 958
2026	17 130	350	(7)					17 473	117	17 590
	83 472	(1 240)	(35)	1	(2)	(1)	—	82 195	555	82 750
2027-2031	55 822	921	17	2				56 762	671	57 433
2032-2036	13 586	73	56					13 715	815	14 530
2037-2041	13 627							13 627	969	14 596
2042-2046	22 529							22 529	840	23 369
2047 et suivantes	25 440							25 440	350	25 790
	214 476	(246)	38	3	(2)	(1)	—	214 268	4 200	218 468

(1) Relativement aux produits d'épargne remboursables à vue de 2 487 M\$, cet échéancier prévoit des remboursements de 1 348 M\$ en 2022, de 356 M\$ en 2023, de 236 M\$ en 2024, de 155 M\$ en 2025, de 102 M\$ en 2026 et de 290 M\$ pour les années 2027-2031.

(2) L'échéancier des dettes en dollars canadiens contractées sur les marchés financiers tient compte de remboursements de bons du Trésor de 3 898 M\$ et d'emprunts temporaires de 3 887 M\$ pour l'année 2022.

Échéancier de remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts par devises

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens			
	En dollars canadiens	En dollars américains	En euros	Total
2022	2 775			2 775
2023	4 389			4 389
2024	2 016	1 382	1 491	4 889
2025	3 011			3 011
2026	1 680			1 680
	13 871	1 382	1 491	16 744
2027-2031	11 152	730		11 882
2032-2036				—
2037-2041				—
2042-2046	1 610			1 610
2047 et suivantes	712			712
	27 345	2 112	1 491	30 948

21. Dettes (suite)

Dettes découlant d'ententes de partenariats public-privé et de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
	Équivalent en dollars canadiens	
Ententes de partenariats public-privé⁽¹⁾		
Centres hospitaliers et centres d'hébergement de soins de longue durée	2 675	2 695
Infrastructures pour le transport routier	1 058	1 084
Établissement de détention	83	86
Salle de spectacle	60	63
	3 876	3 928
Contrats de location-acquisition	324	299
	4 200	4 227

- (1) Les ententes de partenariats public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées aux ententes de partenariats public-privé sont d'une durée initiale variant de 25 à 39 ans.

22. Immobilisations

Principales conventions comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les œuvres d'art et les trésors historiques tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État sans avoir été achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariats public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette s'y rattachant sont constatées lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

22. Immobilisations (suite)

Catégories d'immobilisations	Durée
Bâtiments <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives, etc.)</i>	10 à 50 ans
Aménagements <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier et équipement de bureau, équipements spécialisés à des fins médicales, éducationnelles, scientifiques, industrielles, etc.)</i>	3 à 30 ans
Équipements informatiques et bureautiques <i>(Ordinateurs, imprimantes et autres périphériques, logiciels, équipements de télécommunication, de radiocommunication, de traitement de l'information, etc.)</i>	3 à 10 ans
Développement informatique <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et des logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

22. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
Coût								
Solde au début	2 733	61 873	1 914	46 300	12 624	3 015	5 525	133 984
Acquisitions	87	675	35	100	920	585	58	2 460
Travaux en cours		3 277	207	2 389	77	55	375	6 380
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(1)	(189)	(16)	(949)	(649)	(258)	(90)	(2 152)
Reclassements et autres ajustements		(17)	13	3	6	3	(8)	—
Solde à la fin	2 819	65 619	2 153	47 843	12 978	3 400	5 860	140 672
Amortissement cumulé								
Solde au début	—	25 001	757	19 132	8 082	2 275	3 684	58 931
Dépenses d'amortissement		1 513	85	1 379	726	400	296	4 399
Incidence des dispositions		(141)	(14)	(944)	(623)	(260)	(80)	(2 062)
Reclassements et autres ajustements						(1)	1	—
Solde à la fin	—	26 373	828	19 567	8 185	2 414	3 901	61 268
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	2 819	39 246	1 325	28 276	4 793	986	1 959	79 404 ⁽¹⁾
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	2 733	36 872	1 157	27 168	4 542	740	1 841	75 053 ⁽¹⁾

(1) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 27 M\$ (78 M\$ en 2019-2020) ont été capitalisés dans le coût des immobilisations.

22. Immobilisations (suite)

Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Matériel et équipement	Autres	Total
Coût	338	18	16	372
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	72	13	10	95
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	266	5	6	277
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	251	6	14	271

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 16 M\$ (12 M\$ en 2019-2020).

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Total
Coût	5 397	196	2 303	152	8 048
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	526	41	496	53	1 116
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	4 871	155	1 807	99	6 932
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	4 902	155	1 864	110	7 031

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 178 M\$ (179 M\$ en 2019-2020).

Immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (travaux en cours)⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Dévelop- pement informatique	Total
Coût au 31 mars 2021	5 042	243	302	108	59	938	6 692
Coût au 31 mars 2020	3 788	215	1 062	87	50	758	5 960

(1) Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations en 2020-2021 et 2019-2020.

23. Autres actifs non financiers

Principale convention comptable

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Détail des autres actifs non financiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2021	2020
Stocks	1 409	523
Frais payés d'avance	704	531
	2 113 ⁽¹⁾	1 054

(1) Cette somme incluait 1 022 M\$ relativement à des équipements de protection individuelle et des fournitures médicales en lien avec la gestion de la pandémie, notamment des masques, des gants et des blouses de protection.

24. Obligations contractuelles et droits contractuels

Principales conventions comptables

Une obligation contractuelle est présentée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'un écrit juridiquement exécutoire en date du 31 mars, donnant le pouvoir à l'autre partie de recourir aux tribunaux pour procéder à son exécution;
- cet écrit entraîne la perte du pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire que vraisemblablement, le gouvernement a peu ou pas de possibilité de modifier les conditions prévues à l'écrit ou de s'y soustraire de sa propre initiative et n'a donc pas d'autre option réaliste que de régler l'obligation lorsque l'opération ou l'évènement se produira;
- le gouvernement devra sortir des ressources économiques pour régler l'obligation;
- l'opération ou l'évènement prévu à l'origine de l'obligation ne s'est pas encore produit.

Un droit contractuel est présenté selon les mêmes conditions, c'est-à-dire lorsqu'il y a un écrit juridiquement exécutoire au 31 mars qui a fait perdre le pouvoir discrétionnaire de l'autre partie et qui entraînera une rentrée de ressources économiques pour le gouvernement lorsque l'opération ou l'évènement se produira.

Les obligations contractuelles ou les droits contractuels relatifs à des ententes dont la durée est indéterminée sont calculés et présentés sur une période de six ans, soit chacune des cinq premières années de l'entente et une année additionnelle pour le solde. Les obligations contractuelles relatives à des ententes dont les sommes seront versées à perpétuité sont établies sur une période de 30 ans.

24. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles par catégories de dépenses et d'investissements

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Dépenses						Investissements		
	Transferts		Rémuné- ration ⁽¹⁾	Fonctionnement			Acquisitions d'immobili- sations	Promesses de prêts et d'investis- sements	Total
	Capital	Ententes autres qu'en capital		Contrats de location- exploitation	Approvision- nements en biens et services ⁽²⁾	Autres			
2022	2 303	4 463	8 099	621	5 690	1 021	4 960	1 638	28 795
2023	1 187	2 484	8 258	512	2 828	617	1 330	435	17 651
2024	1 110	1 526	235	432	1 731	3	818	173	6 028
2025	1 114	1 055	115	411	1 109	1	604	65	4 474
2026	1 057	455	115	328	965		175	51	3 146
	6 771	9 983	16 822	2 304	12 323	1 642	7 887	2 362	60 094
2027 et suivantes	7 296	5 650	100	1 995	7 965		103	91	23 200
	14 067	15 633	16 922	4 299	20 288	1 642	7 990	2 453	83 294
Échéancier indéterminé								1 019	1 019
	14 067	15 633	16 922	4 299	20 288	1 642	7 990	3 472	84 313

(1) Les obligations contractuelles liées à la rémunération découlent d'ententes conclues avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes.

(2) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 366 M\$ découlant d'ententes de partenariats public-privé.

Droits contractuels par catégories de revenus

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Droits et permis		Revenus divers			Transferts du gouvernement fédéral		Total
	Ressources naturelles	Autres	Ventes de biens et services	Donations de tiers	Autres	Transferts		
						pour la santé	Autres programmes	
2022	409	8	357	120	26	338	4 928	6 186
2023	98	3	235	63	13		4 811	5 223
2024	22	1	223	46	12		5 715	6 019
2025	19	1	215	25	11		5 197	5 468
2026	20	1	211	5	4		4 751	4 992
	568	14	1 241	259	66	338	25 402	27 888
2027 et suivantes	85	2	417	2	37		5 879	6 422
	653	16	1 658	261	103	338	31 281	34 310

25. Éventualités

Principales conventions comptables

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif lorsqu'il est probable qu'un évènement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est alors présenté en note complémentaire.

Les conventions comptables à l'égard des passifs éventuels relatifs au passif environnemental et aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties sont présentées respectivement dans les notes sur le passif environnemental ([note 17](#)) et les autres passifs ([note 18](#)).

Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont présentés lorsqu'il est probable qu'un évènement futur viendra confirmer l'existence d'un actif à la date des états financiers.

Incertitude relative à la mesure importante

Les actifs et les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses retenues pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers et de celles relatives à l'estimation de la valeur du passif éventuel. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

Il est possible que ces provisions subissent des variations importantes dans la prochaine année. Puisque la présentation d'informations pourrait avoir des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants et de l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

L'incertitude relative à la mesure à l'égard du passif environnemental et de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties est présentée respectivement dans les notes sur le passif environnemental ([note 17](#)) et les autres passifs ([note 18](#)).

25. Éventualités (suite)

Passifs éventuels

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisaient 2 750 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 082 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou le désistement des demandeurs.

Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Le gouvernement fait également l'objet de plaintes de la part de certains de ses employés et des syndicats les représentant au regard de l'application de la Loi sur l'équité salariale (RLRQ, chapitre E-12.001), notamment dans le cadre des évaluations du maintien de l'équité salariale réalisées en 2010 et en 2015 pour le programme du secteur parapublic. Concernant l'évaluation du maintien de l'équité salariale prévu en 2020, les travaux ont débuté pour les programmes visés, selon le processus établi par la Loi. L'exercice devrait s'échelonner sur quelques années. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une catégorie d'emplois visée par des plaintes lorsqu'il est probable qu'elle fera l'objet d'un correctif salarial et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra déboursier. La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

Actifs éventuels

Poursuites et litiges

Le gouvernement a effectué des réclamations auprès de tiers et a engagé des poursuites devant des tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment de pertes encourues et de dommages occasionnés à des biens. Les réclamations pour lesquelles le gouvernement juge qu'il est probable que le dénouement de ces litiges lui soit favorable et qu'il obtienne dédommagement totalisaient 52 millions de dollars.

26. Informations sur les flux de trésorerie

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2021	2020 (redressés – note 3)
Créances douteuses	221	1 027
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et aux interventions financières garanties	227	1 769
Intérêts capitalisés sur les prêts et placements de portefeuille	(89)	(85)
Réinvestissement des revenus sur les placements du Fonds des générations	(769)	(464)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(4 491)	(4 419)
Gains sur dispositions d'actifs	(714)	(625)
Moins-value durable sur les actifs	321	305
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	144	113
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(210)	(225)
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs		
Coût des prestations acquises ⁽¹⁾	3 006	2 871
Modifications de régimes	5	6
Amortissement des pertes actuarielles	595	756
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	7 128	6 963
Variation des provisions pour moins-values	83	78
	10 817	10 674
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(6 243)	(6 056)
	4 574	4 618
Amortissement des escomptes et des primes	18	(135)
Amortissement des pertes (gains) de change reportés	12	(64)
Amortissement des immobilisations	4 399	4 198
Autres éléments sans effet sur les flux de trésorerie	2	(14)
	3 645	5 999

(1) Cette rubrique inclut les compensations versées par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

26. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2021	2020 (redressés – note 3)
Actifs		
Débiteurs	(2 590)	(1 430)
Fonds des générations – débiteurs	(8)	42
Autres actifs financiers	(207)	(263)
Autres actifs non financiers	(1 061)	(260)
	(3 866)	(1 911)
Passifs		
Créditeurs et frais à payer	4 713	2 066
Revenus reportés	610	1 111
Passif environnemental	(150)	(20)
Autres passifs	(90)	386
	5 083	3 543
	1 217	1 632

Informations supplémentaires (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2021	2020
Intérêts payés	7 730	7 988
Dividendes à recevoir des entreprises du gouvernement	423	338
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et frais à payer	(1 337)	(1 038)

26. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Opérations sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2021	2020
Activités de placements		
Placements temporaires – rachat de titres	4 000	3 000
Placements de portefeuille effectués		(190)
Prêts recouvrés		122
Entreprises du gouvernement		
Abolition du Centre de recherche industrielle du Québec	(50)	
Abolition des sociétés Innovatech		87
	3 950	3 019
Activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations acquises ⁽¹⁾	(117)	(351)
Immobilisations disposées	32	
	(85)	(351)
Activités de financement		
Dettes contractées ⁽¹⁾	124	349
Dettes – rachat de titres	(4 017)	(3 000)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(8)	
	(3 901)	(2 651)

(1) Ces opérations sans effet sur la trésorerie découlent d'ententes de partenariats public-privé et de contrats de location-acquisition.

27. Informations relatives aux apparentés

Le gouvernement est apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du gouvernement sont notamment les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux ou leurs équivalents.

Au cours de l'année financière 2020-2021, le gouvernement n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

- Commissaire à l'éthique et à la déontologie
- Commissaire au lobbying
- Directeur général des élections¹
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales et Habitation

- Commission municipale du Québec
- Tribunal administratif du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

- Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor

- Commission de la fonction publique
- Infrastructures technologiques Québec

Conseil exécutif

- Commission d'accès à l'information

Culture et Communications

- Conseil du patrimoine culturel du Québec

Économie et Innovation

- Commission de l'éthique en science et en technologie

Éducation

- Commission consultative de l'enseignement privé
- Conseil du statut de la femme
- Conseil supérieur de l'éducation

Énergie et Ressources naturelles

Enseignement supérieur

- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Environnement et Lutte contre les changements climatiques

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Famille

- Curateur public

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu** (suite)

Finances

Forêts, Faune et Parcs

Immigration, Francisation et Intégration

Justice

- Comité de la rémunération des juges
- Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- Commission de toponymie
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Conseil supérieur de la langue française
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Office québécois de la langue française
- Tribunal des droits de la personne

Relations internationales et Francophonie

Revenu²

Santé et Services sociaux

- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

- Bureau des enquêtes indépendantes
- Bureau du coroner
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commissaire à la lutte contre la corruption
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports

- Commission des transports du Québec

Travail, Emploi et Solidarité sociale

- Commission des partenaires du marché du travail

(1) Le directeur général des élections est également président de la Commission de la représentation électorale.

(2) Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement

Organismes¹

Agence du revenu du Québec
Autorité des marchés financiers
Autorité des marchés publics
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre d'acquisitions gouvernementales
Centre de la francophonie des Amériques
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec² (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec² (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux actions collectives
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec – Santé
Fonds de recherche du Québec – Société et culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie du bâtiment du Québec
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique³
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement (suite)

Organismes¹ (suite)

Société des traversiers du Québec
Société d'habitation du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du Plan Nord
Société nationale de l'amiante⁴
Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise des infrastructures
Société québécoise d'information juridique

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu

Capital ressources naturelles et énergie
Fonds Accès Justice
Fonds aérien
Fonds Avenir Mécénat Culture
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de financement
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux
Fonds de la région de la Capitale-Nationale
Fonds de la sécurité routière
Fonds d'électrification et de changements climatiques
Fonds de partenariat touristique
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
Fonds de soutien aux proches aidants
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques
Fonds des biens et des services
Fonds des générations
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des réseaux de transport terrestre
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
Fonds des ressources naturelles
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
Fonds des services de police
Fonds des services de santé

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu (suite)

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds d'information sur le territoire
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du développement économique
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds du Plan Nord
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds régions et ruralité
Fonds relatif à l'administration fiscale
Fonds relatif aux contrats publics
Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)⁵
Tribunal administratif du Québec (Fonds du)⁵
Tribunal administratif du travail (Fonds du)⁵

-
- (1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (3) La Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique a été substituée à la Régie des installations olympiques le 1^{er} novembre 2020.
- (4) La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1^{er} juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).
- (5) Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Centres intégrés de santé et de services sociaux

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Autres établissements publics et instances régionales

Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
Centre universitaire de santé McGill
CHU de Québec – Université Laval
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement (suite)

Réseau de l'éducation

Centres de services scolaires¹

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées
Centre de services scolaire de Charlevoix
Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Centre de services scolaire de la Baie-James
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Centre de services scolaire de la Capitale
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
Centre de services scolaire De La Jonquière
Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Centre de services scolaire de la Rivéraine
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Centre de services scolaire de Laval
Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Centre de services scolaire de l'Énergie
Centre de services scolaire de l'Estuaire
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
Centre de services scolaire de Montréal
Centre de services scolaire de Portneuf
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Centre de services scolaire des Affluents
Centre de services scolaire des Appalaches
Centre de services scolaire des Bois-Francs
Centre de services scolaire des Chênes
Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Centre de services scolaire des Découvreurs
Centre de services scolaire des Draveurs
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
Centre de services scolaire des Îles
Centre de services scolaire des Laurentides
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
Centre de services scolaire des Navigateurs
Centre de services scolaire des Patriotes
Centre de services scolaire des Phares
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement (suite)

Réseau de l'éducation (suite)

Centres de services scolaires¹ (suite)

Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
Centre de services scolaire des Samares
Centre de services scolaire des Sommets
Centre de services scolaire des Trois-Lacs
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Centre de services scolaire du Fer
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
Centre de services scolaire du Littoral
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
Centre de services scolaire Harricana
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Centre de services scolaire Marie-Victorin
Centre de services scolaire René-Lévesque

Commissions scolaires¹

Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement (suite)

Réseaux de l'enseignement supérieur

Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)¹

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional Champlain
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement (suite)

Réseaux de l'enseignement supérieur (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)¹ (suite)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Université du Québec et ses constituantes²

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

-
- (1) Les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars, à l'exception de la Commission scolaire crie. Pour cette dernière, aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 mars.
- (2) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2021, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

Entreprises du gouvernement¹

Capital Financière agricole inc.

Hydro-Québec (31 décembre)

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.

Société québécoise du cannabis (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise du gouvernement est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

Le pourcentage de la participation du gouvernement dans les entreprises est de 100 % à l'exception de la participation dans Capital Financière agricole inc. qui est de 90,10 %.

Partenariats commerciaux – Objet et pourcentage de détention¹

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2021	2020
Fonds du développement économique			
Nemaska Lithium inc. (31 décembre)	Relance des activités de la mine et de la transformation de lithium au Québec	50 %	—
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) S.E.C. (30 septembre)	Soutien à la relève du secteur agricole québécois en favorisant le démarrage et le transfert d'entreprises agricoles	33 %	33 %
Société de développement de la Baie-James			
Camp 257 S.E.C. (31 décembre)	Vente de services de restauration, d'hébergement et d'essence	33 %	33 %
Société de développement des entreprises culturelles			
Fonds Capital Culture Québec S.E.C. (31 décembre)	Financement innovateur offert aux entreprises culturelles québécoises d'exportation	60 %	60 %
Fonds d'investissement de la culture et des communications S.E.C. (31 décembre)	Offre un partenariat financier aux entreprises de création, de production, de distribution et de diffusion de produits et de services culturels et de communication	33 %	33 %
La Financière des entreprises culturelles (FIDEC) S.E.C. (31 décembre)	Financement offert aux entreprises culturelles afin de leur permettre de poursuivre leur progression sur les marchés internationaux	46 %	46 %

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un partenariat est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

Partenariats non commerciaux – Objet et pourcentage de détention¹

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2021	2020
Capital ressources naturelles et énergie			
Corporation Métaux Précieux du Québec, Investissement Québec (Terres rares (Kipawa) (31 décembre)	Développement du projet minier de terres rares à Kipawa dans le sud du Témiscamingue	32 %	32 %
Pieridae Energy Limited, Investissement Québec, Tugliq Énergie s.a.r.f. (Propriété Bourque) (31 décembre)	Recherche, développement, production et disposition des hydrocarbures dans le gisement de Bourque, en Gaspésie	45 %	45 %
Gaspé Énergies inc., Investissement Québec, Gestion Bernard Lemaire inc. (projet Galt) (31 décembre)	Exploration et exploitation de ressources naturelles sur les propriétés du projet Galt	17 %	17 %
CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke			
Laboratoire de simulation clinique (30 avril)	Soutien à la communauté hospitalo-universitaire – formation clinique et implantation d'un laboratoire de simulation	45 %	45 %
Société québécoise des infrastructures			
Société Bon Pasteur S.E.N.C. (31 décembre)	Gestion d'édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels	50 %	50 %

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un partenariat est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

Biens détenus et activités fiduciaires exclus du périmètre comptable du gouvernement qui sont administrés au nom de bénéficiaires désignés¹

Biens non réclamés (31 décembre)
administré par l'Agence du revenu du Québec

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Cautionnements individuels des agents de voyages
administré par l'Office de la protection du consommateur

Comité Entraide – secteurs public et parapublic
administré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Comptes sous administration (31 décembre)
administré par le Curateur public

Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
administré par le ministère de la Famille

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)
administré par le ministère de la Sécurité publique

Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)
administré par la Société de l'assurance automobile du Québec

Fonds d'assurance-garantie
administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance parentale (31 décembre)
administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
administrés par La Financière agricole du Québec

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
administré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Fonds de garantie
administré par la Régie du bâtiment du Québec

Fonds des pensions alimentaires
administré par l'Agence du revenu du Québec

**Biens détenus et activités fiduciaires exclus du périmètre comptable
du gouvernement qui sont administrés au nom de bénéficiaires désignés¹**
(suite)

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
administré par l'Office de la protection du consommateur

Fonds d'indemnisation des services financiers
administré par l'Autorité des marchés financiers

Fonds en fidéicomis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec
administré par le ministère des Finances

Régime de compensation pour les organismes municipaux
administré la Société québécoise de récupération et de recyclage

Retraite Québec (31 décembre)

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales

Le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions et à communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions. Les opérations intersectorielles sont évaluées, en règle générale, à la valeur comptable.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenus et les coûts de chacune des missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux**, qui englobe les activités :
 - du ministère de la Santé et des Services sociaux (à l'exception du secteur de la condition des Aînés),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture**, qui englobe les activités :
 - du ministère de la Culture et des Communications (à l'exception du secteur de la gestion de la dette),
 - du ministère de l'Éducation (à l'exception du secteur de la condition féminine),
 - du ministère de l'Enseignement supérieur,
 - du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration,
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement**, qui englobe principalement les activités :
 - du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (à l'exception du secteur des compensations tenant lieu de taxes et du soutien aux municipalités, du secteur du soutien aux activités ministérielles et de celui de la Commission municipale du Québec),
 - du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
 - du ministère de l'Économie et de l'Innovation,
 - du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
 - du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
 - du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,
 - du ministère des Relations internationales et de la Francophonie,
 - du ministère de la Sécurité publique (secteur de la promotion et du développement de la Capitale-Nationale),
 - du ministère du Tourisme,
 - du ministère des Transports,

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Économie et environnement**, qui englobe principalement les activités (suite) :
 - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide à l'emploi),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Soutien aux personnes et aux familles**, qui englobe principalement les activités :
 - du ministère de l'Éducation (secteur de la condition féminine),
 - du ministère de la Famille,
 - du ministère de la Justice (secteur de l'indemnisation et de la reconnaissance),
 - du ministère de la Santé et des Services sociaux (secteur de la condition des Aînés),
 - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (à l'exception des mesures d'aide à l'emploi),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Gouverne et justice**, qui englobe principalement les activités :
 - de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci,
 - du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (secteur des compensations tenant lieu de taxes et du soutien aux municipalités, secteur du soutien aux activités ministérielles et celui de la Commission municipale du Québec),
 - du Conseil du trésor,
 - du Conseil exécutif,
 - du ministère des Finances (à l'exception de la gestion de la dette),
 - du ministère de la Justice (à l'exception du secteur de l'indemnisation et de la reconnaissance),
 - du ministère de la Sécurité publique,
 - du Fonds des générations,
 - des organismes et des autres fonds spéciaux contribuant à cette mission.

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Gouverne et justice** (suite) :

De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d'impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé. De même, les revenus de transfert du gouvernement fédéral dont la responsabilité est confiée au ministère des Finances, c'est-à-dire les revenus de la péréquation, les transferts pour la santé et les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, sont présentés dans cette mission;

- **Service de la dette**, qui englobe principalement les activités du ministère des Finances (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités et des gains et des pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs ou des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

Annexe 7

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus par missions gouvernementales (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2021					
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens		1 156	79		50 268	51 503
Taxes à la consommation		108	1 990	15	19 264	21 377
Droits et permis	2	41	2 786	54	1 730	4 613
Revenus divers	3 786	1 440	1 286	125	3 247	9 884
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			161		4 330	4 491
Total des revenus autonomes	3 788	2 745	6 302	194	78 839	91 868
Transferts du gouvernement fédéral	592	1 160	2 948	36	25 980	30 716
Total des revenus	4 380	3 905	9 250	230	104 819	122 584

	Année financière terminée le 31 mars 2020					
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens		1 539	79		48 864	50 482
Taxes à la consommation		90	2 338	30	18 890	21 348
Droits et permis	2	54	3 031	47	1 401	4 535
Revenus divers	4 135	1 976	1 732	208	2 911	10 962
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					4 419	4 419
Total des revenus autonomes	4 137	3 659	7 180	285	76 485	91 746
Transferts du gouvernement fédéral	228	1 380	2 185	38	21 397	25 228
Total des revenus	4 365	5 039	9 365	323	97 882	116 974

Annexe 7

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses par missions gouvernementales (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2021							
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	6 167	6 320	12 504	10 086	3 708		38 785
Rémunération	32 843	16 089	1 603	604	4 641		55 780
Fonctionnement	14 237	4 097	3 807	332	1 318		23 791
Créances douteuses et autres provisions	92	37	539	41	56		765
Total des dépenses excluant le service de la dette	53 339	26 543	18 453	11 063	9 723	—	119 121
Service de la dette						7 689	7 689
Total des dépenses	53 339	26 543	18 453	11 063	9 723	7 689	126 810

Année financière terminée le 31 mars 2020							
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
				(redressés – note 3)			
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	5 246	5 647	10 436	9 956	2 070		33 355
Rémunération	28 488	15 371	1 591	583	4 865		50 898
Fonctionnement	10 116	4 391	4 415	356	1 346		20 624
Créances douteuses et autres provisions	81	64	1 311	21	861		2 338
Total des dépenses excluant le service de la dette	43 931	25 473	17 753	10 916	9 142	—	107 215
Service de la dette						7 676	7 676
Total des dépenses	43 931	25 473	17 753	10 916	9 142	7 676	114 891

Annexe 8

Opérations fiduciaires du gouvernement

Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2021		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Biens non réclamés ⁽¹⁾ , administrés par l'Agence du revenu du Québec	262	166	96
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	412 093	46 601	365 492 ^{(2),(3)}
Cautionnements individuels des agents de voyages	8 ⁽²⁾	5	3
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	5	5	—
Comptes sous administration ⁽¹⁾ , administrés par le Curateur public	731	113	618
Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	4	4	—
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration ⁽¹⁾	315	343	(28)
Régime supplémentaire de rentes ⁽¹⁾ :			
compte général	4 014 ⁽²⁾	2 354	1 660
compte complémentaire	14 346 ⁽²⁾	14 346	—
compte des retraités	9 500 ⁽²⁾	9 115	385
Autres fonds ⁽¹⁾	2 402	1 428	974
Conseil de gestion de l'assurance parentale ⁽¹⁾	12	12	—
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	582 ⁽²⁾	71	511
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾	2		2
Fonds d'assurance automobile du Québec ⁽¹⁾	13 539 ⁽²⁾	8 581	4 958
Fonds d'assurance-garantie	11 ⁽²⁾		11
Fonds d'assurance-récolte	268 ⁽²⁾	16	252
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	25	132	(107)
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	151	13	138

Annexe 8

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés (suite) (en millions de dollars)

	Au 31 mars 2021		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Fonds des pensions alimentaires	176	176	—
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	154 ⁽²⁾	86	68
Fonds d'indemnisation des services financiers	99 ⁽²⁾	24	75
Fonds en fidéicommis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec	1 161	1 161	—
Fonds de garantie	6	24	(18)
Régime de compensation pour les organismes municipaux	182	182	—
Retraite Québec ⁽¹⁾	254	239	15
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants ⁽¹⁾ :			
RREGOP	82 341 ⁽²⁾	72 514	9 827
RRPE	10 333 ⁽²⁾	9 044	1 289
RRAPSC	783 ⁽²⁾	694	89
RRMSQ	693 ⁽²⁾	674	19
Autres régimes de retraite administrés par Retraite Québec ⁽¹⁾	416 ⁽²⁾	340	76
Fonds du régime de rentes du Québec ⁽¹⁾			
Régime de base du régime de rentes du Québec	87 759 ⁽²⁾	238	87 521
Régime supplémentaire du régime de rentes du Québec	1 374 ⁽²⁾	7	1 367

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2020, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). L'actif net de la Caisse, présenté à la juste valeur, incluait une somme de 224 053 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la Caisse inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs était de 119 463 M\$.



GLOSSAIRE

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenues dans ce volume. Les définitions proviennent principalement du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Actifs financiers

Les actifs financiers représentent les actifs disponibles à la fin de l'année financière qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des activités futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers représentent les actifs qui, de par leur nature, sont utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert représentent des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services, pour lesquels le gouvernement ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement ni à obtenir un rendement financier direct.

Dettes brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante.

Dettes nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dettes représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement.

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont des emprunts effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière qui servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Entreprises du gouvernement

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement ou autres. Un placement sera assimilé à un équivalent de trésorerie que s'il a une échéance proche, généralement inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Il comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et « Service de la dette ».

Partenariat commercial

Un partenariat commercial possède toutes les caractéristiques suivantes :

- il constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- il est investi des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- il a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes autres que les partenaires, non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- il peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources autres que les partenaires, non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés et dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Régimes de retraite à coûts partagés

Les régimes de retraite à coûts partagés sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

Revenus provenant de droits et de permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- éléments exclus du solde budgétaire :
 - i) les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations,
 - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement,
 - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec;
- éléments inclus dans le solde budgétaire :
 - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
 - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de CPA Canada pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par CPA Canada,
 - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable de 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de prochaines années financières.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement comme dans le cas des prêts.

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé, les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une fonction en relevant, le personnel qu'elle dirige, les juges ainsi que les membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts, les placements de portefeuille et les avances.

Service de la dette

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes et sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs. Les revenus dédiés au remboursement de ces passifs sont présentés en réduction du service de la dette. Ce dernier inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission et à la gestion des dettes ainsi que les gains et pertes de change, incluant l'amortissement de ceux-ci.

